

CONGO : QUATRE PRIORITÉS POUR UNE PAIX DURABLE EN ITURI

Rapport Afrique N°140 – 13 mai 2008

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS.....	i
I. INTRODUCTION	1
II. FINALISER LE DESARMEMENT ET RESTAURER L'AUTORITE DE L'ETAT.....	2
A. LE SUCCES LIMITE DE LA TROISIEME PHASE DU DDR	2
1. Disparition du MRC, dislocation du FNI et résistance des FRPI	3
2. Agendas économiques locaux.....	4
3. L'illusion d'une solution militaire	5
B. COMMUNAUTES LOCALES ET CAPACITES ADMINISTRATIVES CIVILES	6
1. Investir dans la sensibilisation et la réinsertion	6
2. Restaurer les capacités administratives et policières locales	7
III. PREVENIR DE NOUVEAUX CONFLITS FONCIERS.....	9
A. IMBROGLIO JURIDIQUE	9
B. REINSTALLATION PROBLEMATIQUE DES REFUGIES ET DEPLACES	10
C. RENFORCER LA PREVENTION ET REVISER LA LOI FONCIERE	12
IV. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET MINIERES	13
A. LES DOUANES, LE BOIS ET L'OR	13
1. Trafics aux frontières et exploitation sauvage des forêts.....	13
2. Exploitation aurifère anarchique.....	14
B. NOUVELLES TENSIONS ENTRE KAMPALA ET KINSHASA POUR LE PETROLE DU LAC ALBERT. 17	
V. JUGER ET RECONCILIER.....	21
A. LUTTER CONTRE L'IMPUNITE DE MANIERE CREDIBLE ET EFFICACE	21
B. RECONCILIER LES ITURIENS	23
VI. CONCLUSION	25
1. L'introuvable stratégie politique intégrée.....	30
2. Le désarmement forcé.....	32
ANNEXES	
A. CARTE DE L'ITURI.....	26
B. CARTE DE LA REBUPLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	27
C. LES PRINCIPAUX GROUPES ARMES DE L'ITURI	28
D. SUCCES ET LIMITES DU DESARMEMENT PENDANT LA TRANSITION	
1. L'INTROUVABLE STRATEGIE POLITIQUE INTEGREE	30
2. LE DESARMEMENT FORCE	32
3. LE DESARMEMENT PAR LA COOPTATION.....	35
E. LISTE DES ACRONYMES	37
F. À PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	39
G. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE	40
H. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRISIS GROUP.....	42

CONGO : QUATRE PRIORITES POUR UNE PAIX DURABLE EN ITURI

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Le risque d'une reprise des violences en Ituri est aujourd'hui limité du fait de la présence de la Mission des Nations unies (MONUC), du démantèlement de la plupart des groupes armés et de la lassitude de la population après des années de souffrance et de destructions. Cependant, les problèmes de fond à l'origine des violences extrêmes qu'a connus le district pendant la guerre – un accès équitable à la terre et une gestion transparente des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles et minières – restent entiers. L'absence de réconciliation intercommunautaire et l'impunité pour la grande majorité des crimes commis pendant la guerre sont également extrêmement inquiétants en perspective d'élections locales en 2009. Afin d'éviter toute reprise de la violence, dont les femmes seraient les premières à souffrir, les éléments fondamentaux d'une paix durable doivent être urgemment mis en place dans le cadre d'une stratégie intégrée impliquant les institutions nationales et provinciales avec le soutien actif de la MONUC et des bailleurs de fonds du Congo.

En premier lieu, obtenir le désarmement des derniers groupes armés encore actifs en Ituri et récupérer l'armement disséminé en grand nombre au sein des différentes communautés ne pourront réussir par la force ou la simple cooptation de leurs leaders au sein des institutions nationales. Le désarmement du district doit passer par l'instauration d'un minimum de confiance entre les communautés locales et l'administration. Des actions soutenues de sensibilisation et un investissement continu dans la reconstruction des capacités administratives civiles locales sont nécessaires également dans la perspective du passage du district au statut de province à l'horizon 2009. Le retrait des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), toujours coupables de nombreuses violations de droits humains, des zones pacifiées et leur remplacement par la police nationale sont également des éléments clés du rétablissement de cette confiance.

Au-delà du désarmement et de la restauration de l'autorité de l'État, et face au risque de voir les futures élections locales servir de détonateurs à de nouveaux troubles, trois défis majeurs se posent et doivent être traités de

façon simultanée. En premier lieu, il y a la question des conflits fonciers, qui sont à l'origine de l'explosion de violence. Ces conflits ne sont toujours pas réglés et menacent constamment de déboucher sur de nouveaux affrontements interethniques. Avec le retour chez eux des réfugiés et des déplacés et la reprise attendue de l'activité économique, la résurgence des conflits fonciers est quasi-inévitable. Des actions de prévention et une clarification de l'imbroglio juridique lié à la loi foncière et au statut des chefferies sont indispensables.

Un autre facteur de risque est l'absence de transparence et de justice dans la gestion des ressources naturelles et minières. Alors que le népotisme imprègne encore très fortement les pratiques politiques locales, le partage inégal et peu transparent des revenus tirés de l'exploitation de l'or, des douanes, ou plus encore du pétrole du lac Albert, risque de déboucher sur de nouvelles tensions. La mise en place d'un cadre de gestion transparent des ressources du district, le démantèlement des réseaux mafieux de détournement des ressources minières et forestières et la gestion prudente des attentes suscitées par la découverte du pétrole au niveau du lac Albert s'avèrent capitales.

Enfin, la réconciliation intercommunautaire reste superficielle et la justice locale est toujours incapable de lutter de manière satisfaisante contre l'impunité. Alors, la poursuite des enquêtes de la Cour pénale internationale (CPI) et la mise en place de chambres mixtes (nationales/internationales) et d'une Commission vérité et réconciliation apparaissent plus que jamais nécessaires si l'on souhaite que l'Ituri parvienne réellement à tourner la page de la guerre qui l'a dévasté pendant près de dix ans.

La communauté internationale s'est investie lourdement pour le désarmement des milices et a largement mené le processus politique et militaire qui a permis leur reddition progressive tout au long de la transition. Aujourd'hui, c'est le succès de la reconstruction du Congo qui se joue en Ituri. Si une approche volontariste et intégrée réunissant institutions nationales, régionales et partenaires internationaux n'est pas adoptée pour consolider la paix dans ce district trop souvent ignoré

par Kinshasa, le retour du chaos signifierait à lui seul l'échec d'un processus de paix qui n'a que trop profité aux chefs de guerre et n'a pas encore véritablement bénéficié aux victimes du conflit.

RECOMMANDATIONS

Terminer le désarmement et restaurer l'autorité de l'État

Au Gouvernement congolais :

1. Concentrer le déploiement des FARDC sur les poches de résistances des miliciens du Front des nationalistes intégrationnistes (FNI) et des Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI) et les remplacer systématiquement dans le reste du district par des forces de police comprenant des ressortissants de l'Ituri.
2. Ordonner à l'auditorat militaire d'ouvrir des enquêtes sur les complicités des officiers FARDC dans l'exploitation illégale des ressources naturelles et minières en Ituri.
3. Ouvrir une enquête disciplinaire sur la gestion de la Province Orientale par le gouverneur Médard Autsai.

À la MONUC :

4. Augmenter le soutien tactique et opérationnel aux FARDC afin de faciliter l'encercllement des positions des miliciens FRPI, limiter leurs capacités de mouvement et restreindre leur accès aux soutiens extérieurs.
5. Mettre en place une task force civile et militaire vouée à l'application d'une stratégie intégrée combinant sensibilisation et pressions pour finaliser le désarmement des milices FNI et FRPI avec l'appui des chefs des communautés locales.

Au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et aux bailleurs de fonds du Congo :

6. Renforcer des programmes de sensibilisation en faveur du désarmement communautaire accompagnés de programmes de réinsertion pour ex-combattants dans l'agriculture, la pêche, l'élevage et la réhabilitation des dessertes agricoles et lancer un plan de reconversion spécifique pour les mineurs artisanaux, devant quitter les concessions minières, et qui comptent parmi eux de nombreux ex-combattants.
7. Relancer des programmes de renforcement des capacités administratives du district en prévision de sa transformation en province à l'horizon 2009 et doter le district des moyens humains de gérer les programmes de réinsertion et de reconstruction.

Prévenir les conflits fonciers

Au Gouvernement congolais :

8. Lancer un processus de consultation visant à la présentation au Parlement d'un texte révisant la loi foncière et clarifiant le statut des chefs coutumiers avant la fin de l'année 2008.
9. Lancer en collaboration avec l'Assemblée provinciale de la Province Orientale une mission d'étude visant à proposer un nouveau découpage administratif de l'Ituri.

Au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) :

10. Mettre en place des projets pilotes de réinstallation des réfugiés et déplacés fondés sur le dialogue et la sensibilisation des communautés locales.

Aux bailleurs de fonds du Congo :

11. Assurer le financement régulier de la Commission foncière de l'Ituri regroupant les partenaires nationaux et internationaux impliqués dans les opérations de sensibilisation locale pour la prévention des conflits fonciers dans le district.

Améliorer la gestion des ressources douanières, forestières, minières et pétrolières

Au Gouvernement congolais :

12. Ouvrir une enquête judiciaire sur l'exploitation illégale des ressources forestières en vue de démanteler les réseaux mafieux transfrontaliers impliqués dans l'exploitation illégale du bois.
13. Contrôler l'application stricte du code minier, donner suite aux recommandations de la commission de revisitation des contrats miniers concernant l'Office des mines d'or de Kilomoto (OKIMO), instaurer un moratoire sur l'attribution des concessions minières et forestières jusqu'à la mise en place d'un cadre de contrôle efficace du secteur, et augmenter les contrôles sur les entrepôts et aéro-nefs utilisés pour l'exploitation aurifère afin de limiter les risques d'exportations illégales.
14. Publier les contrats liant l'État congolais aux sociétés minières et pétrolières, et assurer la transparence de la gestion des paiements effectués auprès des agences de l'État par celles-ci.
15. Mettre en place un mécanisme de certification et de traçabilité des minerais et autres ressources naturelles issues de l'Ituri.

*Promouvoir la réconciliation intercommunautaire
et la lutte contre l'impunité*

Au Gouvernement congolais :

16. Présenter un projet de loi organique au Parlement conformément à la Constitution de 2006 pour la mise en place d'une Commission vérité et réconciliation comportant un chapitre spécifique pour l'Ituri.
17. Présenter un projet de loi pour la mise en œuvre du Statut de Rome donnant aux tribunaux civils compétence pour juger des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et permettant la création de chambres mixtes (nationales/internationales) au sein du système judiciaire congolais.
18. Proposer la création au sein de l'appareil judiciaire congolais de chambres mixtes (nationales/internationales) compétentes pour poursuivre les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Ituri ; et engager des consultations avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux intéressés afin d'étudier les modalités de fonctionnement de ces chambres et permettre leur mise en place dans les meilleurs délais.

À la Cour pénale internationale :

19. Réaffirmer publiquement que le bureau du Procureur va continuer les enquêtes concernant les crimes atroces commis en Ituri ; veiller à ce que ses investigations concernent notamment les principaux chefs de milices de l'Ituri toujours en liberté (Jérôme Kakwavu, Peter Karim, Cobra Matata, Floribert Kisembo Bahemuka), les responsables du massacre de Nyakunde, ainsi que les dirigeants congolais, rwandais et ougandais qui ont armé et soutenu les milices actives en Ituri ; et poursuivre ceux dont la responsabilité dans ces crimes pourra être établie.

Nairobi/Bruxelles, 13 mai 2008

CONGO : QUATRE PRIORITES POUR UNE PAIX DURABLE EN ITURI

I. INTRODUCTION

En juin 2003, à la veille de la mise en place du gouvernement de transition, l'Ituri¹ se trouvait dans une situation pré-génocidaire. Sous l'effet de la disparition de l'État, de la crise économique, des manipulations des tensions intercommunautaires par les forces d'occupation ougandaises et de la rivalité croissante entre Kampala, Kinshasa et Kigali pour le contrôle de la région, les violences suscitées par les conflits fonciers et les clivages de plus en plus marqués entre communautés ont dégénéré en guerre interethnique ouverte entre populations Lendu et Hema. En quatre ans, le conflit a fait plus de 50 000 morts et a forcé plus de 500 000 personnes à quitter leur résidence.² Au sein des deux communautés Lendu et Hema, elles-mêmes divisées en plusieurs sous-groupes, des groupes miliciens plus structurés se sont constitués, chacun affirmant se battre pour la survie de « sa » population. En 2003, l'Ituri ne comptait ainsi pas moins de six groupes armés³ et un nombre total de miliciens estimé entre 20 000 et 25 000.⁴

¹ District de la Province Orientale frontalier de l'Ouganda et du Soudan, l'Ituri dont le chef lieu se trouve à Bunia, s'étend sur une superficie de 65 658 km² et compte près de 4 millions d'habitants pour une densité de population d'environ 30 habitants au km². L'Ituri est divisée en cinq territoires – Aru, Mahagi, Djugu, Irumu, Mambasa – 45 collectivités et cinq cités.

² Ces chiffres sont avancés par la plupart des organisations présentes sur le terrain à l'époque, voir notamment « Ituri : couvert de sang, violences ciblées sur certaines ethnies dans le nord est de la RDC », Human Rights Watch, juillet 2003.

³ L'Union des patriotes congolais (UPC), le Front des nationalistes intégrationnistes (FNI), les Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI), les Forces armées du peuple congolais (FAPC), le Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC) et les Forces populaires pour la démocratie au Congo (FPDC). Voir annexe C.

⁴ Pour un point plus complet sur la situation en Ituri avant 2003, voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°64, *Congo Crisis: Military Intervention in Ituri*, 13 juin 2003 ; et le Rapport spécial sur les événements d'Ituri (janvier 2002-décembre 2003), lettre datée du 16 juillet 2004 adressée au président du Conseil de sécurité par le Secrétaire-général, S/2004/573, disponible sur <http://daccessdds.un.org/doc/>

Depuis lors, des progrès significatifs ont été accomplis. Ces progrès sont en grande partie dus à la très forte mobilisation de la communauté internationale en faveur du désarmement des groupes armés locaux. Suite aux opérations militaires et de sensibilisation menées par la MONUC et aux enquêtes ouvertes par la Cour pénale internationale (CPI), la marge de manœuvre laissée à ces groupes s'est progressivement réduite et un processus de désarmement a pu être engagé. Couplé au dialogue initié sur le tard par les autorités congolaises avec les derniers chefs miliciens et au rapprochement entre Kinshasa et Kampala, ces efforts ont abouti à une diminution significative du niveau de violence et du nombre de combattants évoluant dans les différentes milices de l'Ituri.

Les groupes armés de l'Ituri n'ayant pas signé l'accord de Sun City,⁵ le retour de la paix dans le district s'est fait selon un processus différent de celui poursuivi dans le reste du pays. Si quelques tentatives ont eu lieu pour initier un dialogue avec les groupes armés et les communautés de base, il n'y a jamais eu sur la durée de véritable stratégie politique globale pour ramener la paix dans cette région périphérique de la RDC. On a plutôt assisté à une juxtaposition d'initiatives qui ont progressivement permis de ramener le calme sans toutefois régler en profondeur le problème d'insécurité dans le district ou les causes profondes du conflit. Près de cinq ans après le début du désarmement, des groupes miliciens restent encore actifs sur certains points du district et ni les FARDC ni la MONUC, dont une partie des effectifs a été redéployée dans la province du Nord Kivu, ne semblent aujourd'hui en mesure de les forcer à déposer les armes. Quant au désarmement des communautés, il n'a pas encore été sérieusement engagé.

À l'approche des élections locales, du retrait de la MONUC, et en perspective de la transformation du district en province à l'horizon 2009, il est cependant indispensable de

UNDOC/GEN/N04/430/64/IMG/N0443064.pdf?OpenElement.

⁵ En application de l'accord de Sun City du mars 2003, le gouvernement de transition qui entre en fonction le 30 juin 2003 réunissait les trois principaux belligérants – le gouvernement du président Kabila, le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) de Jean Pierre Bemba et le Rassemblement congolais pour la démocratie d'Azarias Ruberwa – ainsi que plusieurs groupes armés affiliés au gouvernement (RCD-KML, groupes Mayi Mayi) et des représentants de la société civile et de l'opposition politique non armée.

consolider ces acquis par l'application d'une stratégie intégrée. La stabilité de l'Ituri reste fragile. Les problèmes sous-jacents à l'escalade des violences n'ont toujours pas été réglés, et le désarmement ne pourra être conclu avec succès sans y associer un traitement des conflits fonciers, une amélioration de la gestion des ressources naturelles et minières et un soutien résolu à la lutte contre l'impunité. Au moment où le Congo se débat toujours pour tenter d'établir un nouveau système de gouvernance destiné à bénéficier plus à ses populations plus qu'à ses politiciens, ce rapport présente une analyse des quatre priorités qui doivent être traitées par les acteurs nationaux et internationaux pour instaurer une paix durable dans le district et mettre un terme définitif aux tueries qui l'ont ensanglanté depuis presque dix ans.

II. FINALISER LE DESARMEMENT ET RESTAURER L'AUTORITE DE L'ETAT

Le processus de paix en Ituri s'est déroulé en quatre grandes étapes. Après une première phase purement militaire visant à retirer le contrôle de Bunia à l'UPC, la MONUC, le Comité international d'appui à la transition (CIAT) et les autorités de transition ont lancé une initiative globale en faveur de la restauration de l'État de droit dans le district. Cette approche a connu quelques succès mais s'est rapidement heurtée à la difficulté de faire avancer au même rythme les différents acteurs du processus et à trouver le bon équilibre entre dialogue, cooptation, incitation et action coercitive.

Après la mort, le 25 février 2005, de neuf casques bleus bangladais à Ndoki, l'option militaire avait été privilégiée. Celle-ci a donné une impulsion au programme de désarmement mais n'a pas permis de mettre un terme au phénomène des milices. Un an plus tard, suite à la prise en otage, en mai 2006, de sept casques bleus par le FNI de Udaga Peter Karim, la MONUC et les autorités congolaises ont dû réviser leur stratégie. Sans renoncer à la pression militaire, ils tentèrent d'ouvrir à nouveau le dialogue avec les groupes armés. Dans un contexte pré-électoral marqué par l'obsession de récupérer les votes de la population pour les scrutins législatifs et présidentiels de 2006, ce dialogue s'est vite transformé en une opération de cooptation.

A. LE SUCCES LIMITE DE LA TROISIEME PHASE DU DDR

Au final, après plus de quatre ans d'initiatives répétées, les principales milices Hema de l'Ituri ont été désarmées et seules deux branches du FNI (Lendu) ainsi que l'essentiel des FRPI (Ngiti) restent toujours réfractaires au processus. Début 2008, des affrontements ont éclaté entre le FNI, les FRPI et les FARDC, provoquant de nouvelles vagues de déplacés. Même si, après la reddition de nombreux combattants FNI, il ne reste probablement pas plus de 1 500 combattants encore actifs sur le terrain en Ituri, les chances de les voir se rendre rapidement apparaissent limitées, en l'absence d'une stratégie combinant de façon étroite dialogue et pression militaire. Par ailleurs, le lancement d'une nouvelle étape de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) centrée sur le désarmement des communautés s'avère également inévitable. Pour réussir, cette nouvelle phase du DDR doit s'intégrer dans une action visant à rétablir l'autorité de l'État dans un contexte sécuritaire qui s'est à nouveau dégradé depuis six mois.

1. Disparition du MRC, dislocation du FNI et résistance des FRPI

Le 9 avril 2007, après la signature des accords de désarmement de décembre 2006⁶ et quelques aléas supplémentaires, le leader du FNI Peter Karim sort enfin de la brousse avec un petit groupe de combattants. Il espère par sa présence à Bunia s'imposer comme un interlocuteur de premier plan pour la sensibilisation et le désarmement de l'ensemble des branches du FNI, qui reste très fragmenté, et sécuriser ses intérêts personnels.⁷ Il compte aussi obtenir par ce biais une renégociation des modalités d'intégration du FNI au sein des FARDC en s'inspirant notamment des opérations de mixage menées au Nord Kivu entre les FARDC et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda.⁸ L'idéal pour lui serait, comme le demandent en fait l'ensemble des miliciens de l'Ituri, d'obtenir la création d'une nouvelle région militaire en Ituri dirigée par des officiers autochtones.⁹

À travers cette revendication, on perçoit la volonté de rester dans une région où l'on a ses attaches et ses intérêts, le souhait de pouvoir continuer à apparaître comme le protecteur de sa communauté face aux exactions des FARDC ou de la police, mais aussi la peur d'avoir à se rendre à Kinshasa et d'être finalement arrêté là-bas, comme d'autres chefs de milices avant lui.¹⁰

Mathieu Ngudjolo, leader du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC), décide également de mettre un terme à la lutte armée, ne pouvant espérer obtenir davantage que ce qu'il avait déjà négocié. Chercher à relancer le MRC en se rapprochant à nouveau de Laurent Nkunda n'apparaît pas être une option réaliste, même pour les combattants Hema qui se sentent proches du CNDP.¹¹ Les discussions sur les

modalités d'intégration des groupes armés au sein des FARDC tournent court cependant. Sur instruction directe de la présidence à Kinshasa, le commandant de la zone d'opérations de l'Ituri, le général Vainqueur Mayala, rejette catégoriquement la demande de création d'une nouvelle région militaire. Afin d'éviter un nouvel enlèvement, Mayala décide de faire partir de l'Ituri un maximum de miliciens pour le brassage et de renforcer les campagnes de sensibilisation.¹² Cette stratégie se révèle efficace. En mai 2007, le mouvement de désarmement des FNI s'accélère avec plus de 1 000 miliciens et 1 500 enfants associés désarmés.

Le 5 juillet, en présence du vice ministre de la Défense, Yvonne Iyamulenge Kabano, et du Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) adjoint, Ross Mountain, la 3^{ème} phase du DDR est officiellement lancée pour une période de 60 jours. Sur la base des listes soumises par les chefs de milices, le PNUD se fixe comme objectif de désarmer 4 665 combattants. Il retient également comme hypothèse que 70 pour cent des ex-combattants opteront pour un retour dans la vie civile et 30 pour cent choisiront l'intégration dans les FARDC. Peter Karim et Mathieu Ngudjolo, qui assistent à la cérémonie du lancement de la 3^{ème} phase du DDR, renouvellent leur adhésion au processus tout en réclamant le respect des engagements pris par le gouvernement en matière d'amnistie,¹³ de libération des prisonniers et de reconnaissance des grades. Pour les FRPI, la situation est plus complexe. Cobra Matata dénonce le fait que le ministère de la Défense ne prévoit de reconnaître qu'un seul poste de colonel au bénéfice des FRPI, alors qu'il en promet treize au FNI et sept au MRC.

Les opérations de désarmement débutent ainsi le 5 août sans les FRPI. Le MRC désarme en masse et la grande majorité des combattants se révèle être éligible au processus. Derrière ces bons chiffres se cache toutefois une réalité plus

⁶ Cf. Annexe D pour tous les détails.

⁷ Peter Karim (alias Peter Udaga) possède plusieurs exploitations forestières, entretien de Crisis Group, ex-combattants de l'Ituri, Bunia, décembre 2007.

⁸ Voir sur ce point le Rapport Afrique de Crisis Group N°133, *Congo: Ramener la paix au Nord Kivu*, 31 octobre 2007.

⁹ Voir les revendications contenues dans le cahier des charges du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC), note de bas de p. 170.

¹⁰ Entretien de Crisis Group, ex-combattants de l'Ituri, Bunia, novembre 2007.

¹¹ Plusieurs combattants du MRC, d'origine Hema, sont partis entre 2005 et 2006 dans le Masisi pour rejoindre leur ancien compagnon d'arme et actuel chef d'état-major du CNDP, Bosco Ntaganda. La plupart – y compris Innocent Kayna « India Queen », un ancien commandant de l'UPC

qui a depuis été finit arrêté et transféré à Kinshasa – sont finalement rentrés en Ituri. En effet, selon leur propre témoignage, la plupart des réunions du CNDP se tenaient en Kinyarwanda et la question de l'Ituri n'était jamais sérieusement prise en compte. Ils se sont vite rendus compte que le combat du CNDP n'était pas vraiment le leur. Entretien de Crisis Group, ex-combattants de l'Ituri, Bunia, novembre 2007.

¹² Le 25 avril, deux officiers FRPI et un officier du MRC sont envoyés à Kinshasa pour suivre une formation. Entre la fin avril et le début du mois de mai, 741 ex-combattants (464 FNI, 146 MRC et 131 FRPI) sont envoyés au centre de brassage de Lukusa à Kisangani. À l'annonce de ce transfert, une centaine d'éléments préfèrent toutefois s'enfuir du camp plutôt que d'avoir à quitter le district de l'Ituri, *ibid.*

¹³ Fin 2006, Peter Karim, Mathieu Ngudjolo et Cobra Matata avaient reçu, via le procureur militaire, une lettre du ministre de la Défense de l'époque leur garantissant qu'aucune poursuite judiciaire ne serait lancée contre eux, entretien de Crisis Group, ex-combattants de l'Ituri, Bunia, décembre 2007.

complexe : sur la liste des 568 combattants fournie au PNUD par Ngudjolo, figurent 140 fausses ex-combattantes recrutées par Ngudjolo dans les villages autour de Kambutso afin de gonfler artificiellement ses effectifs.¹⁴

La situation est assez différente du côté du FNI en raison de la fragmentation du mouvement. Les miliciens FNI de Peter Karim se présentent nombreux sur les sites mais, s'ils figurent bien sur la liste des 602 combattants établie par Peter Karim, ils n'ont souvent pas d'armes à remettre.¹⁵ Une branche dissidente apparaît dans la région de Lalo et Dhera, au nord ouest du territoire de Djugu, chez les Lendu Pitsi. Entre août et novembre 2007, elle attaque à plusieurs reprises les FARDC et leur ravit des stocks d'armes et de munitions. Ces affrontements provoquent le déplacement de plus de 5 000 civils. Dans la région de Loga, au sud du territoire de Djugu, chez les Lendu Djatsi, la branche FNI locale dirigée par Floribert Burombi et forte d'environ 300 combattants refuse également d'adhérer au processus.¹⁶

Du côté des FRPI, la résistance au DDR est encore plus grande. Fin août 2007, à peine 10 pour cent des 3 495 combattants figurant sur la liste fournie par Cobra Matata ont été désarmés. Face à cette situation, les Nations unies et le ministère de la Défense décident de prolonger d'un mois l'opération et de revoir à la baisse la liste des combattants artificiellement gonflée.¹⁷ Le 6 octobre, cédant à leur pression, le ministre de la Défense accorde aux FRPI deux postes de colonel au sein des FARDC, en plus de celui déjà attribué à Cobra Matata.¹⁸ Ni cette concession tardive

ni les menaces d'une reprise des opérations militaires brandies par le nouveau commandant FARDC en Ituri, le Général Kinkela, ne suffisent cependant à faire sortir de la brousse la majorité des troupes du groupe armé Ngiti.

À la fermeture des sites de transit, le bilan est ainsi très contrasté. En trois mois, 1 858 combattants ont pu être désarmés et 1 611 armes récupérées, principalement dans le territoire de Irumu (1 053 miliciens) et Djugu (596 miliciens). Contrairement aux estimations initiales, 95 pour cent des anciens combattants ont finalement opté pour le retour à la vie civile. Le MRC a désarmé 100 pour cent de ses combattants déclarés et le FNI 50 pour cent. Du côté des FRPI, le pourcentage de démobilisés se situe aux alentours de 15 pour cent des effectifs déclarés, soit environ 300 combattants. À ce chiffre, il convient cependant de soustraire les 193 faux combattants FRPI de Aveba à qui les FARDC ont vendu de vrais-faux certificats d'enregistrement.¹⁹

2. Agendas économiques locaux

Plusieurs raisons expliquent cette résistance de certaines composantes du FNI et des FRPI aux opérations de DDR. Les motivations de la branche FNI dans la région de Loga sont liées à un agenda communautaire local. Le FNI de Loga se comporte toujours comme une milice d'autodéfense communautaire encouragée par le chef local, Eudes Dyogo Masumbuku, hostile au retour des FARDC dans la région et ayant comme priorité la défense des Walendu Tatsi de Loga, Jili, Anu et Klutsoko. Cette branche, qui n'a pas évolué dans la zone opérationnelle de Peter Karim mais dans celle du MRC, a toujours résisté aux pressions exercées par Mathieu Ngudjolo pour rejoindre ce mouvement et plus encore pour déposer les armes dans le cadre du DDR.²⁰ Bien que le nombre de ses combattants soit relativement réduit, la milice locale conserve tout son armement et, du fait de sa forte implantation communautaire, pourrait rallier de très nombreux démobilisés.²¹

De même, le maintien du petit groupe FNI évoluant entre Arua en Ouganda et Musekere sous le commandement de

¹⁴ La grande majorité de ces jeunes femmes s'est présentée avec des talkies-walkies et des appareils de communication UHF/VHF. À leur sortie du site de démobilisation, elles ont reversé à Ngudjolo plus de la moitié des sommes données par le PNUD. Entretien de Crisis Group, officiers MRC, Kinshasa, février 2008 et Bunia, mars 2008.

¹⁵ Le PNUD a confirmé avoir mis en place des mesures de contrôle très strictes destinées à démasquer les faux miliciens. Les abus observés lors du précédent programme piloté par la Commission nationale de démobilisation et de réinsertion (CONADER) ne semblent ainsi pas avoir atteint la même échelle.

¹⁶ Cette branche FNI est présente notamment à Loga, Jili, Anu, Klutsoko et Masumbuku. Plusieurs observateurs affirment que Burombi s'est présenté sur un site de désarmement début 2007.

¹⁷ La date limite fixée à l'origine pour terminer la phase III du DDR était le 13 septembre 2007. Après révision, la liste des miliciens FRPI à désarmer a été ramenée de 3 495 à 2 000 combattants.

¹⁸ Le FRPI obtient deux postes de colonels supplémentaires au profit du président du FRPI Muhito Akobi et Oudo

Mbafele, quatre postes de lieutenants colonels et sept postes de majors.

¹⁹ Selon le coordinateur de la CONADER pour l'Ituri, le Colonel Duku, sur les 193 cas de fraude, seuls 70 auraient été des cas de fraude avérés. Pour les 123 autres cas, il se serait agi de vrais combattants ayant rendu leurs armes peu avant le lancement de la phase III et qui auraient ensuite demandé à pouvoir bénéficier des programmes de réinsertion à travers la délivrance de ces certificats. Entretien de Crisis Group, le coordinateur de la CONADER pour l'Ituri, Bunia, mars 2008.

²⁰ Lors du DDR phase III, Ngudjolo était allé sensibiliser cette branche radicale du FNI, sans résultat.

²¹ Entretien de Crisis Group, officiers ex-MRC, Bunia, mars 2008.

Sheriff Ndjadza s'explique davantage par des raisons économiques et le contexte régional que par un quelconque agenda politique.²² Sheriff, un Lendu Pitsi ayant longtemps évolué au sein du FNI, est un des membres fondateurs du MRC. À ce titre, il a pendant longtemps été officier de liaison du MRC auprès de l'armée ougandaise et a entretenu des liens étroits avec ses leaders Kakolele et Bosco Ntaganda, même après leur départ de l'Ituri et leur intégration au sein du CNDP de Laurent Nkunda.

Sheriff contrôlerait un groupe d'une centaine de miliciens, parmi lesquels de nombreux ex-FAPC (Walendu, Alur, Lugbara, Kakwa). Le mouvement est très impliqué dans l'exploitation du bois dans la localité de Zeu. Outre l'intérêt financier, ce groupe serait utilisé par l'armée ougandaise pour s'informer des mouvements de combattants dans les zones situées à proximité des camps des rebelles de la LRA, où la présence FARDC reste faible.

La résistance des FRPI au DDR s'explique par la même combinaison de facteurs, dans un contexte communautaire encore plus spécifique. Dans la zone qu'ils contrôlent dans le territoire d'Irumu (Balazana, Tcheyi et le Mont Omi), les FRPI contrôlent d'importantes activités lucratives – comme le trafic du bois près de Mambasa et l'exploitation de plusieurs mines d'or²³ – qui procurent à leurs combattants des revenus sans commune mesure avec ce qu'ils pourraient gagner s'ils intégraient les FARDC ou revenaient à la vie civile. Le mouvement est par ailleurs très fortement enraciné dans la communauté des Lendu sud, les Ngiti. Ces derniers ont en héritage un fort esprit de rébellion contre l'autorité centrale. Le retard pris pour la reconnaissance des grades militaires, le transfert le 17 octobre 2007 à la CPI de leur ancien leader, Germain Katanga, puis l'arrestation depuis août de leur leader spirituel, Kakado, n'a fait que les conforter dans leur sentiment de défiance à l'égard du pouvoir central.

3. L'illusion d'une solution militaire

Confronté à cette persistance du phénomène milicien après la clôture de la troisième phase du DDR et le départ en formation, le 1^{er} novembre 2007, de Peter Karim, Mathieu Ngudjolo et Cobra Matata pour le Centre supérieur militaire à Kinshasa, le gouverne-

ment va décider d'en revenir aux opérations de désarmement forcé pour en terminer avec les milices. Entre décembre 2007 et février 2008, les FARDC lancent ainsi plusieurs attaques contre des positions FNI et FRPI. Ces opérations rencontrent un certain succès. Début mars 2008, le FNI de Lalo apparaît ainsi totalement démantelé.

La situation se révèle être plus complexe avec les FRPI : le 26 janvier, les FARDC et la MONUC réussissent, dans le cadre de l'opération « Iron Stone », à prendre leur bastion de Tcheyi. Cependant, dans les semaines qui suivent, les FARDC éprouvent de grandes difficultés à rester maîtres de la zone. Les FRPI parviennent en effet à se replier dans les forêts alentours et sur le mont Oyo. Le 6 février, ils lancent une attaque à l'arme lourde près de Kamatsi, qui fait plus d'une dizaine de blessés côté FARDC. Ces derniers empêchent finalement les FRPI de reprendre Tcheyi, mais la situation sur le terrain reste indécise. Fin février, la MONUC tente d'ouvrir des pourparlers avec les responsables de la milice, mais ces derniers demandent au préalable le retrait des FARDC de Tcheyi et la libération de Kakado. Devant le refus du commandant adjoint de la zone, le Colonel Nyembo, les FRPI lancent le 25 février une nouvelle attaque surprise sur la 13^{ème} brigade FARDC qui opère dans la région. Celle-ci prend alors la fuite et les opérations militaires sont immédiatement stoppées dans le secteur.

La MONUC tente actuellement de mettre à profit cette pause dans les opérations pour rouvrir un canal de négociation et sensibiliser davantage les FRPI sur l'intérêt qu'ils auraient à déposer les armes. Ces négociations progressent difficilement car l'agenda des FRPI est confus et son leadership continue d'exiger, au préalable à toute négociation, le départ des FARDC de Tcheyi. Les militaires de la MONUC sont, de leur côté, confiants dans l'imminence d'une reddition et se disent prêts à lancer, avec les FARDC, une opération d'envergure contre les FRPI en cas de résistance prolongée.

Pourtant, il est peu probable qu'une solution purement militaire permette d'aboutir rapidement. Suite au redéploiement dans le Nord Kivu des éléments de la 4^{ème} et de la 6^{ème} brigade, le dispositif militaire FARDC en Ituri a été sensiblement réduit.²⁴ Mal soutenues par l'état-major, les troupes ont un moral très bas et l'indiscipline continue de régner dans leurs rangs. Nombre de militaires se sou-

²² Entretien de Crisis Group, ex-combattants de l'Ituri, Bunia, décembre 2007.

²³ Des informations font état de la présence d'un petit groupe d'exploitants miniers qui exploiteraient des gisements de fer au Mt Omi suite à un accord passé avec le FRPI à l'époque où Cobra Matata dirigeait ce mouvement, *ibid.*

²⁴ Selon des sources proches de l'état-major général à Kinshasa, le commandant de la zone opérationnelle de l'Ituri, le général Kinkela, avait pris la décision de dégarnir certaines positions FARDC prétendant que les miliciens résiduels du territoire d'Irumu étaient maîtrisés. Les FARDC comptent environ 12 000 hommes sur le terrain, issus de la 4^{ème} brigade du Colonel Bonane, de la 1^{ère} brigade, des unités d'appui et de la 13^{ème} brigade du Colonel Akilimani.

cient davantage du trafic d'or et de bois que des opérations militaires proprement dites et sont très peu motivés pour aller déloger une milice communautaire comme les FRPI, réfugiée dans son sanctuaire, soutenue par sa communauté²⁵ et pouvant compter sur des soutiens extérieurs, parmi lesquels le groupe de Sheriff Ndjadza, voire le CNDP.²⁶

Plusieurs observateurs doutent que les FRPI auraient pu mener les actions récentes contre les FARDC et la MONUC sans la présence de conseillers extérieurs – des officiers CNDP probablement – leur niveau opérationnel étant généralement beaucoup plus faible. Il semble que le CNDP qui avait toujours souhaité ouvrir sans succès un front en Ituri ait choisi d'aider les FRPI – pourtant historiquement hostiles aux Tutsi – selon une logique purement opportuniste, les deux ayant en commun le même adversaire, les FARDC.²⁷

Enfin, du côté des FARDC, le prolongement des opérations contre les FRPI présente certains avantages. La poursuite des opérations militaires est l'occasion pour certains responsables à Kinshasa de continuer à s'enrichir dans le trafic de bois, d'or ou de coltan dans lequel les brigades sont impliquées. Avec près de 200 éléments encore à leurs côtés, une bonne connaissance du terrain et une forte capacité de mobilisation des jeunes démobilisés, encore mal réintégrés à la vie civile, les FRPI pourraient ainsi être en mesure de résister encore plusieurs mois.²⁸

B. COMMUNAUTES LOCALES ET CAPACITES ADMINISTRATIVES CIVILES

Que ce soit pour le groupe FNI de Loga ou les FRPI, la question de l'implication des communautés dans le processus de désarmement apparaît à chaque fois comme un enjeu crucial. Dans les deux cas, le bureau de la MONUC à Bunia a un rôle particulier à jouer. Compte tenu de la défiance des populations Ngiti des FRPI et des Walendu Pitsi du FNI de Loga vis-à-vis des FARDC et du discrédit qui affecte les autorités civiles congolaises après le non respect de leur enga-

gements pris vis-à-vis des groupes armés, la MONUC devrait mettre sur pied une task force combinant pression militaire, pression politique et dialogue, notamment avec l'aide des chefs de communautés locales.

1. Investir dans la sensibilisation et la réinsertion

S'agissant des FRPI, le soutien de la brigade de la MONUC au FARDC, dans le cadre des opérations conjointes, devrait être renforcé afin de compenser la réduction des effectifs et le manque de moyens logistiques sur un terrain difficile d'accès. Il s'agirait moins de mener une offensive directe contre les FRPI que de les encercler et de limiter ainsi leur possibilité de recevoir des soutiens de l'extérieur. Un engagement plus direct de la brigade renforcerait également la crédibilité du dialogue ouvert entre la direction des FRPI et le bureau de la MONUC à Bunia. En parallèle, les bureaux de la MONUC à Bunia et à Kampala devraient enquêter sur les éventuels soutiens extérieurs dont semblent bénéficier les FRPI et les activités du groupe de Sheriff Ndjadza. Avec l'appui du bureau de la MONUC à Kinshasa, il s'agirait aussi de voir quels pourraient être les hauts responsables, notamment au sein de l'état-major général, qui auraient intérêt à la persistance des troubles en Ituri afin de justifier le maintien en opération de contingents et de récupérer in fine une partie des revenus tirés des trafics de bois et d'or dans lesquels ces contingents sont impliqués.²⁹

Pour une pacification durable, cependant, il est nécessaire de prévoir une étape suivante du DDR, directement centrée sur le désarmement communautaire. Même si de nombreux civils ont remis des armes, le désarmement communautaire a été le point faible des précédents programmes de DDR. Or, cette guerre n'a pas seulement impliqué des milices, mais bien dressé des communautés les unes contre les autres. Jusqu'à présent, ni les comités de défense mis en place au sein de la population Lendu ni les forces d'autodéfenses qui existaient chez les Hema, n'ont été désarmés. Dans la région d'Anu et de Klutsoko, les comités d'auto-défense Lendu du chef Eudes Dyogo Masumbuku possèdent encore beaucoup d'armes et continuent d'être actifs et de se confondre avec la branche FNI de Loga.

Désarmer les communautés prendra du temps et nécessitera un important travail de sensibilisation au plus près des communautés villageoises. Dans un contexte marqué par des structures étatiques faibles et une armée nationale considérée par les communautés comme une source d'insécurité, la persuasion et le dialogue, plutôt que le recours à de nouveaux ultimatums, est le seul moyen de progres-

²⁵ Les FRPI peuvent compter sur la sympathie de la communauté Ngiti qui n'a pas oublié les exactions commises contre elles par les FARDC, notamment lors du massacre de Bavi.

²⁶ Entretiens de Crisis Group, MONUC, FARDC et ex-combattants de l'Ituri, Bunia, mars 2008.

²⁷ Ibid.

²⁸ Les FRPI pourraient avoir reçu récemment de l'armement neuf et une connexion avec la ADF-NALU ne saurait être exclue. Deux combattants FRPI ont été arrêtés en mars 2008 à Komanda en possession d'armes neuves. Entretiens de Crisis Group, Bunia, mars 2008.

²⁹ Ibid.

ser.³⁰ Le programme de DDR communautaire devra ainsi veiller à faire des paysans les acteurs du processus. Pour cela, il faut augmenter le financement de projets durables comme des micro-coopératives dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'entretien des dessertes agricoles impliquant les ex-combattants et les communautés de réinsertion.

Dans ce contexte, la réinsertion des ex-combattants constitue un enjeu crucial. Si elle est réussie dans ses multiples aspects, économiques, communautaires mais aussi psychologiques, l'Ituri pourra, en effet tourner la page des conflits armés. Dans le cas contraire, de nouvelles violences paraissent inévitables. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour évaluer les résultats des programmes de réinsertion durables lancés en janvier-février 2008 par le PNUD³¹ dans le cadre de la phase III, avec l'appui de la Suède, de la Norvège, de l'Irlande, du Japon, de l'Espagne et des États-Unis. Le succès de ce programme est essentiel si l'on veut éviter que des groupes désormais résiduels ne puissent, comme lors des précédents programmes de DDR, recruter les combattants ayant échoué à se réinsérer dans la vie civile.³² Pour une pacification en profondeur, ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie globale visant à restaurer l'autorité de l'État dans la province.

2. Restaurer les capacités administratives et policières locales

Si le district est sorti de l'état d'anarchie totale dans lequel il se trouvait en 2003, la situation reste fragile et le banditisme se développe, souvent à l'initiative des éléments incontrôlés des FARDC, y compris dans la ville de Bunia. À Bunia, ces assassinats sont analysés localement, à tort ou à raison, comme des règlements de compte des militaires et des policiers à l'encontre des ex-combattants, notamment ceux d'origine d'Hema.

³⁰ Entretien de Crisis Group, ancien responsable d'un groupe armé, Kampala, novembre 2007.

³¹ Le programme de réinsertion durable, dont le coût s'élève à \$3 millions, touche ainsi un total de 2 415 personnes. En pratique, cependant, les membres des communautés de réinsertion n'étant recrutés que pour un mois, le nombre de bénéficiaire du programme de réinsertion transitoire pourrait dépasser les 3 500. Entretien de Crisis Group, bureau du PNUD, Bunia, novembre 2007.

³² En mai 2007, le PNUD et la MONUC ont organisé un séminaire sur le sujet en présence du commissaire de district et des administrateurs de territoires. Outre des actions de sensibilisation sur le terrain, les participants avaient demandé le lancement d'urgence de projets de développement ciblant la population afin qu'elle puisse rendre les armes.

Ces derniers, qui se sont réinsérés dans des activités de taxi-moto, s'estiment victimes d'un ciblage et la tension ne cesse de s'accroître en ville. Le 30 mars, suite à l'assassinat du sixième conducteur de taxi-moto Hema depuis le début de l'année 2008, les taxi-motos ont organisé des manifestations en ville, au cours desquelles les ex-combattants ont affirmé regretter d'avoir rendu les armes. Le 31 mars, après qu'une étudiante a été tuée, percutée par un véhicule des casques bleus pakistanais de la MONUC, les étudiants ont fini par se joindre aux taxi-motos pour attaquer à coup de pierre et de projectiles en feu le bâtiment de la MONUC.

De façon générale, au cas où la MONUC viendrait à quitter la région, il est à craindre que les progrès observés ces dernières années soient rapidement remis en cause. Les programmes d'appui mis en œuvre depuis 2003 dans le domaine des secteurs de la sécurité,³³ de la justice³⁴ et du renforcement des capacités administratives locales³⁵ ont permis de stabiliser la situation, mais les progrès restent encore très fragiles et réversibles. Sur le terrain, malgré les efforts faits par l'auditorat militaire pour sanctionner les auteurs d'exaction et une baisse observée des cas de violences sexuelles attribuées aux forces de sécurité, les populations continuent d'accuser les militaires d'être hostiles aux Ituriens et de chercher à venger la mort de leurs camarades dans les mains des groupes armés. Face à ce malaise, certains chefs de collectivités proposent d'intégrer au sein des effectifs militaires déployés en Ituri un tiers au moins des ressortissants de chaque communauté locale.³⁶

Une telle option rassurerait probablement les communautés, mais elle aurait pour inconvénient de remettre en cause le caractère national et unitaire d'une institution déjà très

³³ La mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC) a mis en place au sein des brigades des officiers qui veillent au respect de la chaîne de paiement. La MONUC, de son côté, entraîne et conseille (mentoring) les brigades FARDC.

³⁴ Dans le cadre du Programme pour « la restauration des capacités juridictionnelles à l'Est du Congo pour soutenir l'instauration de l'État de Droit », REJUSCO, lancé en 2006, l'Union Européenne (UE), la Coopération britannique (DFID) et néerlandaise contribuent au retour des magistrats dans le district, via notamment le versement des primes spéciales, à la remise en état des cours civiles et militaires et des prisons, à l'organisation de formations pour les praticiens et d'activités de sensibilisation au droit au profit des populations. REJUSCO apporte aussi un appui technique pour s'assurer du respect de la procédure pénale et faire le suivi des procès.

³⁵ Depuis 2003, l'UE travaille au renforcement des capacités du commissaire de district avec pour objectif la restauration de la chaîne administrative entre Bunia et les territoires et collectivités.

³⁶ Entretien de Crisis Group, chefs de collectivités, Bunia, novembre 2007.

fragilisée. Elle pourrait par ailleurs amplifier encore la baisse de moral observée au sein des FARDC, notamment chez les officiers, suite à l'intégration à des grades supérieurs aux leurs, de nombreux anciens miliciens sans qualification. À terme, l'amélioration de la sécurité en Ituri passe plutôt par le remplacement progressif des forces armées par les éléments d'une police nationale restructurée, intégrant plus largement des originaires de la province, sous réserve toutefois que ces derniers n'aient pas été d'anciens miliciens.

Dans le cadre de son projet de stratégie pour la sécurité et la stabilisation de l'est de la RDC, la MONUC a prévu, pour la composante autorité étatique de son programme, de contribuer à l'équipement et au déploiement d'unités de police, de magistrats et d'agents de la justice, en priorité dans les territoires de Djugu, Irumu, Mahagi et Aru. Elle compte aussi contribuer au renforcement de la présence de la police aux frontières et des représentants de l'administration étatique dans ces mêmes territoires. De son côté, le PNUD élabore actuellement un plan d'action pour la stabilisation et la réinsertion communautaire pour 2008-2010, en concertation avec la base, les autorités locales et provinciales³⁷ afin de renforcer la cohérence des programmes d'action des différentes agences intervenant sur le terrain.

Jusqu'ici, le plan comprend cinq secteurs prioritaires : sécurité, éducation, agriculture, transport, santé. Malheureusement, rien n'est spécifiquement prévu dans ces plans pour renforcer de manière durable la capacité des institutions locales, appelées à partir de 2009, à exercer les responsabilités d'une province à part entière. Le seul programme d'appui existant dans ce domaine est le programme mis en œuvre par l'UE. Or ce dernier s'est interrompu le 19 avril 2008, à la fermeture du bureau de l'UE à Bunia.³⁸ Dans ces conditions, on peut craindre que l'Ituri se retrouve rapidement confrontée à une incapacité institutionnelle pure et simple de tirer réellement partie des programmes d'aides envisagés par les autres bailleurs.

Pour l'heure, en dehors de Bunia, la chaîne de commandement administrative reste faible. Suite à la décision prise le 20 octobre par le gouverneur de la province, M. Autsai, de suspendre Pétronille Vaweka, le district n'a pas eu de commissaire de district à part

entière pendant près de six mois.³⁹ Le personnel administratif est pléthorique, âgé et mal formé. Au-delà du recyclage, c'est une réforme en profondeur de l'administration locale qui s'impose et qui, malheureusement, de l'avis des principaux partenaires de la RDC, ne pourra s'effectuer qu'une fois que le district aura été élevé au rang de province. Les obstacles administratifs à surmonter, que ce soit à Kinshasa ou à Kisangani, sont en effet encore trop lourds pour pouvoir espérer avoir un impact dans le district en intervenant au niveau de la capitale nationale ou provinciale.

On peut craindre cependant qu'avec la gestion actuelle du gouverneur Autsai, la situation soit difficile à redresser après 2009. L'action de ce dernier est unanimement dénoncée par les observateurs tant locaux qu'internationaux. Au cours de l'année 2007, il a multiplié les nominations aux postes de direction dans l'administration locale en privilégiant l'appartenance ethnique et l'affiliation politique plutôt que la compétence.⁴⁰ La corruption et le népotisme⁴¹ constituent un modèle de mauvaise gouvernance qui est ainsi en train de se consolider et le risque existe que l'Ituri ne puisse pas être en mesure de gérer de manière satisfaisante avant 2010 les trois dossiers dont l'évolution conditionne en grande partie la consolidation de la paix, à savoir, le retour des réfugiés et des déplacés dans un contexte de conflits fonciers non réglés, la question de la gestion des ressources, et la question de la justice et de la réconciliation communautaire.

³⁷ Un séminaire a eu lieu à Bunia pour présenter le plan les 11-12 mars 2008. Le PNUD compte faire adopter le plan au niveau de l'Assemblée provinciale à Kisangani, courant mai 2008.

³⁸ Entretiens de Crisis Group, bureau de l'UE, Bunia, mars 2007.

³⁹ M. Germain Okumu a finalement pris ses fonctions de commissaire de district le 18 avril 2008. D'ethnie Alur, comme Mme Vaweka, il a, dans le passé, exercé les fonctions d'administrateur du territoire de Mahagi et de coordinateur de la commission électorale dans ce même territoire. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, MONUC, mai 2008.

⁴⁰ Entretiens de Crisis Group, organisations non-gouvernementales (ONGs) et hommes politiques locaux, Bunia, novembre 2007.

⁴¹ Le fils du gouverneur Autsai a été nommé en mars 2008 responsable des Douanes à Aru. Son neveu Mokili est le Chef des services de l'environnement à Bunia, un poste important pour contrôler le secteur du bois. Undiro contrôle le tourisme, Mawa, la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD), Ezowa est responsable de la Jeunesse et sports et Adu, la fonction publique. De nombreux Lugbara occupent désormais des postes de direction à la tête des services en charge de la collecte des taxes pour le district et la province.

III. PREVENIR DE NOUVEAUX CONFLITS FONCIERS

Les conflits fonciers ne résultent pas d'une pénurie de terre en tant que telle ni de l'expropriation massive d'une communauté par une autre. Paradoxalement, certaines zones à très forte densité de population, comme Djukot ou Angal, dans le territoire de Mahagi, n'ont pas débouché sur les violences observées dans les territoires de Aru, Djugu ou Irumu. Le cœur du différend foncier se situe au niveau de la valeur reconnue aux titres de propriété légaux par rapport aux droits ancestraux des communautés sur les terres. Le cas de conflit le plus fréquemment observé est celui qui oppose des membres de la communauté Hema ayant acquis des titres fonciers auprès du service du cadastre sur des terres considérées par des chefs coutumiers Lendu comme leur appartenant de droit, en vertu de la coutume.

Lorsque les propriétaires Hema tentent de prendre possession de sa concession et envoient la police pour obtenir le départ des éventuels occupants, la communauté de ces derniers prend leur défense et un cycle de violence et de représailles s'enclenche. Il existe cependant également des conflits fonciers opposant plus classiquement éleveurs et agriculteurs : dans certains cas, le problème surgit lorsque les troupeaux des éleveurs détruisent des cultures et que les agriculteurs décident, en représailles, de frapper certaines bêtes. Dans d'autres, agriculteurs et éleveurs s'accusent d'avoir déplacé les bornes délimitant leurs concessions. La difficulté en Ituri, comme ailleurs en RDC, est que la justice, et plus généralement l'État, ne sont pas, dans les faits, en mesure de réguler ces conflits. Cela tient à la faiblesse de ses moyens décrits précédemment, mais aussi et surtout du chaos juridique dans lequel se trouve le pays, sur ce sujet, depuis des décennies.

A. IMBROGLIO JURIDIQUE

La loi foncière du 20 juillet 1973⁴² et la jurisprudence ont défini un cadre juridique et des procédures relativement précises. La loi foncière a ainsi aboli la propriété privée du sol et posé comme principe celui de la propriété inaliénable de l'État congolais. Son article 385 dispose que les terres occupées par les

communautés locales, du fait de la coutume ou des usages locaux, deviennent des terres domaniales. L'article 387 ajoute que la question de l'acquisition et de la transmission des droits de jouissances, régulièrement acquis sur ces terres à l'occasion de la concession par l'État d'une partie des terres domaniales à un particulier, sera réglée par une ordonnance présidentielle ultérieure. Or, cette ordonnance présidentielle qui aurait dû encadrer la transition du droit coutumier vers le droit foncier sur les terres domaniales n'a jamais été prise. De fait, une grande partie des terres se retrouvent ainsi en RDC sans règle d'attribution et de gestion précise et le service du cadastre comme les chefs coutumiers s'estiment seuls compétents pour autoriser les particuliers à occuper ces terres domaniales.

À cela s'ajoutent les problèmes liés à la corruption endémique dans l'administration congolaise et au manque de formation de nombreux agents du cadastre.⁴³ Trop souvent, l'enquête de vacance ou d'indemnisation des populations spoliées, prévue par l'article 193 de la loi foncière, n'est pas ouverte, ou est menée de façon complaisante en l'échange de pots de vin versés au service du cadastre. Dans de tels cas, la jurisprudence congolaise se veut particulièrement formaliste puisqu'elle ne permet de contester le caractère illégal de la procédure que pendant les deux ans qui suivent la délivrance de l'acte. Passé ce délai, le titre est considéré comme légal du simple fait que l'autorité qui l'a émis était habilitée à le faire.

Sur le terrain cependant, ce type de raisonnement s'avère totalement inapplicable sauf à vouloir risquer de nouvelles violences. En effet, les enquêtes de terrain et les séminaires de sensibilisation à la loi foncière ont montré que les populations ne connaissent pas la loi foncière et pensent que les chefs coutumiers sont toujours habilités à délivrer les titres fonciers et que les juges n'ont pas l'autorité pour s'immiscer dans ce type de conflit. Face à une telle impasse, plusieurs programmes de sensibilisation et de médiation ont été lancés ces deux dernières années avec l'aide des bailleurs.⁴⁴

L'ONG belge RCN-Justice et Démocratie a ainsi organisé des séminaires sur la loi foncière, tandis que le Réseau Haki na Amani (RHA) et Africa Initiative Programme (AIP) mettaient en place des Comités locaux d'identifica-

⁴² C'est la loi n°73/021 du 20 juillet 1973 portant sur le régime général des biens, le régime foncier et immobilier et le régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980.

⁴³ À l'image des autres circonscriptions foncières du pays, l'Ituri est administrée par un conservateur des titres immobiliers qui a la charge d'un livre d'enregistrement pour l'inscription des certificats d'enregistrement, d'un registre de certificats et d'un répertoire alphabétique des personnes auxquelles des certificats sont délivrés. La procédure d'obtention du certificat d'enregistrement comprend trois étapes : la demande de terre, le contrat de location ou d'occupation provisoire et le contrat de concession. Entretien de Crisis Group, ONG RCN, Bunia, novembre 2007.

⁴⁴ Entretiens de Crisis Group, ONGs RCN, Haki na Amani, Africa Initiative Program, Bunia, novembre 2007.

tion des conflits fonciers et des comités de paix. Ces programmes ont ciblé les représentants locaux de l'administration et du ministère de la Justice, ainsi que les communautés elles-mêmes, et rencontré un certain succès. Elles ont permis d'établir une cartographie plus précise des litiges fonciers dans le district et, à travers différentes rencontres, ont limité le nombre des violences liées directement à ce type de litiges.

La sensibilisation est cependant loin d'avoir réglé tous les problèmes : les participants à ses ateliers semblent souvent davantage intéressés par le per diem offert par l'organisateur que par la recherche de solutions aux conflits fonciers. Même une fois informées de la loi, les communautés de base, et particulièrement les chefs coutumiers, en contestent encore souvent le bien fondé. Ils tiennent ces textes, qui n'ont jamais été véritablement appliqués depuis des décennies, comme caducs. Pointant par ailleurs leur possible non conformité à la constitution,⁴⁵ l'absence de l'autorité de l'État sur une grande partie du territoire, et la corruption des juges, les chefs coutumiers affirment qu'en leur retirant le droit de délivrer des titres fonciers, on s'attaque à l'un des piliers de leur pouvoir et on les prive d'une source importante pour le budget de leur entité.⁴⁶ Ils souhaiteraient plutôt qu'on les associe à la préparation d'un nouveau projet de loi destinée à compléter la loi foncière de 1973.⁴⁷

Le problème étant d'une grande complexité juridique et d'une grande sensibilité sur le plan politique, en particulier à l'approche des élections locales prévues pour 2009, ce projet ne fait, pour l'instant, l'objet d'aucun débat au parlement national et il est peu probable que des solutions de droit soient rapidement trouvées à ce conflit. Cette situation est d'autant plus regrettable que le temps presse car de nombreux

réfugiés et déplacés envisagent dès à présent de rentrer chez eux pour profiter d'un certain retour au calme.

B. REINSTALLATION PROBLEMATIQUE DES REFUGIES ET DEPLACES

Peu avant la tenue des élections, le district a connu une vague de retours de plus de 150 000, personnes déplacées.⁴⁸ Or, dans bien des cas, les terres ont été occupées après leur départ et leur retour risque de susciter de nouvelles tensions. Nombre de déplacés se sont, en effet, installés sur des terres laissées vacantes par des réfugiés ou des déplacés d'autres communautés, qui peuvent désormais souhaiter venir les récupérer. On assiste, par ailleurs, du fait de ces déplacements, à une augmentation des densités de populations dans certaines zones. Cela entraîne une raréfaction des ressources disponibles à la fois pour l'agriculture et l'élevage et pourrait déboucher sur des tensions graves dans les mois à venir.⁴⁹ Selon le PNUD, il reste en effet encore dans la province près de 170 000 déplacés internes tandis que 50 000 Ituriens vivent comme réfugiés en dehors de la RDC.

Pour l'heure, on trouve des foyers de tensions dans chaque territoire du district. Dans le territoire de Djugu,⁵⁰ des conflits de terre opposent principalement les Walendu Tatsi, Djatsi et Pitsi aux Bahema. Les premiers accusent les seconds de faire paître leur troupeau n'importe où et d'avoir corrompu l'administration pour acquérir illégalement des titres de propriété foncière. Les seconds affirment que les Lendu souhaitent simplement leur prendre le fruit de leur travail⁵¹ en cherchant à contester leurs droits au nom de la coutume.⁵² Toutefois, le territoire est en réalité une véritable mosaïque d'ethnies⁵³ avec de nombreux villages d'une communauté enclavés dans une zone peuplée par une ethnie différente. Comme le reconnaît lui-même l'administrateur du territoire, Tshatshu Lilo, le retour chez eux des déplacés et des réfugiés est un pro-

⁴⁵ La Constitution du 18 février 2006 dispose ainsi à son article 9 que « l'État exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aériens, fluviaux, lacustres et maritimes congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental. » Cette notion de souveraineté permanente a été interprétée comme la source potentielle de confusion et un recul par rapport à la notion de propriété figurant dans la loi foncière de 1973, la souveraineté étant davantage associée à l'idée d'autorité que de possession.

⁴⁶ « Ils font des séminaires pour dire qu'il ne faut pas régler les litiges avec les chefs coutumiers mais avec les juges. Le problème est que leur justice est corrompue ; ce pays est foutu par l'argent. On voit des terres vendues sans information des communautés qui vivent sur ces terres ni respect des procédures », entretiens de Crisis Group, chefs coutumiers, Bunia, novembre 2007.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ 125 000 dans le territoire de Djugu, 10 000 à Irumu, 25 255 à Aru et 12 392 dans le territoire de Mambasa.

⁴⁹ Entretiens de Crisis Group, Africa Initiative Program, Bunia, novembre 2007.

⁵⁰ À Kparnganza, situé à 30 km de Bunia, l'administrateur de territoire a décidé en 2007 d'interdire toute nouvelle construction afin d'éviter que n'émergent de nouveaux conflits entre Bahema nord et Walendu Tatsi.

⁵¹ Entretiens de Crisis Group, chef de collectivité Lendu du territoire de Djugu, Bunia, novembre 2007.

⁵² Entretiens de Crisis Group, chef de collectivité Hema du territoire de Irumu, Bunia, novembre 2007.

⁵³ La population du territoire de Djugu est composée de Bahema Badjere, Bahema Banwagi, Bagegere, Bahema Nord, Baniali, Ndo Okebo, Walendu Djatsi, Walendu Pitsi, Walendu Tatsi, Mambisa.

blème très délicat.⁵⁴ Les commerçants Hema qui veulent retourner à Kobu ne peuvent y retrouver, leurs propriétés ayant pour la plupart été détruites pendant la guerre.

Le même problème se pose pour les Lendu de Fataki dont les terres et les maisons sont aujourd'hui occupées par les Hema. Tout en reconnaissant que Fataki se trouve en territoire Lendu, les Hema, qui affirment s'être installés à Fataki depuis plusieurs dizaines d'années, comme enseignants, commerçants ou infirmiers, ne voient pas pourquoi ils devraient quitter cette ville pour laisser rentrer les Lendu partis pendant la guerre.⁵⁵ De leur côté, à Jiba, les Walendu Pitsi refusent l'accès à leur ferme à la famille Magbo (des Hema) et menacent de leur déclarer la guerre au cas où ils s'obstineraient à revenir sur cette concession.

Dans le territoire d'Aru, les différends fonciers et les conflits de limite territoriale sont nombreux dans la collectivité des Aluru⁵⁶ et celle des Zaki.⁵⁷ Dans cette dernière, les populations Gawa et Nyaya s'affrontent régulièrement. En 2007, plusieurs centaines d'habitations ont ainsi été détruites, provoquant le déplacement de 562 familles.⁵⁸ Dans le territoire de Mahagi, les fortes densités de populations (plus de 500 habitants/km²) créent aussi des conflits fonciers, de fortes résistances au retour des déplacés dans les collectivités de Mokambo (précisément à Musongwa) et des Walendu Watsi (vis-à-vis des déplacés de Dzeba).

On observe par ailleurs des mouvements de populations à la recherche de terres pour l'agriculture vers les terres dites de réserves comme Anghal II et Djukoth II.⁵⁹ Des tensions sont également récurrentes à Magurugu, dans la collectivité de War Palara, à Ngote, dans la collectivité de Pandoro, et elles peuvent déboucher sur de violents incidents, comme en octobre 2007 lorsque la population de Pashua et celle de Djupabot

se sont affrontées au sujet d'un bout de terre occupé par les habitants de Pashua depuis cinq ans.⁶⁰

Dans le territoire d'Irumu, en dépit d'une densité de peuplement beaucoup plus faible, les problèmes fonciers sont également très nombreux : dans les localités de Bogoro, Buguma, Kyamukaka, Lakpa, Nyakunde, Nombe, Buguge (Mt Omi), les Lendu Bindi (Ngiti) occupent les terres appartenant aux Hema.⁶¹ Dans la collectivité de Kasenyi, le retour d'Ouganda des éleveurs Hema-Sud et de leurs 20 000⁶² têtes de bétail provoque de sérieux problèmes de surpâturage. Nombre de retournés Hema ne sont pas originaires de Kasenyi mais de Nyakunde, à 45km de Bunia, mais ils ne peuvent rentrer à Nyakunde car la ville est occupée par les Lendu. Dans la zone de Tcheyi, occupée depuis des années par les Lendu Bindi des FRPI, le retour des communautés Bumbikasa Bunyagwa, chassées depuis des longues années, risque également de susciter de nombreuses tensions.

Face à cette situation, la réponse des autorités, tant nationale que locale, n'a pas été jusqu'ici à la hauteur. La plupart des responsables a peur de s'attaquer à ce problème. Avant d'être suspendu, le commissaire de district, Pétronille Vaweka, avait certes mené de nombreuses activités de sensibilisation afin d'apaiser les conflits fonciers, en particulier dans le territoire de Mahagi. Des administrateurs ont pris des mesures de prévention afin de contenir le risque de violence. Les services administratifs du district ont manifesté leur intérêt à travailler activement à la prévention des conflits de terre. Cependant, au niveau provincial, les actions du gouverneur Autsai ont brouillé le message des autorités et donné le sentiment que les auteurs de violence jouiraient d'une totale impunité en cas de conflit foncier.⁶³

⁵⁴ Entretien de Crisis Group, monsieur l'administrateur du territoire de Djugu, Bunia, juillet 2007.

⁵⁵ Entretien de Crisis Group, responsable administratif Hema de la province, Bunia, juillet 2007.

⁵⁶ Dans la collectivité Aluru, les conflits identifiés opposent les groupements Awudje, Nguru et Olu, Yira et Zaki, Ndo et Olo, Aluru et Ndo, Azumba et Awuko.

⁵⁷ Dans la collectivité des Zaki, les conflits opposent les groupements Labho, Appa et Lamina, Angiria et Angonda, la Cité d'Aru et la collectivité de Otso.

⁵⁸ Voir rapport de l'Office des Nations unies pour la coordination de l'action humanitaire (OCHA) du 7 mars 2008.

⁵⁹ Voir le conflit foncier au niveau du village de Luu et le conflit parcellaire au niveau du village Umoyo, dans la collectivité des Djukhot.

⁶⁰ Selon la MONUC, ces affrontements ont fait une dizaine de blessés.

⁶¹ Le chef de groupement Hema de Bogoro a été rétabli sur place courant 2007, à son retour d'exil en Ouganda. Mais une grande partie de sa population n'est pas encore rentrée en raison de l'occupation du village par les Walendu Bindi.

⁶² Entretien de Crisis Group, les autorités locales Bahema-Sud, Kasenyi et Bunia, mars 2008.

⁶³ En juin 2007, le gouverneur Autsai a fait libérer 60 personnes condamnées pour avoir brûlé plusieurs habitations suite à un conflit foncier à Ndéri, à 300km au nord de Bunia, dans le territoire de Aru. Le 30 juillet, le gouverneur de la Province Orientale a fait libérer 90 prisonniers condamnés pour la destruction d'une centaine de maisons dans la région d'Ariwara, territoire d'Aru. À chaque fois, les responsables judiciaires de la province ont protesté contre ces décisions, qui constituent de surcroît, une violation flagrante de la constitution, sans résultat, le gouverneur affirmant avoir agi sur instruction du président Kabila. Entretiens de Crisis Group, autorités judiciaires du district, Bunia, novembre 2007.

C. RENFORCER LA PREVENTION ET REVISER LA LOI FONCIERE

Courant 2007, l'UE a proposé de mettre en œuvre, avec le soutien de la plupart des organisations non-gouvernementales (ONGs) travaillant dans le secteur, la MONUC et le commissaire de district, une commission foncière en Ituri chargée de mener des actions de prévention et de sensibilisation sur les conflits fonciers. Installée le 26 février 2008, cette commission rassemble, sous la présidence du Major Kayembe, des responsables politiques, de la société civile, des FARDC, de la police et des représentants de la communauté internationale. Elle compte se rendre régulièrement sur le terrain afin d'installer ou d'appuyer et renforcer, lorsqu'ils existent déjà, les comités locaux de pacification dans chaque collectivité et de proposer des actions de médiations. Le problème pour l'instant est que la commission n'a toujours pas reçu de budget et que la première mission prévue pour se dérouler en mars à Aru a dû finalement être annulée.

Ces initiatives devraient pourtant être encouragées et soutenues sur la durée, tant par les bailleurs que par les responsables politiques locaux et nationaux. Elles devraient s'accompagner d'expériences pilotes afin de préparer le retour des réfugiés et des déplacés⁶⁴ dans les zones déjà affectées par des conflits fonciers, ainsi que d'initiatives visant à moderniser les techniques de production agricole et d'élevage. La mise en place de coopératives agro-pastorales et l'utilisation de méthodes requérant moins d'espace pourraient apaiser de nombreuses tensions et renforcer la solidarité entre les différents groupes ethniques.⁶⁵

Si rien n'est fait, on peut craindre que la situation nourrisse rapidement de nouvelles tensions, condamne à l'échec le plan de désarmement communautaire et incite certains démobilisés à rejoindre à nouveau des milices villageoises et communautaires. Les élections locales prévues pour 2009 pourraient servir de révélateurs et de détonateurs à de nouvelles vagues de violences autour des conflits fonciers. Ceci est d'autant plus probable que ces élections auront pour circonscription le groupement et que de très nombreux problèmes se posent justement à ce niveau : certains groupements ont disparu, d'autres ont vu la

composition de leur population bouleversée du fait de la guerre, qui souvent n'ont pas pu se faire enrôler.

Dans la collectivité de Kasenyi par exemple, dont le chef est Hema-sud, 65 pour cent de la population est désormais Alur, 30 pour cent seulement sont Hema-sud et 10 pour cent de Lendu Tatsi, Djatsi et Bindi. Dans les groupements de Musezo, Mbisa, Tali, Lonyo, et Kparanganza, les Lendu occupent désormais les lieux et les communautés originaires Hema ou Bira ont peu de chance de pouvoir revenir s'y installer, y voter et s'y faire élire.

Il est urgent que le gouvernement lance un processus de consultation en vue de présenter au Parlement avant la fin 2008 un texte visant à la révision de l'actuelle loi foncière et du statut des chefs coutumiers. De son côté, le ministère de l'Intérieur devrait lancer, en association avec l'Assemblée provinciale de la Province Orientale, une mission d'étude concernant le découpage administratif prévalant actuellement dans le district, en tenant compte de la disparition de certains groupements et du mouvement des populations.

⁶⁴ Dans le cadre de la mise en œuvre des accords de Ngurdoto, la réunion ministérielle de suivi entre la RDC et l'Ouganda, qui s'est tenue du 12 au 15 décembre 2007, a prévu la signature prochaine d'un accord tripartite avec le UNHCR pour le rapatriement des réfugiés.

⁶⁵ À l'époque du Zaïre, il y avait à Nioka, dans le territoire de Mahagi, la plus grande station de recherche sur l'élevage du pays.

IV. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET MINIERES

Pour se reconstruire et assurer un avenir à ses habitants, l'Ituri doit disposer d'un cadre de gestion transparent et équitable de ses ressources. L'histoire récente du district comme celle du Congo en général n'invite guère à l'optimisme dans ce domaine. Même si la situation n'est plus aussi critique qu'il y a quelques années lorsque la gestion des douanes, l'exploitation de l'or, du bois ou du café étaient de facto tombées sous le contrôle des groupes armés, il est encore trop tôt pour conclure à un retour à la normale, en particulier du fait de l'implication des FARDC dans de nombreux trafics et plus généralement de la faiblesse de l'État dans la région.

Alors que le dossier de l'exploitation du pétrole du lac Albert crée de nouvelles attentes et risque d'envenimer rapidement la question du partage des ressources de la région, que ce soit avec la capitale Kinshasa ou entre originaires et non originaires et Ituriens eux-mêmes, il apparaît nécessaire d'ouvrir, dès à présent, un débat sur la gestion de cette manne pétrolière et plus généralement de l'ensemble des ressources naturelles, si l'on veut qu'elles contribuent au redécoupage économique et non à l'apparition de nouveaux foyers de violence dans la région.

A. LES DOUANES, LE BOIS ET L'OR

L'Ituri était pendant des années l'un des exemples les plus criants du pillage des ressources naturelles de la RDC.⁶⁶ De 1999 à 2003, le pillage a été généralisé, que ce soit dans les secteurs du bois,⁶⁷ du café⁶⁸ ou de

⁶⁶ Rapport final du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, Conseil de sécurité, 16 octobre 2002, UN S/2002/1146, paras. 97 à 138.

⁶⁷ La RDC exporte chaque année près de 50 000 m³ de bois qui proviennent à 80 pour cent des forêts de l'Ituri, situées dans le territoire de Mambasa et, dans une moindre mesure, dans le territoire d'Irumu. La plupart de la production provient de Biakato, de Lwemab, de Teturi et de « km26 », un carrefour d'exploitation situé sur la route Béni-Mambasa. « Commerce du bois et réduction de la pauvreté », rapport de Forest Monitor, juin 2007, p. 18.

⁶⁸ Les plantations de café dans le territoire de Mahagi ont été saccagées par les groupes armés. En 2003, l'entreprise commercialisant le café local a été détruite et les groupes armés ont du vendre leur produit à des opérateurs économiques ougandais, sur la base de tarifs imposés par les groupes armés. Entretien de Crisis Group, opérateurs économiques, Bunia, mars 2008.

l'or.⁶⁹ L'armée ougandaise, l'Armée Populaire Congolaise (APC) de Mbusa Nyamwisi puis les différents groupes armés de l'Ituri contrôlaient les principaux sites miniers ainsi que les services d'immigration et les postes douaniers.⁷⁰ Les groupes armés appliquaient le système du pré-financement, qui consistait à obtenir d'un commerçant le paiement direct d'une somme forfaitaire en l'échange d'une exception des droits de douane dus à l'État. Selon le panel d'experts des Nations unies, en 2004 les recettes douanières déclarées officiellement en Ituri ne dépassaient pas les \$14 000.⁷¹

1. Trafics aux frontières et exploitation sauvage des forêts

Suite à la reprise par les autorités congolaises du contrôle de l'ensemble des postes douaniers et des principales zones d'exploitation aurifères et forestières, la situation s'est quelque peu améliorée. Au niveau des douanes, l'évolution a été lente car les agents mis en place par les milices sont restés longtemps en place et certains ont continué à aider financièrement ces milices après leur perte de contrôle de la zone. D'autres ont simplement poursuivi les détournements à des fins d'enrichissement personnel, en liaison avec certains réseaux d'import-export présents localement.⁷²

En 2007, le gouverneur a procédé à d'importants changements au sein des services des douanes à Aru. Une commission d'enquête spéciale de l'Assemblée provinciale s'est rendue en Ituri en avril 2007 afin d'enquêter sur les pratiques de la Direction générale des recettes administratives domaniales, judiciaires et de participation (DGRAD),

⁶⁹ Les concessions aurifères de l'Ituri appartiennent à l'Office des mines d'or de Kilomoto (OKIMO) qui détient au total, dans la Province Orientale, des droits exclusifs sur près de 83 000 km². En Ituri, l'OKIMO contrôle la concession 39 qui englobe Aru, Faradje et Mahagi, autour de Djalasiga et la concession 40 qui comprend les mines d'Adidi et de Makala, autour de Mongwalu. Sur le pillage de l'or de l'Ituri pendant la guerre, voir « Ituri : couvert de sang », Human Rights Watch, op. cit., pp. 13-14 ; et Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse, « Les enjeux économiques du conflit en Ituri », *l'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2003-2004*, pp. 183 à 190.

⁷⁰ Rapport du groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Conseil de sécurité, 25 janvier 2005, UN S/2005/30, paras. 116 à 126.

⁷¹ Rapport du groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Conseil de sécurité, 27 janvier 2006, UN S/2006/53, para. 51.

⁷² Pour les dix premiers mois de l'année 2005, les recettes douanières déclarées officiellement en Ituri avaient plus que doublé par rapport à 2004. Elles restaient toujours inférieures à \$30 000 et ne représentaient probablement pas plus de 10 pour cent des recettes fiscales effectivement collectées au niveau des six postes douaniers du district. Rapport du groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, *ibid*, para 51.

de l'Office congolais de douanes et d'accise (OFIDA) et de la Direction générale des impôts (DGI) locale.⁷³ Suite à ces enquêtes, l'Assemblée provinciale a conclu à l'existence de fraudes massives et recommandé plusieurs suspensions, rotations et poursuites pénales.⁷⁴

La situation est cependant encore loin d'être satisfaisante : Les changements intervenus au niveau des douanes n'ont pas permis de mettre un terme à la corruption ni d'en finir avec la sortie illégale des matières premières du district.⁷⁵ Le niveau élevé des taxes légales et la présence à la frontière de services de collecte qui n'ont pas vocation à s'y trouver n'incite guère les opérateurs à opérer dans la légalité.⁷⁶ Une part importante des revenus douaniers échappe toujours au contrôle de l'État congolais. En dépit de quelques changements intervenus récemment à l'OFIDA, la fraude perdure et seuls les bénéficiaires semblent avoir changé. Depuis plusieurs mois, l'OFIDA est sous le contrôle direct d'un nouveau réseau mis en place par le gouverneur Autsai lui-même et dans lequel on retrouve principalement des Lugbara y compris le propre fils du gouverneur nommé récemment comme responsable de l'OFIDA à Aru.⁷⁷ La mise en place d'un mécanisme crédible de contrôle de l'activité des douanes au niveau décentralisé s'avère ainsi plus que jamais indispensable.

Dans le secteur du bois, le moratoire de 2002 sur l'attribution de concessions forestières n'est pas respecté et aucune politique de reboisement n'est en place.⁷⁸

⁷³ Rapport de mission de contrôle économique et financier dans le district de l'Ituri du 18 avril au 12 mai 2007, Assemblée provinciale de la Province Orientale.

⁷⁴ Sans attendre les résultats de cette commission, le gouverneur Autsai avait obtenu le remplacement à la tête de la DGRAD de Bunia de Vianney Malipta par Mawa Leneki.

⁷⁵ Selon le rapport du groupe d'experts des Nations unies, jusqu'en 2006, le leader du FNI, Peter Udaga, alias Peter Karim, a fait sortir illégalement vers l'Ouganda de grandes quantités de bois et de café en l'échange d'armes et de munitions. Les douaniers n'osaient pas intercepter les chargements par crainte de représailles. Ces activités étaient pré-financées par des hommes d'affaires ougandais, notamment un militaire et entrepreneur de bois ougandais à Paidha, répondant lui aussi au nom de Peter Karim. Rapport du groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Conseil de sécurité, 18 juillet 2006, UN S/2006/525, paras. 179 à 182.

⁷⁶ Le décret présidentiel du 28 mars 2002 n'autorise en théorie que l'OFIDA, l'OCC, la DGM et les services de santé à être présents à la frontière. En pratique, cependant, la DGRAD, la DGI collectent également des taxes à ce niveau.

⁷⁷ Entretien de Crisis Group, opérateurs économiques et responsables politiques, Bunia, mars 2008.

⁷⁸ Des autorisations d'exploitation auraient été données à des nationaux qui travailleraient pour le compte d'hommes d'affaires ougandais, kenyans ou soudanais dans le secteur du

Les militaires ont pris le relais des miliciens dans le commerce illégal du bois dans les territoires de Mahagi et Aru⁷⁹ et l'État ne tire pratiquement aucun bénéfice de ces exportations.⁸⁰ Selon l'ONG Pax Christi, sur les 102 exploitations forestières créées depuis 2002 en Ituri, une trentaine à peine seraient officiellement déclarées. Au total, 175 000 m³ de bois auraient été exportés de Mambasa en 2007.⁸¹ Ces derniers continuent de vendre des milliers d'hectares de forêts à des exploitants forestiers, pour des prix dérisoires⁸² et en violation du code forestier, souvent avec la complicité des services de l'État.

L'emploi créé sur place et les retombées au profit des communautés locales, notamment les communautés Mbuti qui sont employées pour l'abattage, restent extrêmement limités.⁸³ Une reprise en main intégrale du secteur forestier s'avère ainsi plus que jamais urgente. L'autorité provinciale et le Parlement national doivent s'engager à faire respecter le code forestier ainsi que le moratoire sur l'attribution des concessions. Le compte bancaire ouvert à Beni doit être fermé afin de renforcer la transparence dans la gestion des sommes collectées et une commission d'enquête doit être mise sur pied afin de démanteler le réseau mafieux impliquant des nationaux civils et militaires ainsi que des étrangers qui contrôlent actuellement l'exploitation du bois en Ituri.

2. Exploitation aurifère anarchique

En ce qui concerne la gestion des concessions minières de l'Office des mines d'or de Kilomoto (OKIMO), trois

bois, à l'ouest du territoire de Aru, dans les collectivités de Kaliko et Ndo. Des éléments de la DMIAP seraient également impliqués dans du trafic de bois dans la région d'Aru, au niveau des localités de Rumu, Rogale, Pabiri et Vis-à-Vis. Des camions traverseraient la frontière la nuit incognito grâce à leur complicité. Ibid.

⁷⁹ Dans le territoire de Mahagi par exemple, le bois sort en fraude la nuit par les petits postes frontières de Rona, Simbi, Pono, Sisi, Boda et Kudikoka, le plus souvent pour le compte de militaires FARDC en relations d'affaires avec des hommes d'affaires ougandais ou kenyans. Entretien de Crisis Group, commerçants locaux, Mahagi, mars 2008.

⁸⁰ Comme le souligne le rapport de l'Assemblée provinciale de la Province Orientale en 2007, le fait que le compte bancaire sur lequel transitent les taxes générées par l'activité forestière dans le territoire de Mambasa soit localisé à Beni, dans la province du Nord Kivu, rend pratiquement impossible tout contrôle de l'usage de ces ressources par le district de l'Ituri ou l'administration de la Province Orientale, basée à Kisangani. Entretien de Crisis Group, députés provinciaux, Bunia, mars 2008.

⁸¹ « Les chefs coutumiers de l'Ituri bradent les forêts contre quelques cadeaux », *Le Potentiel*, mars 2008.

⁸² Plusieurs cas ont été signalés où des chefs coutumiers avaient cédé des concessions de 100 hectares en l'échange de deux chèvres ou d'une vache et de \$100, entretiens de Crisis Group, opérateurs économiques et agents administratifs, Bunia, mars 2008.

⁸³ « Commerce du bois », op. cit.

problèmes importants demeurent. Comme l'a constaté la commission Lutundula,⁸⁴ puis la commission gouvernementale chargée de la révision des contrats miniers mis en place le 20 avril 2007, les investissements promis par les compagnies entrées en partenariat avec OKIMO ont été réalisés avec retard. De plus, les contrats signés par OKIMO ont généralement sous-estimé la valeur du capital apporté par la partie congolaise. La relance de l'activité minière en Ituri risque ainsi de ne pas profiter suffisamment à l'État congolais, le privant des moyens financiers nécessaires à la reconstruction et au développement de la région.

À partir de 2003, OKIMO, qui était en quasi faillite,⁸⁵ a tenté de se renflouer en signant plusieurs contrats d'amodiation avec des groupes miniers industriels comme Mwana Africa PLC⁸⁶ et la joint venture Orgaman⁸⁷/Moto Goldmines Ltd⁸⁸ ainsi que des contrats

de sous-traitances avec des comptoirs pour l'exploitation des lits des rivières de la région. Enfin, Anglo Ashanti Goldfield (AGA) a lancé des opérations d'exploration sur le site de Mongwalu.⁸⁹ Suite aux enquêtes de Human Rights Watch⁹⁰ et du rapport du panel d'experts pour l'embargo sur les armes à destination de la RDC,⁹¹ les groupes miniers industriels ont tenté de mettre en place des procédures pour ne plus être accusés de financer indirectement les auteurs de violations des droits humains sur le terrain, qu'ils soient liés à des milices ou qu'ils appartiennent à l'armée nationale. Ils ont également tenté d'associer davantage les communautés de base à leurs activités et promis de réaliser des infrastructures à leur profit (routes, écoles, centres de santé).⁹²

En 2006, au terme d'une dure bataille entre le directeur d'OKIMO et la joint venture Orgaman/Moto Goldmines Ltd, plusieurs contrats d'amodiation passés par le biais de ses filiales et manifestement défavorables à OKIMO ont

⁸⁴ Rapport de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998, pp. 196-200.

⁸⁵ Créé à l'époque coloniale, OKIMO possédait trois mines souterraines et une usine de traitement à Mongwalu. Suite à la guerre, l'usine a été détruite et les mines, occupées par les exploitants artisanaux.

⁸⁶ Mwana Africa est un consortium enregistré au Royaume Uni et qui regroupe des hommes d'affaires du Zimbabwe, de la RDC, de la Zambie, du Kenya, du Ghana et de l'Afrique du Sud. Mwana Africa opère principalement dans le secteur minier au Zimbabwe, en RDC et au Ghana. L'entreprise a été fondée en 2003 et est dirigée par M. Kalaa Mpinga de la RDC. Elle s'est installée en 2006 à Nzani dans le territoire de Mahagi. Pour plus de détails, voir le site internet de la compagnie, www.mwanaafrica.com.

⁸⁷ Le groupe Orgaman (Organisation, Participation et Management) est une entreprise fondée en 1931 par la famille belge Damseaux et spécialisée à l'origine dans la distribution agro-alimentaire. Le groupe est présent dans le secteur du transport, de l'élevage, de l'agriculture et de l'immobilier. Dans le secteur minier, il s'est associé avec OKIMO dès 1987. En 2003, Orgaman crée une nouvelle société, Borgakim, qui elle-même met en place plusieurs filiales, en partenariat avec la société australo-canadienne Moto Goldmines et s'engage dans la prospection de plusieurs gisements sur la base de contrats d'amodiation avec OKIMO. Le 31 décembre 2007, Orgaman a cédé ses parts dans les joints ventures créées avec Moto Goldmines. "Moto Goldmines Acquires Additional Interest in the Moto Gold Project and Completes Placement to Sam Jonah", communiqué de presse de Perth Western Australia, 31 janvier 2008. disponible sur www.motogoldmines.com/aurora/assets/user_content/File/Moto%20Announcement%20-%2031%20January%202008%20-20additional%20interest.pdf.

⁸⁸ Moto Goldmines est une compagnie australo-canadienne opérant principalement en Australie et en RDC. Elle est dirigée par Sir Sam Jonah, un ancien PDG d'Anglo Ashanti

Goldfield. Elle comprend notamment au sein de son conseil d'administration, M. Louis Watum ainsi que l'ancien secrétaire d'état américain pour les Affaires africaines de 2001 à 2003, Walter Kansteiner, qui occupe un siège d'administrateur consultant. Pour plus de détails, voir le site internet de la compagnie, www.motogoldmines.com/board_of_directors.9.html.

⁸⁹ En 1996, Ashanti Goldfields a hérité d'un contrat d'amodiation conclu en 1991 entre OKIMO et l'entreprise Kilomoto Mining International (KIMIN) et portant sur 2 000 km² au niveau de la concession 40 près de Mongwalu. Ashanti a perdu ses droits en 1997 après l'arrivée au pouvoir à Kinshasa de Laurent Désiré Kabila. Ce dernier les lui a toutefois restitués en novembre 1999 et une convention de plein droit a été signée le 23 juin 2000 entre OKIMO et Ashanti Goldfield qui a fait passer la part d'OKIMO dans le capital social de la joint-venture de 51 pour cent à 13,78 pour cent, contre 86,22 pour cent pour Anglo Ashanti Goldfield. En septembre 2001, un avenant à la convention est venu étendre les droits d'Ashanti Goldfield sur la concession 40, le contrat portant désormais sur plus de 8 000 km². Dans son rapport de juin 2005, la Commission Lutundula avait estimé que la convention liant OKIMO et Ashanti Goldfields, devenu entre temps Anglo Gold Ashanti, était excessivement défavorable aux intérêts de l'État congolais et devait être renégociée en vue de rééquilibrer le partenariat. Rapport de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998, pp. 196-200.

⁹⁰ « Le fléau de l'Or », Human Rights Watch, juin 2005.

⁹¹ Rapport du groupe d'experts, 25 janvier 2005, op. cit., paras. 131 à 134.

⁹² Les 28-29 avril 2007, AngloGold Ashanti (AGA) a organisé à Mongwalu une rencontre avec la société civile, les mineurs artisanaux, des ONGs internationales. Lors de cette réunion AGA s'est engagée à lancer une étude sur l'avenir des mineurs artisanaux. De son côté, une des filiales de Moto Goldmines/Orgaman, Borgakim, a engagé en avril 2007 les travaux de réfection sur les 180km qui séparent Watsa de Aru et annoncé vouloir consacrer près de \$100 millions à des investissements dans le secteur social.

été annulés ou modifiés.⁹³ Le 29 mars 2007, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité a ajouté à la liste d'interdictions de voyager et du gel des avoirs le docteur Kisoni ainsi que quatre entités impliquées dans le soutien aux groupes armés soumis à des sanctions.⁹⁴ Enfin, en avril 2007, un cadre de concertation de la société civile de l'Ituri sur les industries extractives a été mis en place.

Dans ses conclusions rendues publiques le 20 mars 2008, la commission de revisitation des contrats miniers a demandé au gouvernement d'ouvrir des négociations avec les trois principaux partenaires d'OKIMO – Anglo Ashanti Goldfield (AAG), la joint-venture Moto Goldmines/Orgaman et Mwana Africa en vue d'obtenir des changements substantiels dans les contrats de partenariat.⁹⁵ La recommandation la plus

lourde de conséquences pour l'Ituri porte notamment sur la demande de révision du partenariat entre OKIMO et AAG, Anglogold Kilo (AGK). La commission propose en effet de faire passer les parts sociales d'OKIMO dans AGK de 13,78 pour cent à 45 pour cent et d'obtenir qu'AGK rétrocède à OKIMO 6 040 km² de concession.

Le second problème a trait à l'anarchie qui semble perdurer dans le domaine de l'exploitation aurifère. À côtés des grands contrats, les autorités de Kinshasa ont accordé, dans l'opacité la plus totale, des permis d'exploitation à quelques opérateurs de taille plus modeste. Ceux-ci semblent disposer des passe-droits nécessaires pour sortir l'or récupéré directement par petit porteur en direction de la Tanzanie, sans avoir à passer par aucun régime de déclaration et de taxation au niveau des services de l'État. Sur le terrain, des rumeurs persistantes indiquent que de nombreux opérateurs miniers qui, pour l'heure, ne sont en théorie qu'en phase d'exploration, auraient également déjà sorti de l'or par avion en direction de la Tanzanie grâce à des passe-droits fournis par la présidence à Kinshasa.⁹⁶

Un ultime problème toujours en suspens est le sort réservé aux mineurs artisanaux dans le district. On ne compte pas moins de 100 000 mineurs artisanaux en Ituri, pour la plupart orpailleurs, qui ont envahi la concession 40 de l'OKIMO depuis des années. Il est urgent non seulement d'améliorer leurs conditions de travail,⁹⁷ mais aussi de préparer le reclassement de ceux qui vont devoir quitter les concessions attribuées à des opérateurs industriels.

En l'absence d'action dans ce domaine, on ne peut exclure que les mineurs artisanaux organisent des manifestations violentes, d'eux-mêmes ou à l'instigation

⁹³ En novembre 2006, la joint venture Moto Goldmines/Orgaman et OKIMO ont ainsi signé un accord portant annulation des contrats d'amodiation signés avec ses filiales Amani Gold et Tangold et modifiant celui conclu avec sa filiale Rambli Mining. La commission gouvernementale chargée de la revisitation des contrats miniers a, de son côté, demandé la résiliation pure et simple des trois contrats ainsi que le paiement des arriérés des loyers d'amodiation et le paiement des droits superficiaires dus depuis 2003. Voir le rapport de la commission de revisitation des contrats miniers tome 1, p. 162, disponible sur le site du ministère des mines de la RDC, www.miningcongo.cd/pdf/TOME%201%20RAPPORT%20CRCM%20VERSION%20FINALE%20270208%20&_hèè.pdf

⁹⁴ Sont visés par les mesures imposées aux paragraphes 13 et 15 de la résolution 1596 (2005), Kambale Kisoni et sa compagnie aérienne Butembo Airlines ainsi que les entreprises Uganda Commercial IMPEX, MACHANGA et le comptoir spécialisé dans l'or localisé à Butembo, Congo-com Trading House. Kisoni a été assassiné le 5 juillet 2007 à Butembo et de ce fait retiré de la liste. Un autre homme d'affaire de l'Ituri, Dieudonné Ozia Mazio président de la Fédération des entreprises du Congo en territoire d'Aru figure sur la liste du Comité des sanctions pour son implication dans des activités de contrebande, au profit notamment au FAPC. En 2005, le groupe d'experts avait constaté que Kambale Kisoni et Ozia Mazio exportaient illégalement tous les dix jours en direction de Kampala, respectivement 50kg et 15 à 20kg d'or. Rapport du groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Conseil de sécurité, 26 juillet 2005, UN S/2005/436, para. 80.

⁹⁵ La commission gouvernementale en charge de la révision des contrats miniers a notamment demandé au gouvernement qu'il obtienne de ces trois partenaires une renégociation du loyer d'amodiation, la régularisation du paiement des droits superficiaires dus depuis la signature du contrat, l'enregistrement des coordonnées géographiques précises des gisements, un chronogramme d'exécution des travaux et la transmission des études de faisabilité prévues par le code minier. Ces études doivent permettre d'évaluer avec précé-

sion les apports réels de chaque partie en cas de création de nouvelles joint-ventures afin de répartir équitablement les parts sociales. La commission demande également que les partenaires d'OKIMO s'acquittent du paiement de Royalties et de pas-de-porte en cas de création de la joint-venture. S'agissant du Contrat d'Assistance Technique et Financière signé le 30 décembre 2003 entre la filiale de Moto Goldmines/Orgaman, Borgakim Mining et OKIMO, la commission demande à Borgakim de respecter ses engagements en matière de réhabilitation des infrastructures minières, métallurgiques et énergétiques. Elle souhaite aussi que le contrat de service soit séparé du contrat d'amodiation et que la situation de la dette de OKIMO envers Borgakim soit rapidement clarifiée. Voir le rapport de la commission de revisitation des contrats miniers, tome 1, p. 94 à 167, disponible sur le site du ministère des mines de la RDC, www.miningcongo.cd/pdf/TOME%201%20RAPPORT%20CRCM%20VERSION%20FINALE%20270208%20&_hèè.pdf.

⁹⁶ Entretiens de Crisis Group, opérateurs économiques et agents des services administratifs, Bunia, mars 2008.

⁹⁷ En novembre 2007, la mine d'Adidi dans laquelle travaillaient près de 15 000 mineurs artisanaux et qui menaçait de s'effondrer a été fermée sur décision du district.

d'hommes politiques locaux, comme c'est déjà le cas pour les mineurs artisanaux du Katanga. Ces révoltes pourraient avoir des conséquences beaucoup plus graves que celles déjà observées à Kolwezi ou à Likasi.⁹⁸ On ne peut exclure que des tensions éclatent également entre mineurs artisanaux eux-mêmes alors que se développe dans le district un discours de plus en plus hostile à l'emploi dans les entreprises de l'Ituri des ressortissants d'autres provinces. Ce discours vise particulièrement les Nande, qui sont très présents dans le secteur de l'or et le commerce.⁹⁹

Sans attendre que ce débat ne s'envenime un peu plus lors des élections locales ni que la MONUC ne retire ses troupes de la zone de Mongwalu,¹⁰⁰ il est souhaitable que préparer un plan de reconversion au profit des mineurs artisanaux parmi lesquels on trouve de nombreux ex-miliciens dont on peut craindre les réactions à moyen terme en cas d'opération de déguerpissement par la force. Plus généralement, dans le domaine minier, les agents de l'État doivent pouvoir perquisitionner les dépôts et aéronefs utilisés par les compagnies en phase d'exploration pour limiter les risques de sorties illégales de matières premières. L'Assemblée provinciale et nationale doivent exiger la publication des contrats liant l'État congolais à tous les opérateurs miniers et obtenir des clarifications sur les taxes versées à l'État congolais. Enfin, le gouvernement et les partenaires étrangers doivent travailler, en concertation avec les pays frontaliers, à la mise en place d'un mécanisme de certification et traçabilité des matières premières sortant par l'Ituri afin de savoir d'où viennent les produits.

⁹⁸ Les 25-26 juin et le 27 septembre 2007, plusieurs centaines de creuseurs artisanaux ont manifesté à Kolwezi afin de s'opposer à leur éviction des concessions minières cédées aux entreprises Anvil Mining et Chemaf. En septembre, les manifestations ont dégénéré en affrontements ouverts avec la police, faisant deux morts du côté des creuseurs et plus d'une dizaine de blessés, côté policier. Le 6 mars 2008, des milliers de mineurs artisanaux ont affronté la police à Likasi pour s'opposer à des mesures d'éviction de la mine de Kamatanda qui pourrait être confiée à une entreprise chinoise. Les affrontements ont fait un mort et trente-deux blessés. « Kolwezi : affrontements sanglants entre creuseurs et policiers », Radio Okapi, 27 septembre 2007, à www.radio-okapi.net. ; et « Katanga (RDC) : violents heurts entre police et mineurs (ONU) », Agence France-Presse, 7 mars 2008.

⁹⁹ Entretiens Crisis Group, hommes d'affaires Nande et intellectuels Ituriens, Bunia, mars 2008.

¹⁰⁰ Entretien de Crisis Group, cadres de la MONUC, Kinshasa, février 2008.

B. NOUVELLES TENSIONS ENTRE KAMPALA ET KINSHASA POUR LE PÉTROLE DU LAC ALBERT

La mise en exploitation annoncée du pétrole du lac Albert suscite également des inquiétudes pour l'avenir de la province. Le problème se situe à deux niveaux : sur le plan régional et sur le plan purement local avec des risques pour la stabilité de l'Ituri. Au niveau régional, le pétrole du lac Albert¹⁰¹ constitue depuis des dizaines d'années la toile de fond des relations entre l'Ouganda et la RDC en Ituri.¹⁰² Pendant la guerre, Kampala a multiplié les revirements d'alliance avec les groupes armés locaux sur la base d'une triple préoccupation : tenir Kigali à l'écart, limiter l'influence de Kinshasa et sécuriser les opérations menées par Heritage Oil et Tullow Oil, les partenaires choisis par Kampala pour mener l'exploration.¹⁰³

À partir de 2002 et le rapprochement opéré entre Kampala et Kinshasa, Heritage Oil a engagé des discussions avec la présidence congolaise en vue d'obtenir des permis d'exploration en Ituri. Le 2 juin 2002, Heritage Oil signe avec le gouvernement congolais un protocole d'accord pour le développement de la production potentielle de pétrole dans la vallée de la Semiliki, pour une superficie de 30 000 km². Après que Heritage Oil a décidé de s'associer avec Tullow Oil pour l'exploration des blocs sur le lac Albert, des négociations ont été ouvertes à Kinshasa avec cette compagnie. Elles ont abouti, en juillet 2006, à la signature entre le gouvernement

¹⁰¹ La zone d'exploration pétrolière sur le lac Albert est divisée en cinq blocs dont trois côté ougandais, les blocs 1, 2 et 3A et deux côté congolais, les blocs I et II. En 1987, côté congolais, la zone située au sud du lac avaient été explorée par AMOCO mais les premiers sondages sur ces blocs dits III et IV s'étaient révélés décevants et la campagne d'exploration avait été rapidement arrêtée. Jeroen Cuvelier, Stefaan Marysse, « Les enjeux économiques du conflit en Ituri », *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2003-2004*, p. 196.

¹⁰² Dominique Johnson, « Les sables mouvants : l'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais », rapport de Pole Institute, Goma, 13 mars 2003.

¹⁰³ Heritage Oil est une entreprise cotée aux bourses de Londres et de Toronto. Fondée en 1992, par son actuel PDG, Tony Buckingham, elle est présente en Ouganda depuis 1997. Heritage a commencé ses premiers forages côté ougandais en 2002 en partenariat avec la compagnie sud-africaine Energy Africa, avec laquelle elle a monté la filiale Eagle Drill. À partir de 2005, Heritage Oil s'est associée à Tullow Oil, une entreprise irlandaise qui possède le savoir faire technique en matière de sondage de nappes pétrolières. Tullow Oil est l'opérateur sur les blocs 1 et A3 pour lesquels elle détient 50 pour cent des parts des permis d'exploration, à égalité avec Heritage Oil. Tullow Oil détient 100 pour cent du permis d'exploration du bloc 2 pour lequel elle est l'opérateur. Entretiens de Crisis Group, Heritage Oil, Kampala, mars 2008.

congolais et Tullow Oil d'un contrat de partage de production sur les blocs I et II.¹⁰⁴

Toutefois, avec la fin de la transition et l'imminence d'une mise en exploitation des réserves côté ougandais, le dossier pétrole du lac Albert est redevenu une source de tensions entre Kinshasa et Kampala. La question de la délimitation frontalière, dont dépend la répartition des profits escomptés de l'exploitation pétrolière sur le lac Albert, n'ayant jamais été réglée, plusieurs incidents violents ont eu lieu entre juillet et septembre 2007, au niveau des barges de Heritage Oil et de l'île lacustre de Rukwanzi.¹⁰⁵ Suite à ces incidents, les deux pays ont multiplié les consultations, signé le 8 septembre 2007 l'accord de Ngurdoto,¹⁰⁶ mis en place une commission permanente con-

jointe destinée à faire baisser la tension.¹⁰⁷ Avec l'aide des anciennes puissances coloniales, la Belgique et le Royaume Uni, signataires de la convention frontalière de 1915, les deux pays ont créé une commission mixte chargée de la reconstitution de la frontière commune. Cette commission a débuté ses travaux le 15 mars 2008.

Pour autant, la question du balisage dans les eaux du lac Albert et aux embouchures de la rivière Semiliki est encore loin d'être réglée. Elle pourrait déboucher sur de nouvelles tensions dans les mois à venir au cas où les deux pays ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur le tracé de leur frontière commune, sur l'avenir de l'île de Rukwanzi et sur la mise en place d'une « zone d'intérêts communs » pour l'exploitation du pétrole. Or, sur ce dernier point, le compromis annoncé lors de la signature de l'accord de Ngurdoto¹⁰⁸ et confirmé à Kampala le 25 janvier 2008 est encore, en réalité, incertain, notamment en raison des incertitudes qui pèsent encore sur les contrats passés entre Kinshasa, Tullow Oil et Heritage Oil.

La question de la délimitation frontalière et du partage de l'île de Rukwanzi posent également problème. Pour les chefs de collectivité côté congolais, cette question est sans fondement car le tracé de la frontière est connu depuis toujours. Pour eux, 30 à 40 pour cent de la superficie de l'île de Rukwanzi se trouve du côté congolais. Le débat actuel s'explique seulement par le fait que le lit de la rivière Semiliki, qui avait été choisi par les colonisateurs comme point de repère pour le tracé de la frontière, s'est déplacé depuis 1914. Il passait autrefois par Kianza et Riarahobo et se trouve aujourd'hui 3,5km plus à l'ouest, côté congolais.¹⁰⁹ Depuis l'époque coloniale, l'île était interdite à l'habitation permanente, mais à partir des années 1990, une population de marginaux s'y est progressivement installée

¹⁰⁴ L'accord prévoit un partage des profits tirés de la production sur les blocs I et II du côté congolais selon la clé de répartition suivante : 48,5 pour cent pour Tullow Oil, 39,5 pour cent pour Heritage Oil et 12 pour cent pour la société d'état congolaise des hydrocarbures, COHYDRO. Ibid.

¹⁰⁵ Le 29 juillet 2007, un premier incident frontalier est survenu au niveau du lac Albert lorsque quatre soldats de l'armée ougandaise (UPDF) ont été interceptés par l'armée congolaise après avoir navigué plusieurs heures dans les eaux territoriales congolaises. Les quatre soldats ougandais ont été faits prisonniers avant d'être finalement libérés le 6 août 2007. Le 3 août 2007, un incident entre les FARDC et l'armée ougandaise à la frontière des deux pays sur le lac Albert a causé la mort d'un officier FARDC et d'un ingénieur britannique de Heritage Oil. Enfin, le 24 septembre, l'UDPF a ouvert le feu sur une embarcation occupée par des Congolais, tuant six personnes et en blessant cinq autres. Voir notamment Marie France Cros, « Congo-Ouganda : nouvel incident frontalier meurtrier », *La Libre Belgique*, 26 septembre 2007.

¹⁰⁶ Dans le domaine de la défense et de la sécurité, l'accord de Ngurdoto prévoit : la mise en place d'officier de liaison entre les armées des deux pays afin d'éviter les incidents frontaliers ; la création d'une commission conjointe de vérification de la démilitarisation de l'île de Rukwanzi, la mise en place d'une équipe de surveillance conjointe et d'une administration conjointe locale provisoire sur l'île ; la mise sur pied d'une commission ad hoc chargée de la reconstitution de la frontière ; et la création d'un comité chargé des questions d'immigration. Les deux pays se sont également engagés à parachever le désarmement et le rapatriement des forces négatives présentes sur leur territoire et l'éloignement des camps de réfugiés à plus de 150km de la frontière et leur sensibilisation en vue de leur retour dans le cadre d'un accord tripartite avec le UNHCR. L'accord envisage aussi la normalisation des relations diplomatiques et un échange d'ambassadeurs en 2008 ainsi que la mise en place d'une commission chargée d'étudier les modalités pratiques de l'exécution de la décision rendue le 19 décembre 2005 par la Cour internationale de justice condamnant l'Ouganda à réparer les conséquences de son invasion de la RDC. Voir le communiqué conjoint sur la

rencontre de Ngurdoto disponible à l'adresse <http://congoplanet.net/download/arusha080907.pdf>.

¹⁰⁷ Le 9 octobre 2007, les deux pays ont mis sur pied trois commissions conjointes, l'une militaire, l'autre sécuritaire et la troisième économique. Les commissions se réunissent depuis lors tous les deux mois. Entretiens de Crisis Group, MONUC, Bunia, mars 2008.

¹⁰⁸ L'accord de Ngurdoto prévoit à son article 4 une gestion concertée du commerce transfrontalier des produits miniers et du pétrole entre les deux pays. Lors de rencontre de Kampala, le 28 janvier 2008, les deux pays ont signé un avenant portant modification de l'accord de coopération en matière d'hydrocarbure datant de 1990 et prévoyant la mise en place d'un groupe d'experts chargé de l'évaluation de l'état de l'exploration pétrolière sur le lac Albert. Ils ont notamment convenu de la désignation d'un expert du ministère des hydrocarbures auprès de l'ambassade de la RDC à Kampala, chargé de suivre les activités d'exploitation dans la partie ougandaise. « Hydrocarbures : La RDC et l'Ouganda s'accordent sur la revisitation de l'accord de coopération signé en 1990 », *Digital Congo.net*, 5 février 2008.

¹⁰⁹ Entretien de Crisis Group, cadres Bahema Sud, Kampala, novembre 2007.

et a commencé à s'y livrer à la pêche et au petit commerce, en dehors de tout contrôle de l'État ougandais ou congolais.

Depuis 2005 cependant les services de l'État de la RDC et de l'Ouganda se sont progressivement réimplantés. Suite à l'accord de Ngurdoto du 8 septembre 2007, la RDC et l'Ouganda ont décidé de démilitariser l'île et de l'administrer de manière concertée : l'Ouganda et la RDC ont ainsi chacun redéployé des policiers sur l'île et Kampala y a nommé un administrateur tandis que Kinshasa devrait y nommer prochainement aussi un co-administrateur.

Le règlement de cette question tarde à venir, car sur le dossier du pétrole du lac Albert deux camps s'affrontent à Kinshasa. Le premier souhaite que le contrat préparé en 2006 par Tullow Oil soit confirmé et honoré par la partie congolaise. C'était la ligne de l'ancien conseiller spécial à la sécurité à la présidence, Samba Kaputo. C'est toujours celle soutenue par ses alliés politiques comme le ministre des Mines et président du Mouvement Social pour le Renouveau, Pierre Lumbi ou le sénateur MSR John Tibasima, qui convoite le poste de gouverneur de la future province de l'Ituri.¹¹⁰ Le ministère des Affaires étrangères, Mbusa Nyamwisi, pour des raisons diplomatiques, serait également sur cette ligne. Il s'agirait de tenir compte des rapports de force entre les deux pays et de ne pas rouvrir un dossier sensible.

Le second camp, dans lequel on retrouve le ministre des Hydrocarbures, Lambert Mende, le ministre de l'Intérieur Kalume Numbi et le gouverneur de la Province Orientale Médard Autsai souhaite, au contraire, que d'autres opérateurs que Heritage Oil et Tullow Oil soient retenus pour exploiter le pétrole congolais.

Certains craignent qu'au cas où ces deux compagnies seraient retenues par Kinshasa, elles privilégieraient systématiquement leurs activités en Ouganda au détriment de celles du Congo et renonceraient à construire une raffinerie sur le territoire de la RDC. Lors de leurs visites sur le terrain en décembre 2007, des membres de la délégation congolaises ont à mot couvert accusé Heritage Oil et Tullow Oil de s'approprier à exploiter le pétrole côté congolais à travers des champs Kingfisher et Ngassa, situé côté ougandais.¹¹¹

¹¹⁰ John Tibasima est un Hema sud, ex-RCD, rallié au MSR lors des élections de 2006. Tibasima aurait gardé des liens étroits avec la partie ougandaise, et en particulier avec le ministre ougandais de la Défense, le général Krispas Kiongo, un Kondjo de l'Ouganda qui suit de très près les affaires de l'Ituri. Entretiens de Crisis Group, Bunia, mars 2008.

¹¹¹ Ces craintes semblent toutefois avoir été dissipées côté congolais, Tullow Oil ayant montré à la partie congolaise que

Certains, parmi lesquels le commissaire de district adjoint de l'Ituri ont demandé à ce que Heritage Oil et Tullow Oil s'abstiennent de toute mise en exploitation côté ougandais avant le lancement de la campagne d'exploration prévue côté congolais.¹¹²

Signe de ces tensions, le ministre des Hydrocarbures, Mende, a ainsi annoncé le 17 octobre 2007, sans concertation avec la compagnie irlandaise, l'annulation des droits de Tullow Oil sur le bloc I et a exigé une modification des termes du contrat de partage de production sur le bloc II. En décembre 2007, le ministère congolais des Hydrocarbures a proposé au président Kabila d'accorder le bloc I à la compagnie franco-espagnole H-Oil. Cette décision, jugée illégale par Tullow Oil, a toutefois été bloquée par le premier camp et les pourparlers se poursuivent. Pour l'heure, l'entreprise la mieux placée pour récupérer le bloc I semble être la compagnie pétrolière sud-africaine SaCOil.¹¹³ Le 7 février 2008, Mende a menacé de remettre en cause les droits de Heritage Oil et Tullow Oil sur le bloc II au cas où ces deux compagnies n'accepteraient pas de signer un nouvel accord sur le partage des profits.

Ces revirements successifs et tiraillements internes à la partie congolaise sur ce dossier pourraient avoir des conséquences sur la stabilité de l'Ituri. Selon certaines sources, l'une des clauses secrètes de l'accord de Ngurdoto Mountain Lodge, près d'Arusha en Tanzanie, le 8 septembre 2007 stipulait justement que le statu quo favorable à Heritage Oil et Tullow Oil ne serait pas remis en cause et que l'île de Rukwanzi serait cédée à l'Ouganda. En cas de remise en cause de ses intérêts, il est donc peu probable que l'Ouganda reste sans réagir car le président Museveni a fait de ce dossier une priorité nationale.¹¹⁴ D'ors et déjà,

ce qu'ils prenaient pour des tuyaux de pompage dirigés vers le territoire congolais n'étaient que des câbles servant aux opérations de prospection. Entretiens de Crisis Group, représentant du ministère des Hydrocarbures, Bunia, mars 2008.

¹¹² « Uganda, DR Congo Move Against Oil Curse », *The Monitor*, 17 décembre 2007.

¹¹³ La compagnie sud-africaine South Africa Congo Oil (SaCOil), dans laquelle on retrouve Divine Inspiration Group a déjà acquis trois permis d'exploration sur le côté ouest de la RDC en 2007. Elle serait aussi la mieux placée pour emporter le bloc III. *Africa Energy Intelligence*, no. 457, 6-19 février 2008 et no. 458, 20 février-4 mars 2008. Selon d'autres sources, Kinshasa souhaiterait accorder le bloc I à New African Global Energy – New Age – la junior contrôlée par le gouverneur de la province sud-africaine du Gauteng, Tokyo Sexwale, et dirigée par Steve Lowden.

¹¹⁴ Le discours de l'Ouganda sur la question de l'Ituri reste ambigu. Lors de la crise frontalière de juillet-août 2007, le ministre de la Défense ougandais, Krispas Kiongo, avait laissé entendre que l'UPDF n'hésiterait pas à intervenir en Ituri en cas de problème. Lors du sommet de l'Union africaine au Ghana en juillet 2007, le président Museveni avait rappelé que la Communauté Est Africaine (CEA), en tant qu'espace swahiliphone avait vocation à intégrer l'est de la RDC et que l'Ituri avait autrefois appartenu à

la partie ougandaise aurait décidé d'agir désormais de manière unilatérale sur le dossier pétrolier et la question de la construction de la raffinerie. On peut exclure que de nouvelles tensions soient suscitées sur le terrain par les camps en compétition sur ce dossier, notamment lors des futures élections locales.¹¹⁵

Au niveau strictement local, le dossier du pétrole du lac Albert risque de poser également plusieurs problèmes. A l'image des autres ressources naturelles comme l'or, et compte tenu des enjeux sus-mentionnés, le dossier est géré dans la plus grande opacité. Certes, en juillet 2007, le ministre des Hydrocarbures s'est rendu en Ituri à la tête d'une délégation de représentants du gouvernement central et provincial et de la compagnie Tullow Oil. Il a tenté de rassurer les populations quant aux bénéfices qu'elles allaient tirer de la mise en exploitation prochaine du pétrole. Il leur a aussi assuré qu'une raffinerie serait construite à Bunia et non à Béni¹¹⁶ comme le dénonçaient certains acteurs hostiles à l'emprise économique des Nande du nord Kivu en Ituri.¹¹⁷

Malgré tout, les communautés de base ne sont pas rassurées. Elles souhaiteraient être davantage consultées dans la gestion de ce dossier et avoir la garantie qu'elles pourront bénéficier effectivement de l'exploitation pétrolière dans le district.¹¹⁸ Les populations et

les chefs de collectivités riveraines de l'île de Rukwanzi se demandent si la découverte du pétrole ne risque pas de raviver les tensions intercommunautaires sur fond de conflit pour le partage de la rente locale. Certains accusent déjà le président Kabila de les avoir sacrifiées en acceptant que l'île de Rukwanzi passe sous souveraineté ougandaise. D'autres s'alarment plutôt de la rapide dégradation de leur environnement qui pourrait compromettre l'avenir de la pêche sur le lac Albert, une activité essentielle à la survie des populations.¹¹⁹

Les incertitudes qui continuent sur le contenu des différents contrats et sur le choix des exploitants pétroliers retenus côté congolais contribuent à alimenter les spéculations de craintes.¹²⁰ Même si pour l'instant l'attentisme prévaut, dans l'espoir de voir les dividendes de cette découverte transformer rapidement l'économie des territoires de Irumu et Djugu, la question de la part réservée aux communautés et aux autorités locales est présente dans toutes les têtes. Le risque de voir de nouvelles violences éclater dans des territoires comme Irumu et Djugu, qui sont à peine pacifiés, ne doit ainsi pas être sous-estimé et nécessite une transparence accrue dans la gestion des contrats et ressources pétrolières afin d'éviter tout enveniment de la situation. Enfin l'ultime défi pour la consolidation de la paix en Ituri a trait à la question de la justice et de la réconciliation communautaire.

l'Ouganda (en réalité au royaume de Bunyoro du Roi Kabalega). Entretiens de Crisis Group, notables Hema sud, Kampala, novembre 2007.

¹¹⁵ Entretiens de Crisis Group, MONUC et acteurs politiques de l'Ituri, Bunia, mars 2008.

¹¹⁶ Le 20 juin 2007, le gouverneur de la Province Orientale a publié un communiqué dans lequel il affirme que le pétrole de l'Ituri sera exploité et raffiné à Bunia et non au Nord Kivu. En réalité, il semble plus probable que cette raffinerie sera construite en territoire ougandais. Elle raffinera le pétrole pour en faire du gasoil et du kérosène et non de l'essence. Entretiens de Crisis Group, bureau de l'UE, Bunia, novembre 2007.

¹¹⁷ Voir notamment la lettre envoyée à la veille de la visite du ministre des Hydrocarbures par la faction UPC dirigée par Faustin Dz'bo Kalogi. Outre l'UPC Dz'bo, le MSR, la société civile et de nombreux membres de la communauté Hema militent activement pour la construction de la raffinerie à Bunia. Document remis à Crisis Group par des notables locaux en novembre 2007.

¹¹⁸ Lors de la visite de la délégation du ministre des Hydrocarbures à Kasenyi, à 60km de Bunia, les chefs de collectivités ont demandé à ce que les emplois soient créés localement et que 40 pour cent des revenus tirés de l'exploitation du pétrole du lac Albert revienne au district de l'Ituri, sans attendre son changement de statut en province à part entière. Les chefs coutumiers disent de leur côté ne pas comprendre pourquoi l'assemblée territoriale n'est pas en charge de ce dossier, alors que selon eux, le sol et le sous-sol appartiennent, constitutionnellement, aux communautés locales à tra-

vers leurs assemblées. Entretiens de Crisis Group, chefs coutumiers, novembre 2007.

¹¹⁹ Selon les chefs de collectivités de la région, Rukwanzi est occupée quasi exclusivement de populations congolaises mais 30 pour cent des terres seulement appartiennent à la RDC. L'intérêt pour l'Ouganda de placer l'ensemble de l'île sous sa souveraineté directe s'expliquerait par le fait que les forages réalisés à partir de Rukwanzi dans le lac Albert sont parmi les plus prometteurs. D'autres sources affirment que Rukwanzi ne présente aucun intérêt en terme d'exploitation mais permet seulement aux bateaux d'accoster plus facilement. Entretien de Crisis Group, chefs de collectivités, Bunia et Kampala, novembre 2007.

¹²⁰ Le contenu des différents contrats – celui de Heritage Oil puis de Tullow Oil signé en 2006 avec le gouvernement congolais – et les dispositions de l'accord signé entre Kabila et Museveni en septembre 2007 n'ont jamais été transmis au Parlement congolais pour approbation. Certains affirment que le président Kabila se serait engagé à ne rien changer aux accords passés pendant la guerre avec Heritage Oil. Entretiens de Crisis Group, Kampala, mars 2008.

V. JUGER ET RECONCILIER

Dans le domaine de la justice et de la réconciliation, l'Ituri se trouve dans une situation particulièrement complexe. S'agissant de la question des poursuites à engager contre les auteurs des crimes atroces commis dans le district depuis la fin des années 1990, on doit porter au crédit de l'action de la CPI d'avoir envoyé un signal très fort en direction des groupes armés. Au niveau de l'auditorat militaire, des actions ont également été prises localement pour sanctionner certains auteurs de crimes graves, notamment des militaires. Toutefois, l'impunité demeure la règle et de nombreux miliciens impliqués dans des massacres font aujourd'hui partie des forces de sécurité régulières.

Plus grave encore, plusieurs chefs de milices et responsables politiques impliqués dans les crimes ne font l'objet d'aucune poursuite que ce soit au niveau de la justice locale ou au niveau de la CPI. Cette situation conduit à penser localement, que ce soit au niveau des communautés ou au niveau des défenseurs des droits humains, que la CPI a eu une gestion politique des dossiers. Cette perception tend à entamer le crédit du processus judiciaire et à renforcer, au sein de chaque communauté, puis au niveau de l'ensemble des Ituriens, un sentiment de victimisation qui constitue un nouvel obstacle au processus de réconciliation intercommunautaire.

Dans ce domaine, les progrès observés jusqu'ici restent superficiels. Si de nombreux séminaires et ateliers ont été organisés et des comités locaux de pacification mis en place dans les territoires, leur impact est resté limité à un retour progressif à une coexistence pacifique. Les tensions intercommunautaires restent toutefois nombreuses, alimentées par les conflits de terre non solutionnés, mais aussi et surtout par l'absence de travail, en profondeur, sur les traumatismes et injustices subis pendant la guerre, que ce soit au niveau individuel ou communautaire.

A. LUTTER CONTRE L'IMPUNITE DE MANIERE CREDIBLE ET EFFICACE

L'Ituri a été le premier dossier sur lequel la CPI a ouvert des enquêtes, suite à la demande transmise en ce sens par le gouvernement congolais, en mars 2004.¹²¹

¹²¹ Dans une lettre en date du 3 mars, le président Kabila a officiellement saisi la CPI pour qu'elle enquête sur les crimes commis sur tout son territoire depuis le 1 juillet 2002. Le 23 juin 2004, le procureur a annoncé l'ouverture d'une enquête de la Cour sur le cas de l'Ituri.

Le transfert, le 17 mars 2006, à la Haye du chef de l'UPC, Thomas Lubanga, dont le procès devrait débiter à partir de 23 juin 2008, a envoyé un signal fort à l'ensemble des auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Grâce à l'inculpation et au transfert, le 18 octobre 2007 de Germain Katanga, un Ngiti chef d'état-major des FRPI, puis, le 7 février 2008, un Lendu, chef d'état-major du FNI devenu par la suite colonel FARDC, Mathieu Ngudjolo,¹²² la CPI est parvenue à faire taire le sentiment jusqu'alors prédominant en Ituri que les leaders des communautés alliées du gouvernements n'auraient pas à répondre de leurs crimes, les Hema étant les seuls, à travers Lubanga, à devoir être inquiétés.

Sur le plan de la justice locale, des efforts ont également été menés pour lutter contre les crimes les plus graves commis par les militaires. Le 18 juin 2007, le tribunal militaire de Bunia a rendu son jugement à l'encontre de dix-sept soldats de la 1^{ère} brigade intégrée poursuivis pour des pillages dans la ville de Bunia en janvier de la même année. Les dix-sept soldats ont été renvoyés de l'armée et quatorze ont été condamnés à des peines de dix ans de prisons. Les trois qui avaient réussi à s'échapper ont été jugés par contumace et condamnés à vingt ans de prison chacun. Suite au procès des neuf officiers FARDC impliqués dans les massacres de Bavi entre août et novembre 2006, tous les militaires ont été renvoyés de l'armée et condamnés à des peines allant de douze à quinze ans de prison. Quant au gouvernement congolais, il devra verser environ \$480 000 aux familles des victimes à titre de dommages et intérêts.

Malgré tout, une grande frustration est perceptible tant au niveau des communautés que des défenseurs des droits humains en ce qui concerne la lutte contre l'impunité en Ituri. L'action de la justice, qu'elle soit nationale ou internationale, fait ainsi l'objet de critiques nombreuses. Il est vrai que sur le plan local, la lutte contre l'impunité pour les crimes commis par les chefs de milice ou les responsables de l'armée est souvent menée de manière partielle et partielle. En l'absence d'une loi nationale de mise en œuvre précisant les modalités de traitement judiciaire des crimes de masse définis par le Statut de Rome, les auteurs de massacres de masse ne sont justiciables, en vertu du droit congolais, que devant la justice militaire.

¹²² À l'instar de Germain Katanga, Ngudjolo est accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre qu'il aurait perpétrés dans la ville de Bogoro en février 2003. En avril 2008, la Cour a rendu public le mandat d'arrêt délivré le 22 août 2006 contre Bosco Ntaganda, un Tutsi congolais, ancien chef d'état major adjoint de l'UPC. Ntaganda, qui occupe actuellement les fonctions de chef d'état-major du CNDP de Laurent Nkunda, au Nord Kivu, est accusé comme Lubanga d'avoir recruté et engagé des enfants soldats dans des combats en Ituri, entre juillet 2002 et décembre 2003.

Or, celle-ci ne peut offrir en aucun cas les mêmes chances d'impartialité et d'équité que la justice civile, même si l'une et l'autre souffrent à l'identique de la corruption endémique qui gangrène l'ensemble de l'appareil judiciaire en RDC. En effet, la plupart des criminels des l'Ituri ayant été intégrés dans l'armée, il est peu probable que la hiérarchie militaire instruisse l'auditorat de lancer des poursuites contre ces nouvelles recrues. Le vote d'une loi de mise en œuvre du Statut de Rome pourrait au moins permettre à la justice civile de traiter des crimes de masse, augmentant ainsi les chances de voir la lutte contre l'impunité progresser dans le pays.

La lutte contre l'impunité engagée au niveau de la CPI fait également l'objet de critiques nombreuses sur le terrain. Les communautés continuent de s'interroger sur le sens de cette justice lointaine, perçue comme déconnectée des réalités locales. Les observateurs sur le terrain peinent à comprendre les raisons qui ont amené la CPI à poursuivre Lubanga pour son implication dans le recrutement d'enfants au sein de sa milice et non pour les atrocités commises par les troupes de l'UPC. Cette décision devrait être mieux expliquée, notamment en direction des membres de la communauté Hema, dont beaucoup continuent de témoigner de la sympathie à Lubanga et seraient probablement prêts à lui donner à nouveau leurs enfants, au cas où éclaterait une nouvelle guerre communautaire.

Les missions sur le terrain et les programmes radio-diffusés de sensibilisation sur le travail de la Cour soutenus par le greffe à partir de ces bureaux de liaison établis à Kinshasa et à Bunia ne sauraient se substituer à une véritable stratégie intégrée de lutte contre l'impunité. Cette stratégie doit combiner éducation civique et judiciaire, explication de son action, sensibilisation des décideurs politiques, appui à l'ensemble de la chaîne pénale (bureau des procureurs, tribunaux de première instance, tribunaux d'appel, etc.), et mobilisation des soutiens auprès des bailleurs de fonds, à commencer par les Etats parties au Statut de Rome.

L'argument selon lequel la Cour ne peut contribuer à la mobilisation pour le renforcement des capacités judiciaires nationales car son action était fondée sur une évaluation de l'incapacité de ces juridictions, ne peut tenir, surtout sept ans après l'ouverture des enquêtes.¹²³ L'incapacité de la justice congolaise a été depuis longtemps établie. Le bureau du Procureur se réfère d'ailleurs désormais souvent au concept de « complémentarité positive » qui encourage ouvertement les poursuites nationales et appelle à un plus

forte coopération entre la justice internationale et locale. Avec le soutien des Etats parties au Statut de Rome et des institutions intéressées, le bureau du Procureur devrait désormais apporter un soutien actif au renforcement de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité dans le pays.

La plus grande difficulté que la CPI doit surmonter dans le cadre des procès qu'elle a prévus d'instruire sur les crimes perpétrés en Ituri est de corriger le sentiment dominant dans le district que la CPI a géré ces dossiers de manière politique. La population soupçonne, en effet la CPI d'avoir évité l'ouverture de certaines enquêtes à l'encontre des responsables nationaux ou étrangers ayant commandité les crimes en Ituri pour ne cibler que les chefs de milice ayant osé défier le gouvernement de Kinshasa. Cette perception de partialité risque de remettre en cause la crédibilité de la Cour.¹²⁴

Ce sentiment est aujourd'hui renforcé depuis l'annonce en février 2008 qu'avec le transfert à la Haye de Mathieu Ngudjolo, la Cour avait clôt la première phase de ses enquêtes en RDC, centrée sur les crimes commis par les leaders et groupes actifs en Ituri. Bien que le bureau du Procureur a indiqué qu'il allait engager une nouvelle phase d'enquêtes¹²⁵ portant sur l'ensemble des crimes commis à l'Est de la RDC, le fait qu'il ait explicitement fait référence à la situation dans les provinces des Kivus a été interprété, en Ituri, comme une décision de la Cour de ne pas pousser plus loin ses enquêtes dans le district.

La collaboration active entre le gouvernement congolais et la Cour pour les transferts de Lubanga, Katanga ou Ngudjolo à La Haye et la coopération entre la CPI et le gouvernement ougandais font également douter de la volonté de la Cour à remonter plus haut dans la chaîne de responsabilité et de complicité nationale ou étrangère pour les crimes commis en Ituri.

Les crimes attribués à l'ancien chef du FAPC, Jérôme Kakwavu, actuellement G5 à l'état-major militaire à Kinshasa, Cobra Matata des FRPI ou de Peter Karim du FNI ne diffèrent pas par leur gravité de ceux dont la responsabilité est attribuée à Lubanga, Katanga ou Ngudjolo.¹²⁶ De manière récurrente en Ituri revient également la question du devenir de la première enquête ouverte par

¹²³ Entretien téléphonique de Crisis Group, représentant de la CPI, 5 mai 2008.

¹²⁴ « En Ituri, la CPI ne s'est occupée que des exécutants et elle a laissé tranquilles les commanditaires », Entretiens de Crisis Group, défenseur des droits humains, Bunia, novembre 2007.

¹²⁵ « Déclaration du Bureau du Procureur donnant suite au transfèrement à La Haye de Mathieu Ngudjolo Chui », 7 février 2008, disponible sur www.icc-cpi.int/press/pressreleases/330.html&l=fr.

¹²⁶ Voir « CPI/RDC: Arrestation d'une nouvelle personne soupçonnée de crimes de guerre : La CPI devrait enquêter au sujet de hauts responsables liés aux chefs de guerre », communiqué de Human Rights Watch, 7 février 2008.

la CPI en Ituri, concernant le massacre de Nyakunde en septembre 2002. Jusqu'à ce jour, elle n'a donné lieu à aucun mandat d'arrêt international.¹²⁷ Pour les observateurs locaux, cette situation s'explique en raison de l'implication dans ce massacre¹²⁸ non seulement des FRPI, du FNI mais aussi et surtout de l'APC, l'armée du RCD-ML de Mbusa Nyamwisi¹²⁹, actuellement ministre des Affaires étrangères à Kinshasa.

L'absence de poursuites contre les soutiens extérieurs que les chefs de groupes armés ont reçu en dehors de l'Ituri conduit à penser, sur le terrain, que la CPI ne vise que les proies faciles et exerce une justice du fort contre le faible. Le soutien financier et militaire apporté par de hauts responsables à Kinshasa, Kampala ou Kigali aux milices ayant perpétré des massacres en Ituri a pourtant déjà été amplement documenté.¹³⁰ Dans une lettre, en date du 11 novembre 2006, l'ancien président du FNI, actuellement en détention, raconte dans le détail comment le FNI a reçu l'appui de plusieurs hauts décideurs congolais et ougandais. La présence de conseillers militaires rwandais auprès de l'UPC puis le soutien apporté au MRC, par Kigali, à partir de 2005 ont également été maintes fois signalés.¹³¹

Mise bout à bout, tous ces éléments contribuent à alimenter, en Ituri, des soupçons quant à la partialité de la CPI. A moyen terme, ce sentiment risque de faire oublier le rôle positif joué par la Cour dans la région mais aussi et surtout d'entamer sa capacité à dissuader de nouveaux crimes atroces. Face à ces risques, la Cour devrait réaffirmer publiquement que le bureau du Procureur va continuer les investigations en Ituri et qu'il engagera des poursuites à l'encontre des auteurs des crimes atroces, sans considération pour leur nationalité ou les fonctions officielles qu'ils occupent aujourd'hui. Sous réserve que leur responsabilité dans ces crimes atroces puisse être établies, les enquêtes devraient concerner en priorité les principaux chefs de milices de l'Ituri toujours en liberté (Jérôme Kakwavu, Peter Karim, Cobra Matata, Floribert Kisembo Bahemuka), les responsables du massacre de Nyakunde ainsi que les dirigeants congolais, rwandais et

ougandais qui ont armé et soutenu les milices actives en Ituri. Lorsque les personnes concernées sont protégées par des immunités en RDC ou à l'étranger, la CPI constitue, en effet, l'unique recours pour les victimes des crimes commis en Ituri.

Dans les autres cas, il apparaît en revanche important que l'instruction et les procès puissent se dérouler, désormais, en RDC, afin que les Ituriens s'approprient véritablement le processus et deviennent eux-mêmes les acteurs de la lutte contre l'impunité. Comme le souligne l'article 1 du Statut de Rome, la CPI n'est qu'une justice complémentaire. Compte tenu des réalités actuelles de la justice en RDC et en Ituri en particulier, cela ne peut être envisagé que si des chambres mixtes, dans lesquelles juges, procureurs, enquêteurs et avocats étrangers et congolais travailleraient ensemble, étaient mises en place au sein de l'appareil judiciaire congolais.

Pour qu'un tel mécanisme puisse être institué, le gouvernement devrait prendre l'initiative de proposer la mise sur pied de chambres mixtes au sein de l'appareil judiciaire congolais afin de juger des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Ituri. Afin de parvenir rapidement à la création d'une structure efficace, le gouvernement devrait engager des consultations avec le corps des magistrats, l'ordre des avocats et la société civile congolaise ainsi qu'avec les partenaires de la RDC. Ces derniers doivent, en effet, sortir de la logique des appuis d'urgence pour s'engager durablement dans la reconstruction du système judiciaire congolais et le rétablissement de l'état de droit en RDC.¹³² Ce rapprochement de la justice avec le terrain – sous réserve que le processus fasse l'objet d'un appui substantiel de la part des partenaires internationaux de la RDC – est indispensable pour aider à la cicatrisation des souffrances infligées aux victimes et amener à une réconciliation réelle. Dans ce domaine cependant, à côté du volet judiciaire et compte tenu de l'ampleur des crimes commis, la mise sur pied d'une Commission vérité et réconciliation apparaît indispensable tout comme le lancement de programmes d'appui aux victimes et aux anciens combattants.

B. RECONCILIER LES ITURIENS

Le processus de pacification de l'Ituri a permis de mettre un terme à la vague de violences intercommunautaires qui

¹²⁷ Entretiens de Crisis Group, ONGs des droits humains, La Haye, mars 2008.

¹²⁸ Entretiens de Crisis Group, ONGs des droits humains, Bunia, mars 2008.

¹²⁹ Voir « Ituri couvert de sang », Human Rights Watch, op. cit., p. 33. Voir aussi la lettre publique du président du FNI, Floribert Njabu, « quelques vérités sur les implications dans la tragédie de l'Ituri », écrite le 11 novembre 2006 depuis la prison de Makala/CPRK à Kinshasa au Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, p. 5, titre 2.1, « Implications du R.C.D / K-ML ».

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

¹³² La formule des chambres mixtes qui constitue une alternative efficace et économe à la création d'un tribunal pénal international pour la RDC a déjà été utilisée au Sierra Leone, au Timor Est, en Bosnie Herzégovine, au Cambodge et au Kosovo. Voir « Rule-of-Law Tools for Post-conflict States : Maximizing the legacy of hybrid courts », UN Office of the High Commissioner for Human Rights, 2008.

l'ont endeuillées. Peu de progrès a toutefois été accompli en matière de réconciliation. Les communautés se côtoient mais ne se fréquentent guère et la méfiance et les préjugés entre communautés demeurent très fortement ancrés. Cette situation risque de donner lieu à de nouvelles violences, à l'occasion de nouveaux conflits de terre ou de nouvelles pommes de discorde pour le partage des ressources naturelles.

Jusqu'ici les prises de paroles dans ce domaine sont restées limitées. De nombreux séminaires et ateliers ont été organisés et des comités de pacification ont permis d'apaiser les tensions localement. Ces actions n'ont toutefois touché qu'une minorité et le repli sur sa communauté d'origine demeure la règle. Le sentiment de victimisation au sein des communautés Lendu/Ngiti et Hema demeure très fort. La marginalisation des Lendu à l'époque de la colonisation, que ce soit au niveau de l'éducation ou plus tard de l'accès aux postes de responsabilité, continue de nourrir un sentiment de révolte à l'encontre des privilégiés Hema.

Ils admettent ainsi difficilement leur part de responsabilité dans les violences, en renvoyant la responsabilité sur les provocations des Hema, les Lendu affirmant avoir réagi, de manière impulsive, sans peser les conséquences de leurs actes. Du côté des Hema, le sentiment d'être victime est également très répandu et la reconnaissance des crimes commis ou suscités par des membres de la communauté toujours très difficile à faire admettre. De surcroît, les Hema se présentent comme la cible d'un complot international impliquant Kinshasa, les ex-Far Interhamwe ainsi que plus généralement les « forces négatives ». Dans les deux communautés, quelques voix vont même jusqu'à recommander une séparation des deux groupes, sans toutefois rencontrer beaucoup d'écho pour le moment.

Au cas où l'ampleur de ces antagonismes intercommunautaires continuerait ainsi d'être sous-estimée, on ne peut exclure qu'après quelques années de calme relatif, de nouvelles violences interethniques n'éclatent, que ce soit à l'occasion de nouveaux conflits de terres, d'un conflit pour l'accès et le partage des ressources ou lors des futures élections locales. Sans attendre que ce risque ne se matérialise, la meilleure action de prévention à suivre serait probablement de mettre sur pied un programme spécifique pour l'Ituri dans le cadre de la Commission vérité et réconciliation.

Pouvant être créée en application de la constitution de 2006 par une simple loi organique, cette commission n'est toutefois toujours pas en place, plus d'un an après l'entrée en fonction du gouvernement Gizenga. Tirant les leçons des échecs du fonctionnement de la commission mise en place pendant la transition –

dont le bilan fut totalement insignifiant – plusieurs ONGs ont proposé de mettre sur pied une nouvelle commission ainsi que des petites commissions locales inspirées des cérémonies traditionnelles de réconciliation au profit des auteurs des crimes mineurs.¹³³

En complément de ces actions, il paraît important de prévoir des actions de suivi psychologique au profit des victimes, notamment pour les femmes, mais aussi des combattants afin qu'ils puissent dépasser les traumatismes endurés pendant la guerre et deviennent également les acteurs au quotidien de la pacification durable du district.¹³⁴

¹³³ Entretien de Crisis Group, ONG de défense des droits humains, Justice Plus, Bunia, mars 2008.

¹³⁴ Entretien de Crisis Group, Professeur Lobho, un des intellectuels ayant inspiré la création de l'UPC, Kinshasa, novembre 2007.

VI. CONCLUSION

L'Ituri est sans doute la région du Congo où, en l'absence d'État et d'intérêt du gouvernement de transition à y rétablir son autorité, la communauté internationale s'est le plus investie à partir de juin 2003 pour tenter d'y prévenir une situation à la rwandaise, puis y désarmer les milices. Ses efforts ont en partie été couronnés de succès, et malgré les difficultés importantes rencontrées pour y établir des conditions minimales de sécurité, les élections générales de 2006 ont pu s'y dérouler dans des conditions très satisfaisantes. Aujourd'hui, à l'approche des élections locales et de la transformation du district en province à l'horizon 2009, le défi en Ituri est celui de la stabilisation et de la reconstruction.

Les acteurs principaux de ces deux processus ne sont plus internationaux. La reconstruction de l'Ituri représente un test significatif de la volonté du gouvernement congolais à vouloir changer le système de mauvaise gouvernance prévalant dans le pays depuis l'indépendance et à apporter aux populations les dividendes de la paix. Tout comme dans les Kivus, seule une approche globale pourra être couronnée de succès. Ce n'est qu'en attaquant le problème iturien sur quatre fronts simultanés – désarmement, question foncière, partage équitable des ressources et impunité – que la stabilisation du district aura des chances d'être pérenne et que le défi de prévention de nouvelles violences pourra réellement être relevé.

Nairobi/Bruxelles, 13 mai 2008

ANNEXE A

CARTE DE L'ITURI



Courtesy of GIS Unit, MONUC. This map is exclusive property of United Nations MONUC. The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

ANNEXE B

CARTE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE CONGO



ANNEXE C

LES PRINCIPAUX GROUPES ARMÉS DE L'ITURI

L'UPC (Union des patriotes congolais), dirigée par Thomas Lubanga, était la plus ancienne et la mieux organisée des milices du district. Créée en 2000 par Lubanga, John Tibasima et le chef Kawa Panga Mandro avec le soutien de l'Ouganda, suite à une scission au sein du RCD-KML de Mbusa Nyanwisi, l'UPC était une milice au service de la défense de la communauté Hema. Elle était présente à l'origine sur les parties des territoires d'Irumu, de Djugu, d'Aru et de Mahagi occupées par les Hema et sur le territoire de Mambasa où vivent les populations d'origine Bira et Walese. En 2001, suite à la dissidence du FAPC encouragée par Kinshasa et Kampala, l'UPC perd le contrôle des territoires d'Aru et Mahagi. En 2002, l'UPC se retrouve en guerre ouverte contre le RCD-KML et sa branche armée l'APC. Celle-ci lui ravit le territoire de Mambasa mais l'UPC parvient à prendre le contrôle du chef lieu de district, Bunia, avec l'aide de l'armée ougandaise aux termes de combats particulièrement meurtriers.

La même année, l'UPC commet plusieurs massacres de populations civiles dans les villages Lendu réputés hostiles. C'est le cas notamment à Zumbe, dans le territoire de Djugu, le 15 octobre 2002. En février 2003, le chef Kawa Panga Mandro, ministre de la Défense de l'UPC, entre en dissidence avec l'aide de Kinshasa pour créer le PUSIC sur la partie du territoire d'Irumu occupée par les populations Hema Sud (Bahema Banyawagi de Mandro, Tchomia et les Hema Sud sur l'axe Kasenyi Sota). Après sa rupture avec Kampala et son rapprochement avec le RCD et le Rwanda, l'UPC est expulsée de Bunia par l'armée ougandaise et les milices Lendu (FNI, FRPI) le 6 mars 2003. Les miliciens Lendu massacrent les populations civiles Hema perçues comme pro-UPC. Deux mois plus tard, suite au départ de l'UPDF, l'UPC réinvestit Bunia au prix de durs combats et commet en représailles de massacres à l'encontre des populations Lendu.

Le FNI (Front national intégrationniste) a été créé en janvier 2002 avec l'aide des Ougandais sous la présidence de Floribert Njabu. Cette milice Lendu fédère en fait des petits groupes d'auto-défense de combattants organisés en réaction à la mise sur pied de l'UPC. C'est un groupe qui reste faiblement structuré et au commandement fortement

décentralisé présent exclusivement sur le territoire de Djugu au sein des populations Lendu Pitsi, Lendu Tatsi, Lendu Watsi et Lendu Djatsi. Njabu ne contrôle en fait que le FNI de Kpandroma. Le FNI de la zone de Zumbe (population Lendu Tatsi) est dirigé par Mathieu Ngudjolo Chui, celui de Mbau par Godas Sukpa, celui de Loga par Floribert Burombi et celui de l'axe Mongwalu-Kilo-Kobu par Dragon Masasi et Kung Fu).

Le FNI opère en collaboration avec les FRPI qui sont censées à l'origine être leur branche armée. Après la rupture entre Kampala et l'UPC, les branches du FNI reçoivent régulièrement des armes de l'armée ougandaise mais sont principalement en alliance avec Kinshasa et le RCD-KML qui les alimentent en armes et assurent des formations militaires. Fin 2002, le FNI commet plusieurs massacres de populations civiles dans les villages Hema Gegere comme Nizi le 11 octobre 2002, Largu et Blukwa octobre 2002. Le FNI participe à la prise de Bunia par l'UPDF en mars 2003 avant d'être expulsé en mai 2003 par l'UPC.

Les FRPI (Forces de résistance patriotique en Ituri) : milice Lendu formée à partir de 2002 sur le territoire de Irumu par les populations Lendu Bindi ou Ngiti. Elle évolue en alliance avec le FNI dont elle affirme être la branche armée. Commandée par Germain Katanga et Cobra Matata, elle est alimentée en armes par Kinshasa et se distingue par ses attaques particulièrement meurtrières contre les populations civiles Hema et Bira (en réaction au fait que le secrétaire général de l'UPC, John Tinanzabo, était lui-même Bira). Les FRPI sont ainsi impliquées dans les massacres de Nyakunde du 5 au 15 septembre 2002, Bogoro le 24 février 2003, Songolo le 31 août 2002 et Tchomia le 31 mai 2003 et le 15 juillet 2003.

Le PUSIC (Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo) : la milice a été créée en février 2003 sur incitation de Kinshasa par le Chef Khawa Panga Mandro, ministre de la Défense de l'UPC. PUSIC récupère les principaux commandants Hema Sud de l'UPC et occupe la zone Mandro où l'UPC disposait de son principal centre d'instruction militaire. Elle bénéficie principalement du soutien en armes de l'Ouganda en l'échange d'une sécurisation du port de Kasenyi sur le lac Albert et de l'axe Kasenyi Bunia au profit de l'UPDF et des commerçants ougandais. Le PUSIC mène par contre assez peu d'offensive et agit surtout comme une milice de protection au profit des

populations Hema Banyawagi et Hema Sud contre les attaques FNI, FRPI et UPC.

Les FAPC (Forces armées du peuple congolais) : la milice a été créée en 2001 sur les territoires d'Aru et Mahagi par Jérôme Kakwavu Bukande, un tutsi originaire du territoire de Masisi dans la province du Nord Kivu. Kakwavu est un ancien de l'UPC ayant rompu avec Lubanga à l'incitation de Kinshasa. A la différence des autres groupes armés du district, c'est une milice multiethnique dont la plupart des commandants sont Tutsis originaire du Nord Kivu. Sur le terrain, le FAPC mène assez peu d'offensive et, grâce à son contrôle du poste

douanier d'Aru et du marché d'Ariwara, il crée une zone franche dont tirent partie Kampala, les réseaux commerciaux Nande et ceux du Sud Soudan.

FPDC (Forces populaires pour la démocratie au Congo) : cette milice créée en 2000 était composée principalement de combattants d'origine Alur et opérait principalement sur le territoire de Mahagi, à Mahagi ville, Gonyeri et Kulikoka. Elle est créée par la communauté Alur pour contrer les actions de l'UPC et de FNI sur le territoire de Mahagi. Dirigée par un ancien député Thomas Unencan, c'est une petite milice relativement peu combative.

ANNEXE D

SUCCÈS ET LIMITES DU DÉSARMEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITION (2003-2006)

Le processus de désarmement des groupes armés de l'Ituri a débuté à Bunia en septembre 2003, suite à l'intervention robuste de l'UE à travers l'opération Artémis. Placée sous commandement de l'UE, la Force multinationale intérimaire d'urgence (FMIU) se déploie à partir du 6 juin 2003. Appelée par le Conseil de sécurité¹³⁵ pour faciliter le déploiement d'une brigade supplémentaire de la MONUC et stopper l'escalade de violence qui avait marqué le retrait des troupes ougandaises de l'Ituri et la prise de contrôle de Bunia par l'UPC le 12 mai 2003,¹³⁶ elle entre très vite en conflit avec la milice de Thomas Lubanga qui contrôlait la ville.¹³⁷ Face aux miliciens qui cherchent à s'opposer à l'opération « Bunia sans armes », le commandant de la force adopte une approche agressive.¹³⁸

Au départ de la mission de l'Ituri, fin août 2003, l'UPC ne contrôle plus Bunia mais l'insécurité perdure et la ville reste ethniquement divisée.¹³⁹ En dehors de Bunia, les combats et les violences contre les civils se poursuivent, les milices FNI et FRPI cherchant à tirer parti de l'affaiblissement de l'UPC pour attaquer les zones Hema, désormais moins bien protégées.

¹³⁵ Résolution 1484, Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/1484, 31 mai 2003.

¹³⁶ Le 23 avril 2003, la MONUC avait déployé 200 des 700 casques bleus uruguayens prévus pour assurer la sécurité dans Bunia. Ces derniers ne purent cependant empêcher l'UPC de prendre le contrôle de Bunia. Le 18 mai 2003, deux observateurs militaires de la MONUC furent assassinés à Mongbwalu, à 65km au nord de Bunia.

¹³⁷ Les accrochages les plus violents se sont déroulés, le 11 juillet 2003, dans le camp de l'UPC situé à Miala, au nord de Bunia.

¹³⁸ « J'avais donné comme consignes d'être agressif et déterminé : frappez fort à la première opportunité. Le 21 juin, je rencontrai M. Lubanga chef de l'UPC la milice qui contrôlait Bunia avec environ 2.500 hommes et lui ordonnais de quitter la ville sous 72 heures ». Voir le témoignage du Général Thonier dans « Les moyens de l'autonomie stratégique française, Acte de la journée d'étude du 14 janvier 2004 », Fondation pour la recherche stratégique, pp. 56-58, disponible sur www.frstrategie.org/barreFRS/publications/colloques/20040114/20040114.doc.

¹³⁹ La partie sud de la ville, occupée par les populations Lendu, est pratiquement inaccessible aux Hema. Quant aux Lendu, ils ne s'aventurent guère dans la partie nord et centre (comprenant Mudzipela, Lembabo, Sayo et Nyakasanza) à dominante Hema.

1. L'introuvable stratégie politique intégrée

Compte tenu de la brièveté de son mandat et des limites de son périmètre d'intervention,¹⁴⁰ la Force multinationale ne s'implique pas dans la mise sur pied d'un cadre de dialogue avec les chefs de milices. C'est la MONUC qui, à partir septembre 2003, se charge de mettre sur pied ce cadre à travers le Comité de concertation des groupes armés (CCGA) de l'Ituri.¹⁴¹ Aux termes de longues négociations, tous les groupes armés finissent, le 17 décembre 2003, par donner leur accord de principe au lancement d'un processus de désarmement. Désireux de consolider cet accord, la MONUC et le CIAT multiplient les initiatives : en janvier 2004, la MONUC obtient du PNUD, de l'UNICEF et du gouvernement de transition la préparation d'un programme pilote de désarmement spécifique pour l'Ituri, le Programme de désarmement et réinsertion communautaire (DRC).¹⁴²

Avec l'aide du CIAT, la MONUC exerce de fortes pressions sur le gouvernement de Kinshasa pour qu'il intègre l'Ituri dans le processus de transition et restaure l'autorité de l'État, en y nommant des magistrats et en y remplaçant l'administration intérimaire de l'Ituri par des représentants directs. Enfin, les 10-14 mai 2004, la MONUC et le CIAT parrainent une réunion des chefs des milices de l'Ituri à Kinshasa en présence du président Kabila. Au terme de cette rencontre, les chefs des

¹⁴⁰ Conformément à la résolution 1484, la zone d'opération de la FMIU était circonscrite à la ville de Bunia. En pratique, toutefois, la FMIU avait délimité une zone dite d'intérêt élargi ce qui lui permit de mener des missions de reconnaissance au-delà de Bunia. Ses aéronefs effectuèrent également des missions de survol sur plusieurs points du district afin de dissuader les groupes armés d'attaquer certains villages laissés sans protection.

¹⁴¹ La première réunion du CCGA avait eu lieu à Kinshasa les 16-17 août 2003. Les suivantes se déroulent à Bunia, sous la présidence du bureau local de la MONUC.

¹⁴² C'est le PNUD qui pilote le DRC et se charge de l'organisation, de l'entretien des sites de transit, de la conception des projets de réinsertion des combattants démobilisés. La MONUC s'occupe principalement de la sécurisation des camps de transit mais en pratique aide aussi au transport des ex-combattants dans et hors des sites de transit. Le DCR prend en charge les combattants âgés de dix-huit et plus qui acceptent de remettre une arme sur la base du ratio théorique d'une arme par combattant.

groupes armés signent un acte d'engagement par lequel ils affirment vouloir participer sans réserve au processus de DRC à partir du 1^{er} septembre 2004, en contrepartie de l'intégration de leurs troupes dans l'armée nationale et de la reconnaissance de grades pour leurs officiers.

Sur le terrain, la situation n'évolue pas aussi positivement : les casques bleus parviennent à se déployer progressivement en dehors de Bunia mais, à l'été 2004, ils ne contrôlent toujours pas Nizi, ni Fataki (aux mains de l'UPC/L), ni Aru (sous contrôle FAPC de Jérôme Kakwavu Bukande) ni Mahagi (encore aux mains du FNI et du FAPC). Si l'UPC/K, le PUSIC, le FPDC¹⁴³ et la branche FNI basée au sud de Mahagi semblent prêts à s'engager dans le DRC,¹⁴⁴ la plupart des éléments des FRPI, des FAPC¹⁴⁵ et de l'UPC/L,¹⁴⁶ ainsi que la majorité des branches du FNI,¹⁴⁷ contestent toujours le principe même du cessez-le-feu. Tandis que leurs leaders signent l'acte d'engagement à Kinshasa, ces groupes recrutent, reçoivent des armes, multiplient les barrages routiers, conservent le contrôle de certaines mines, et s'attaquent à la population civile¹⁴⁸ et aux casques bleus.¹⁴⁹ Fin 2004,

à peine plus de 1 500 combattants ont ainsi adhéré au DRC.¹⁵⁰

L'échec relatif de l'opération désarmement négocié en 2003-2004 tient à plusieurs facteurs. Le manque de sincérité des chefs miliciens et la permanence des liens commerciaux entre les groupes armés et certains militaires et des hommes d'affaires étrangers ont joué naturellement un grand rôle.¹⁵¹ Les divergences d'approche entre les principaux acteurs du système des Nations unies et l'attitude du gouvernement de transition ont aussi été déterminantes.

Au sein de l'ONU, la Directrice de bureau de Bunia, Dominique MacAdams, défendait une ligne volontariste et une stratégie politique globale mêlant « la carotte et le bâton ». Or pour les militaires de la brigade Ituri, l'usage du « bâton » était encore prématuré. Ils exigeaient des renforts, la sécurisation du lac Albert par l'unité navale riveraine du bataillon uruguayen (Urbatt) ainsi que le déploiement des brigades FARDC avant de pouvoir sanctionner les milices violant leurs engagements, prendre le contrôle de leurs mines et de leurs postes de douane et protéger les combattants acceptant de désarmer.¹⁵² De son côté, le PNUD estimait ne pas avoir les moyens de mettre en place le DRC en des délais aussi brefs. S'il réussit à ouvrir en septembre 2004 cinq centres de transit¹⁵³ pour l'accueil des combattants, il ne parvint pas à lancer des programmes de réinsertion crédible en temps utile.¹⁵⁴

L'attitude du gouvernement de transition fut tout aussi problématique car l'Ituri n'était clairement pas une priorité pour lui. L'installation des nouvelles autorités locales eut ainsi lieu avec retard.¹⁵⁵ Le président Kabila

¹⁴³ Les Forces populaires pour la démocratie au Congo.

¹⁴⁴ C'est notamment le cas de l'UPC/K, du PUSIC, du FPDC et du FNI basé au sud de Mahagi.

¹⁴⁵ Le FAPC continue de contrôler le poste douanier très lucratif d'Aru et le marché d'Ariwara à travers lequel s'organisent toutes sortes de trafic entre l'Ouganda, la RDC et le Sud Soudan.

¹⁴⁶ Le 8 décembre, l'ancien chef d'état-major de l'UPC, Floribert Kisembo, quitte le mouvement pour fonder l'UPC/K. Il est remplacé à la tête de l'UPC/Lubanga par son ancien adjoint, Bosco Ntaganda. L'UPC/L adopte une ligne plus radicale sur le terrain que l'UPC/K.

¹⁴⁷ La montée des tensions entre le FNI et les FAPC dans la zone Djalasiga et Kpandroma, qui s'affrontent régulièrement pour le contrôle des mines d'or de Djalasiga, sert d'excuses aux branches Walendu Pitsi et Watsi pour ne pas désarmer.

¹⁴⁸ Le 19 septembre 2004 des éléments FRPI attaquent des civils Bira à Lengabo, à 10km à l'est de Bunia, tuant quatorze personnes et brûlant une centaine d'habitations. Le 30 décembre 2004, des éléments de l'UPC/L de Joo et Nyamamba attaquent le village Lendu de Datule. En réaction le FNI attaque les UPC/L à Mbavi, Mubkva, Mangala, Wasa et Mutanga l'obligeant à se replier sur Chu et Joo, à 10km au nord de Nyamamba. Le 4 janvier 2005, les Lendu attaquent des positions UPC/L à Nyamamba, Mbogi 1 et 2 et Kawa détruisant un camp militaire UPC/L. Le 19 janvier 2005, une attaque attribuée à des éléments du FNI à lieu à Tche, une collectivité Hema nord situé à 40km au nord est de Bunia, dans le territoire de Djugu fait près d'une vingtaine de morts parmi les civils.

¹⁴⁹ Le 2 septembre 2004, un casque bleu marocain est enlevé au nord de Bunia, dans la zone de Mudzipela, par des éléments de l'UPC/L. Il est relâché au bout de cinq jours.

¹⁵⁰ Seizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Conseil de sécurité, 31 décembre 2004, UN S/2004/1034, p. 4.

¹⁵¹ Rapport du groupe d'experts, 25 janvier 2005, op. cit., paras 94 à 134.

¹⁵² Fin 2004, toutefois, la MONUC mena des opérations de rétorsion contre les groupes armés FAPC et FNI qui se disputaient la zone de Ndrele et Mahagi. Ces opérations précipitèrent la reddition de nombreux miliciens.

¹⁵³ Kpandroma, Nizi, Mahagi, Kasenyi et Aveba. Début 2005, le PNUD ouvre également des sites de transit à Bunia et à Mt Awa.

¹⁵⁴ Les directeurs des sites de transit ne sont arrivés sur place qu'en mars 2005. Pendant plusieurs mois, les ex-combattants ont été livrés à eux-mêmes. De nombreux combattants cantonnés dans les camps de Kpandroma et Mahagi perdirent patience et retournèrent dans le maquis. Entretiens de Crisis Group, ex-combattants, Bunia, novembre 2007.

¹⁵⁵ La présidente de l'Assemblée intérimaire de l'Ituri, Pétronille Vaweke, ne prend ses fonctions qu'à la fin du mois

ne signa le décret prévu par l'acte d'engagement nommant les chefs de milices aux postes de généraux FARDC que le 11 décembre 2004.¹⁵⁶ Enfin, lorsque les troupes FARDC arrivèrent en Ituri, à la fin du mois d'août 2004, elles fragilisèrent plutôt qu'elles ne consolidèrent le processus. Compte tenu de l'alliance forgée pendant la guerre entre Kinshasa et les groupes armés Lendu, les combattants UPC et PUSIC et les populations Hema virent dans les soldats de la première brigade intégrée¹⁵⁷ et plus encore, dans ceux du second contingent¹⁵⁸ déployé à partir d'octobre 2004, des troupes venues pour « tuer les Hema ».

Les efforts déployés par le commandant de la 1^{ère} brigade intégrée, le colonel Marcel Ekuba Mondo, pour rassurer les populations n'ont que peu d'impact¹⁵⁹ et

d'août 2004, soit deux mois après sa nomination au poste de Commissaire du district.

¹⁵⁶ Le décret nomme Germain Katanga pour le FRPI, Jérôme Kakwavu pour les FAPC, Goda Sukpa pour le FNI et Kyaligonza Nduru pour le PUSIC, Floribert Kisembo Bahemuka de l'UPC/K et Bosco Ntaganda de l'UPC/L au poste de généraux au sein des FARDC. À l'exception de ce dernier qui justifie son absence à Kinshasa par le fait qu'il aurait été blessé, tous prennent leur fonction à Kinshasa en janvier 2005. Ces nominations sont perçues comme un déni de justice car plusieurs de ces chefs de milices ont commis des crimes de guerre. Toutefois, pour la MONUC et les autorités congolaises, la priorité est alors d'éloigner ces hommes de l'Ituri, de les isoler de leurs bases et de faire avancer le processus quitte à engager contre eux, ultérieurement, des poursuites. Actuellement, Jérôme Kakwavu travaille au sein du G5 à l'état major général à Kinshasa. Après avoir été commandant second de la région militaire du Bas Congo, Floribert Kisembo est actuellement commandant adjoint de la région militaire à Kindu. Depuis 2007, Kyaligonza est le commandant adjoint de la base de Kitona. Cf. « RDC : l'armée ne doit pas nommer des criminels de guerre », communiqué de Human Rights Watch, 10 janvier 2005.

¹⁵⁷ Les éléments de la 1^{ère} brigade intégrée, formée par la Belgique avec l'aide de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg, se déploient à Bunia à partir de la fin août 2004.

¹⁵⁸ Ce second contingent comprend dans ses rangs de nombreux ex-APC, l'armée du RCD-KML qui a combattu aux côtés des milices Lendu contre les Hema, à partir de 2002. Ce contingent entretient d'excellentes relations avec le FAPC, probablement sur la base d'un accord pour le partage de revenus miniers dans la région. La MONUC tenta de s'opposer à leur déploiement en vain.

¹⁵⁹ Avant 2003, le Colonel Marcel Ekuba avait fait parti du groupe d'officiers dépêchés par le Général Kisempia de la maison militaire du président Kabila pour ravitailler en armes les milices Lendu FNI et FRPI. L'armement passait par l'APC de Mbusa Nyamwisi et arrivait à Beni. Les avions de la compagnie Butembo airlines, appartenant au docteur Kisoni, assuraient ensuite le transport des armes jusqu'à Mahagi et Kpandroma. Le Colonel Ekuba avait également assuré directement la formation de miliciens FNI et FRPI au centre de

sont rapidement contrecarrés par les exactions que commettent ses troupes, que ce soit à l'encontre des populations civiles ou des combattants récemment démobilisés. Loin de créer le cadre de sécurité propice à la mise en œuvre du DRC, l'arrivée des FARDC contribua ainsi à rapprocher de nouveau ces dernières des groupes armés locaux.

Face à cette impasse, début 2005, la MONUC tente de réagir en renforçant la pression sur les groupes armés.¹⁶⁰ Après la mort de neuf casques bleus bangladais, pris dans une embuscade des miliciens FNI, le 25 février, les différents acteurs du processus décident de revoir totalement leur stratégie. Cet incident, dont la responsabilité est imputée à l'ensemble des milices et non aux seuls FNI, entraîne ainsi une rupture immédiate du dialogue avec les groupes armés et un basculement vers un traitement purement sécuritaire du problème des groupes armés en Ituri.¹⁶¹

2. Le désarmement forcé

Dans les jours qui suivent la mort des casques bleus à Ndoki, la MONUC et les FARDC, qui reçoivent des renforts, lancent plusieurs opérations robustes contre les FNI.¹⁶² Les chefs de milices présents à Kinshasa

Nyaleke. Son arrivée à la tête de la 1^{ère} brigade intégrée fut, dans ce contexte, perçue comme une provocation et une menace directe par les miliciens Hema.

¹⁶⁰ Le 24 février, la MONUC mène une opération de recherche et de saisie d'armes à Ariwara et réussit à désarmer 116 FAPC. Le même jour, elle arrête 30 combattants FNI lors d'une opération similaire à Datule.

¹⁶¹ Selon la version officielle présentée alors par la MONUC, dix-neuf casques bleus et leur interprète seraient tombés dans une embuscade lors d'une patrouille à Ndoki, 5km à l'ouest du village de Kafe ou Kawa. En fait, la patrouille à pied qui comptait dix-neuf soldats divisés en deux groupes et un interprète congolais était dirigée par de jeunes officiers récemment déployés sur zone. Ces derniers menaient des opérations de reconnaissance dans la zone alors que les FARDC avaient, de leur côté, lancé des opérations de désarmement forcé. Lorsque la patrouille est arrivée au niveau d'une colline, située à proximité d'un camp FNI, elle y a mis le feu ce qui a été interprété comme un acte hostile par le FNI. Contrairement à l'habitude des patrouilles non hostiles de la MONUC entrant en zone occupée par les miliciens, ce détachement de casques bleus n'avait pas de drapeau blanc avec lui. Les miliciens ont fini par tirer en l'air puis la panique s'est emparée des deux côtés et des combats ont éclaté, entraînant la mort de neuf casques bleus.

¹⁶² Le 1^{er} mars 2005, une task force comprenant des soldats pakistanais, sud-africains et népalais mène, avec l'appui des hélicoptères indiens de la MONUC, une opération à Loga au cours de laquelle ils détruisent le quartier général du FNI avec des dommages collatéraux importants. Loga était le bastion des durs du FNI dirigés par les commandants Floribert

sont placés en résidences surveillées, puis finalement arrêtés, sur demande du Conseil de sécurité. Le CIAT, par la voix de son président, le RSSG Swing, lance un ultimatum aux miliciens pour qu'ils déposent les armes avant la fin du mois de mars. Enfin, le 7 avril, le CIAT demande au gouvernement de transition de lancer sans délai des mandats d'arrêts nationaux et internationaux contre la hiérarchie militaire de l'UPC-L, à commencer par son chef d'état major Bosco Ntaganda et le chef d'état major adjoint, Jonvith Linganga Mandro, qu'il tienne pour responsable d'actes de torture et de violence à l'encontre de combattants démobilisés. Entre mars et avril 2005, la plupart des chefs de groupes armés de l'Ituri sont ainsi neutralisés: Thomas Lubanga, le chef de l'UPC-L, Floribert Njabu, le chef du FNI, Germain Katanga celui des FRPI et le Chef Yves Kahwa Panga Mandro du PUSIC.¹⁶³

En dépit de la persistance des problèmes logistiques sérieux,¹⁶⁴ et d'un manque de coordination entre les états-majors de la MONUC et des FARDC lors des opérations conjointes, cette approche répressive donne, dans un premier temps, une forte impulsion au processus de désarmement. À la clôture du programme le 25 juin 2005, 15 941 combattants ont rejoint le processus de désarmement parmi lesquels 4 395 enfants associés ont été démobilisés. Avant même l'expiration de l'ultimatum, le FAPC est le premier groupe à désarmer ses 3 322 sur les sites d'Aru et de Mont Awa.¹⁶⁵ L'UPC-K¹⁶⁶

Burombi et Abeli, chargés des opérations au sein de cette milice. Burombi entretiendrait jusqu'à ce jour un groupe de miliciens évoluant entre Loga, Anu et Klutsogu.

¹⁶³ D'autres responsables des milices les rejoignent en prison : John Tinanzabo Zeremani, le secrétaire général de l'UPC/L à Bunia, Djokaba Lambi, le président ad intérim de l'UPC, Goda Sukpa, Pitchu Iribi, Georges Masudi et Philémon Manono, tous du FNI au CPRK à Kinshasa.

¹⁶⁴ Beaucoup de combattants rencontrent des difficultés pour se rendre sur les sites de désarmement compte tenu des distances qu'il leur faut parcourir dans un environnement encore insécurisé. L'accès leur est parfois refusé faute de place. Entretien de Crisis Group, anciens combattants, Bunia, novembre 2007.

¹⁶⁵ Le leader du FAPC et plusieurs de ses officiers n'étaient pas originaires de l'Ituri mais du Masisi et ne défendaient aucune communauté particulière. Le mouvement avait émergé en 2002 à partir de l'UPC, grâce au soutien du président Museveni et du président Kabila, désireux d'affaiblir l'UPC, alors soutenue par le Rwanda. Jérôme Kakwavu se rendait ainsi fréquemment à Kampala avec son escorte armée. Il a finalement désarmé lorsqu'il a compris que faute d'un enracinement local réel, son mouvement risquait de ne pas tenir face à la montée de la pression internationale. Auparavant, il est parvenu à négocier un accord intéressant avec le gouvernement congolais. En l'échange d'une remise de son important stock d'armes, il a obtenu son intégration en tant que général au sein des FARDC (G5 à l'état major général), la signature

et le FPDC ont fait de même et ont cessé également d'exister. Le deuxième groupe ayant désarmé est le FNI principalement sur les sites de Kpandroma et Mahagi avec 2 958 combattants; puis le PUSIC sur les sites de Kasenyi et Bunia (1 862) et l'UPC-L sur Nizi et Bunia (1 374).

Les limites du processus apparaissent cependant rapidement : le nombre d'armes collectées – 6 200 – reste relativement faible et 70 pour cent d'entre elles ne sont plus en état de fonctionner.¹⁶⁷ L'objectif initial d'éradication des groupes armés n'est pas atteint car l'UPC-L,¹⁶⁸ l'essentiel du FRPI et plusieurs branches du FNI¹⁶⁹ ont rejeté le processus et conservent une forte capacité de nuisance. Au mois de juin 2005, une nouvelle alliance, le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC) derrière laquelle se rangent la plupart de ces groupes armés voit le jour.¹⁷⁰ Sans jamais parvenir à absorber le FNI et les

d'un accord technique des forces pour ses troupes parmi lesquelles se trouvaient de nombreuses ex-Forces armées zaïroises, une amnistie pour faits de guerre et faits insurrectionnels ainsi que la sauvegarde de ses intérêts financiers, comme son réseau de camions de transports, son hôtel à Ariwara et plusieurs maisons à Goma. Entretien de Crisis Group, anciens combattants, Bunia, novembre 2007.

¹⁶⁶ L'UPC-K n'a jamais eu plus d'une centaine de combattants.

¹⁶⁷ « Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo », Conseil de sécurité des Nations unies, S/2005/506, p. 5.

¹⁶⁸ Certains UPC-L adhèrent au processus mais la plupart, sous l'influence des officiers comme Jonvith Linganga et Bosco Ntaganda, préfèrent rejoindre le MRC. Dans les faits, Bosco Ntaganda remet une partie de ses armes lourdes à la MONUC et plus tard une autre à Cobra Matata du FRPI. Sous prétexte de se rendre à une réunion MRC chez Cobra Matata, Ntaganda quitte l'Ituri. Après avoir traversé la rivière Semiliki en pirogue, il atteint Rwabisengo en Ouganda puis se rend à Bunagana et rejoint finalement l'insurrection armée de Laurent Nkunda dans le Masisi. Entretien de Crisis Group, des anciens combattants MRC, Bunia, novembre 2007.

¹⁶⁹ L'opération provoque en réalité une fragmentation croissante du FNI entre les branches favorables à Njabu et celles qui suivent Peter Karim. Ceux de Zumbe adhèrent au processus de désarmement. En revanche, les branches Walendu Pitsi et Watsi ainsi que le FNI de Loga refusent de désarmer.

¹⁷⁰ L'idée de créer une alliance regroupant les milices de l'Ituri encore actives aurait été lancée par Mathieu Ngudjolo et Kakolele Bwambale alors qu'ils étaient tous deux, encore détenus à la prison de Makala à Kinshasa. Le projet aurait reçu le soutien de Laurent Nkunda. Après son évasion de la prison de Makala, Kakolele retrouve Ngudjolo à Kampala. Les deux hommes se rendent ensuite à Kigali dans la résidence de Nkunda et engagent des discussions avec John Tibasima du PUSIC, Justin Lobho du FNI Zumbe, Dido Manyihora, Sheriff Ddjadza du FNI Kpandroma, Sambi du FRPI et Dieudonné Mbuna de l'UPC. Ils s'entendent sur un cahier des charges

FRPI,¹⁷¹ le MRC parvient à aligner jusqu'à 300 combattants issus des trois groupes armés encore actifs dans le district. Il s'affirme en attaquant les FARDC afin de récupérer leur armement ou les chasser de certains axes stratégiques.

Enfin, les difficultés persistantes observées dans la mise en œuvre du programme de désarmement du PNUD,¹⁷² les nouveaux massacres de civils,¹⁷³ les agressions régulières des FARDC contre la population et les démobilisés¹⁷⁴ et plus généralement l'absence de retour de l'autorité de l'État en dehors de Bunia et de quelques petits centres urbains, montrent très vite l'urgence qu'il y a à lancer un nouveau plan d'action afin de consolider le retour de la paix dans le district.

Malheureusement, après le départ de Bunia, en août 2005, de Mme MacAdams et, un mois plus tard, la fin du DRC, le gouvernement de transition et la MONUC

commun au MRC puis rentrent en Ouganda pour annoncer officiellement la création du mouvement, à Kampala, le 15 juin 2005. Aux termes de ce cahier des charges, le MRC demandait l'octroi d'une région militaire en Ituri dirigée par un officier MRC, l'intégration de ses éléments armés au sein des FARDC et de ses cadres à des postes politiques, l'amnistie et le retrait des mandats émis contre ses membres et la libération de tous les détenus du mouvement à Bunia, Kisangani et Kinshasa.

¹⁷¹ Le FRPI est en alliance avec le MRC mais reste indépendant. Du côté FNI, la branche Ngudjolo rejoint le MRC mais la branche Peter Karim ne noue qu'une relation de circonstance avec le mouvement. Peter Karim souhaite uniquement pouvoir utiliser l'armement du MRC pour lancer des attaques sur Kudikoka, dans le territoire de Mahagi, où la présence FARDC perturbe ses trafics d'or et de bois vers l'Ouganda. Une fois cet objectif atteint, Peter Karim confisque l'armement MRC et oblige les commandants du mouvement à partir. Le MRC installe alors son quartier général dans le village de Ngudjolo, à Kambutso, groupement Bedu Ezekere dans la région de Zumbe.

¹⁷² Les filets de sécurité sont versés avec irrégularité et les aides à la réinsertion avec plusieurs mois de retard. Les programmes sont souvent mal ciblés et ne convainquent pas les anciens combattants qu'une réinsertion dans la vie civile est possible. Entretiens de Crisis Group, anciens combattants, Bunia, novembre 2007.

¹⁷³ « Rien de nouveau en Ituri : la violence continue », Médecins sans Frontières, août 2005, disponible sur www.msf.ch/fileadmin/user_upload/uploads/rapports/congo_rdc/violences/Rap_ituri_FINAL_FR.pdf.

¹⁷⁴ Plusieurs anciens combattants sont victimes d'attaques par des FARDC au motif qu'ils auraient participé à des massacres de militaires. D'autres se voient ravir leurs kits de réinsertion ou l'argent versé dans le cadre du filet de sécurité par des militaires frustrés de voir les anciens combattants assistés par le PNUD alors qu'eux se sentent abandonnés par le gouvernement de Kinshasa. Entretiens de Crisis Group, anciens combattants, Bunia, novembre 2007.

n'accordent plus le même degré d'importance à l'Ituri et aucune stratégie politique globale n'est arrêtée en vue d'obtenir le désarmement. Les consultations engagées par le PNUD en vue d'élaborer un plan d'action conjoint avec la MONUC ne débouchent sur aucune initiative d'envergure.

La priorité est clairement donnée au traitement sécuritaire des problèmes de l'Ituri et les opérations conjointes MONUC/FARDC se multiplient.¹⁷⁵ Les objectifs de ces opérations sont multiples : elles visent à sanctionner les milices qui n'ont pas adhéré au DRC, à déloger le MRC du littoral du lac Albert,¹⁷⁶ mais également à faire en sorte que les groupes armés ne puissent venir perturber la conduite des opérations électorales. En complément, des pressions sont exercées au niveau diplomatique¹⁷⁷ afin de priver les milices de leurs soutiens extérieurs. De son côté, la CPI rend public le 17 mars 2006 le mandat d'arrêt contre Thomas Lubanga qui est aussitôt transféré à la Haye.

Au bilan, les opérations conjointes parviennent à maintenir les milices sous pression et à faire échec à la tentative d'expansion du MRC.¹⁷⁸ Elles s'avèrent toutefois insuffisantes pour amener les milices à désarmer en grand nombre et récupérer les armes détenues par les communautés. La méfiance des miliciens et des populations à l'égard des FARDC reste, en effet, très forte.¹⁷⁹ La Commission nationale de démobilisation et de réinsertion (CONADER) qui est chargée de mettre un

¹⁷⁵ En octobre 2005, la MONUC et les FARDC se déploient dans les zones aurifères de Kilo et Mongwalu privant ainsi les groupes armés d'importantes sources de revenus. En novembre les FARDC et la MONUC mènent une opération conjointe contre les MRC dans le territoire d'Irumu. Au cours du premier semestre 2006, FARDC et MONUC conduisent plusieurs opérations similaires dans le territoire de Djugu et la région de Fataki afin de contenir les activités du FNI et du FRPI.

¹⁷⁶ Mi 2005, le MRC a attaqué les positions les moins bien défendues des FARDC dans cette région dite des Monts Bleus et repris le contrôle du littoral du lac Albert.

¹⁷⁷ Le 23 août 2005, le gouvernement ougandais déclare persona non grata sur son territoire six dirigeants du MRC : Dieudonné Mbuna, Mathieu Ngudjolo, Kakolele, Dido Manihora, Sheriff Ndjadza et Sambu.

¹⁷⁸ Au-delà de l'impact de ces opérations, le MRC reste confronté à l'absence de confiance mutuelle entre miliciens Lendu et Hema.

¹⁷⁹ En octobre 2005, les FARDC de la 4^{ème} brigade FARDC basée à Awi tuent cinq enfants qu'ils avaient pris en otage pour le transport de biens pillés dans la localité de Chekele. Début 2006, des soldats FARDC attaquent directement des communautés soupçonnées d'aider les groupes armés. Ils massacrent plus de 60 civils et commettent un grand nombre de viols.

nouveau programme de désarmement dans le cadre du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR), n'inspire pas non plus confiance, notamment chez les miliciens Hema qui l'accusent d'avoir un parti pris pro-Lendu. Il est vrai, qu'avant 2003, le coordinateur de la CONADER, le Colonel Duku, ex- G2, en charge du renseignement à l'Etat-Major Opérationnel Intégré¹⁸⁰ (EMOI) avait lui aussi fait parti des officiers chargés par le président Kabila d'alimenter en armes et de former les milices Lendu dans les camps de Nyaleke, au Nord Kivu.

Comme en février 2005, c'est finalement la mort d'un casque bleu et l'enlèvement de sept autres à Tsupu¹⁸¹ par le FNI de Peter Karim Udaga, le 28 mai 2006, qui obligent la MONUC et la FARDC à reconsidérer l'approche privilégiée depuis plus d'un an. Afin de protéger la vie des otages, ils suspendent les opérations militaires contre les FNI et engagent des tractations.¹⁸² Cependant, à quelques semaines de la tenue du premier tour des élections présidentielles, les autorités congolaises voient tout l'intérêt qu'il y aurait à utiliser ces discussions pour initier un dialogue avec les communautés locales et voir comment satisfaire certaines revendications des groupes armés, restés relativement populaires dans chacune de leur communauté respective. Il s'agit non seulement d'obtenir un cessez-le-feu afin que les scrutins ne soient pas perturbés, mais aussi de faire en sorte qu'un maximum de voix puisse se porter sur le candidat Kabila, dès le premier tour.

C'est ainsi que les tractations pour la libération des otages se transforment rapidement en véritables négociations. Après la reprise, le 29 juin, par les FRPI de leur ancien bastion de Tcheyi, tombé un mois plus tôt aux mains des FARDC et de la MONUC, les opérations conjointes de désarmement forcé¹⁸³ sont définitivement abandonnées, ouvrant la voie à de véritables pourparlers de paix avec les groupes armés.¹⁸⁴

¹⁸⁰ L'EMOI, était chargé de l'entraînement militaire des milices Lendu du FNI et des FRPI. Il a assuré le transfert d'armes et de munitions à Aveba et planifié et supervisé les opérations de Nyakunde et de Tchomia.

¹⁸¹ Tsupu se trouve à côté de Libi entre Fataki et Niodha, dans le territoire de Djugu.

¹⁸² Le Département des opérations de maintien de la paix à New York envoie des instructions très claires dans ce sens afin que la vie des otages ne soit pas mise en danger. Entretien de Crisis Group, un ancien responsable de la MONUC, Kinshasa, juin 2007.

¹⁸³ La MONUC se contente alors d'apporter un soutien logistique et de former les brigades FARDC.

¹⁸⁴ Après la reprise de Tcheyi, le FRPI lance des opérations sur Aveba et sa région, entraînant de nombreux déplacements de

3. Le désarmement par la cooptation

Après 35 jours de discussions et la médiation de quelques députés Lendu de la région, des notables Pitsi, les sept casques bleus seront finalement libérés sains et saufs.¹⁸⁵ Le 10 juillet 2006, Peter Karim et le gouvernement congolais signent un mémorandum d'accord sur les conditions d'intégration du FNI au sein des FARDC.¹⁸⁶ De nombreuses promesses lui sont faites et de l'argent est distribué afin que sa communauté Walendu Pitsi soutienne le président Kabila et son parti, le PPRD, lors des élections.

Dans le même élan, le 26 juillet 2006, la MONUC organise une rencontre entre le MRC de Mathieu Ngudjolo et le colonel Mukuntu, représentant la présidence de la république. Par un communiqué les deux parties affirment s'être mises d'accord sur le principe de l'intégration du MRC au sein des FARDC et sur celui d'une amnistie générale au profit des miliciens. Ils s'engagent également à ce que les élections du 30 juillet se déroulent dans des conditions maximales de sécurité. Simultanément, à partir du 5 juin 2006, la CONADER lance son programme de désarmement DDR. Malgré l'absence des FRPI dans ces négociations et une liberté de circulation limitée pour les candidats, ces accords permettent effectivement aux élections de se dérouler dans le calme.

En revanche, le résultat en termes de désarmement des milices est beaucoup plus décevant. Certes, officiellement, entre juin et septembre 2006, 6 728 combattants sont désarmés et 2 332 armes récupérées. Toutefois, il apparaît rapidement que les groupes armés ont conservé une capacité opérationnelle relativement intacte et que les chiffres de démobilisés fournis par la CONADER ont été artificiellement gonflés. Profitant du manque de rigueur dans le processus d'identification des combattants, de nombreux « faux miliciens » attirés par l'argent promis aux démobilisés se sont faits enregistrés alors qu'ils ne figuraient sur aucune liste et qu'ils ne pouvaient pas remettre une seule arme à feu. Le ratio de un à trois entre le nombre d'armes collectées et le nombre de combattants démobilisés est, en effet, très bas.

population. Le 6 juillet 2006, des tirs d'AK-47 provenant d'une zone FRPI atteignent un hélicoptère de la MONUC.

¹⁸⁵ Deux le 27 juin et les cinq autres, le 8 juillet 2006.

¹⁸⁶ Les autorités congolaises se montrent très généreuses avec Peter Karim afin de s'assurer du calme et du soutien de la communauté des Walendu Pitsi. Plusieurs de ses anciens proches sont élus, comme Bura Pulinion au poste de député national et Ferdinand Ngbadhego à celui de député provincial. La MONUC et les agences évoquent de leur côté la construction de routes et d'écoles dans sa communauté. Entretien de Crisis Group, des ex-miliciens, Bunia, juin 2007.

Par ailleurs, dans les mois qui suivent l'opération, le manque de suivi dans les actions de réinsertion proposées par la CONADER amène de très nombreux combattants officiellement démobilisés à rejoindre leur groupe armé d'origine dès leur sortie des sites de transit et le paiement du filet de sécurité.¹⁸⁷

En réalité, les chefs des groupes armés attendent toujours, avant de déposer les armes, un engagement solennel du gouvernement en matière d'amnistie, de reconnaissance de grade mais aussi la confirmation de la victoire officielle du président Kabila qui a envoyé ses représentants négocier avec eux. Or courant août, la contre performance relative du président Kabila au premier tour ne fait plus de doute, rendant nécessaire l'organisation d'un second tour à l'issue incertaine. Devant le risque d'enlèvement du dossier et alors que la situation sécuritaire sur le terrain se dégrade à nouveau sous l'effet des exactions des FARDC et des FRPI¹⁸⁸ le RSSG adjoint, Hailé Menkerios, fait pression sur le conseiller spécial en matière de sécurité à la présidence, Samba Kaputo,¹⁸⁹ pour qu'une délégation de haut niveau retourne sur le terrain et finalise rapidement les accords.

Dès la proclamation officielle de la victoire du président Kabila par la Commission électorale indépendante, le 15 novembre 2006, les discussions connaissent ainsi une brutale accélération. Le 16 novembre, une délégation des autorités congolaises et de la MONUC rencontre le MRC de Mathieu Ngudjolo à Kambutso.¹⁹⁰ Au terme de la rencontre, les deux parties signent un accord prévoyant l'envoi au brassage de l'ensemble des troupes du MRC au plus tard le 31 décembre 2006 et

l'octroi d'une amnistie générale.¹⁹¹ Le gouvernement promet également à Ngudjolo un poste de colonel au sein des FARDC, ainsi que les grades de lieutenants colonels pour quatre de ses officiers. Le 17 novembre, Ngudjolo se rend à Bunia afin d'y rencontrer le nouveau commandant de la zone opérationnelle des FARDC en Ituri, le Général Vainqueur Mayala. Il s'adresse également à la radio pour confirmer la fin de la guerre et annoncer l'intégration du MRC au sein des FARDC.¹⁹²

Le 18 novembre, une délégation du ministère congolais de la Défense et de la MONUC se rend à Doi dans le territoire de Djugu pour négocier avec Peter Karim. Peter Karim promet d'envoyer ses premiers éléments armés au centre de transit de Kpandroma dès le 27 novembre. Enfin, le 28 novembre, Cobra Matata finit également par signer un accord de paix avec le gouvernement,¹⁹³ tandis que le lendemain a lieu une rencontre entre des responsables du FRPI et le vice-ministre de la Défense, à Bunia. Le 29 novembre, le MRC et les FRPI signent finalement avec le gouvernement un accord cadre prévoyant le lancement d'une troisième phase de désarmement, conformément aux principes du PNDDR. Le 14 décembre, le FNI de Peter Karim adhère également à l'accord.

Considéré comme une avancée majeure et l'ultime étape du désarmement définitif des groupes armés de l'Ituri, cet accord s'avère, dans les faits, difficile à mettre en œuvre. Des affrontements ont lieu entre les FNI et les FARDC le 24 décembre. En mars 2007, seuls une centaine de FNI se sont effectivement rendus sur les sites de brassage tandis que les FRPI n'ont envoyé qu'une dizaine de miliciens et une quarantaine d'enfants associés. Plus de six mois sont nécessaires pour que les chefs de milices acceptent de sortir de brousse. La phase III du désarmement qui se met en place le 4 août 2007 permet de désarmer 1 840 miliciens.

¹⁸⁷ Entretien de Crisis Group, des ex-combattants, Bunia, novembre 2007.

¹⁸⁸ Entre août et novembre 2006, la 1^{ère} brigade intégrée de l'Ituri commet, selon la MONUC, pas moins de 32 exécutions sommaires de civils parmi lesquels deux agents de la CEI, le 29 octobre à Fataki. Le 7 octobre 2006, des FRPI lancent une attaque contre la 6^{ème} brigade FARDC sur le mont Omi. Au cours de cette opération, plusieurs miliciens dont trois commandants FRPI, Mukiro alias Yuda, Soleil et Moïse Oudo sont tués. Le 10 octobre 2006, les hommes de la 13^{ème} brigade intégrée venu du centre de brassage de Nyaleke, dans le territoire de Béni, sont déployés sur le terrain en remplacement du 81^{ème} bataillon qui n'avait jamais été brassé et s'était montré très indiscipliné. Le 18 novembre, des affrontements surviennent entre cette brigade et le FRPI à Auva, dans le groupement de Boloma.

¹⁸⁹ Le directeur de Cabinet de Samba Kaputo, Pierre Lumbi, le conseiller à la présidence Mwarabu, le Colonel Mukuntu et le Major Tumba sont les plus impliqués sur ce dossier.

¹⁹⁰ Cette décision est confirmée lors du congrès du MRC les 25-27 novembre qui décide de l'envoi au 4 décembre 2006 à Rwampara de 200 éléments MRC avec 185 armes.

¹⁹¹ L'accord signé le 16 novembre 2006 entre le colonel Mukuntu pour le gouvernement de la RDC et Mathieu Ngudjolo prévoit à son article 6 de formaliser l'amnistie, notamment à travers le retrait des mandats d'arrêts internationaux à charge des membres du MRC engagés dans le processus.

¹⁹² Le MRC organise, les 25-27 novembre un congrès dans la localité de Kambutso au cours duquel il décide de se scinder en une branche politique et en branche armée. La présidence du mouvement est confiée à Justin Ngabu et le secrétariat à Mbuna Dieudonné. Entretiens de Crisis Group, ex-combattants MRC, Bunia, juin 2007.

¹⁹³ L'accord retient la date du 11 décembre pour l'arrivée de 300 FRPI au centre de transit d'Aveba. Cobra Matata avait déjà été nommé au grade de Colonel des FARDC en janvier 2005.

ANNEXE E

LISTE DES ACRONYMES

AAG	Anglo Ashanti Goldfield
APC	Armée populaire congolaise
CCGA	Comité de concertation des groupes armés de l'Ituri
CEA	Communauté Est Africaine
CIAT	Comité international d'appui à la transition
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
CONADER	Commission nationale de démobilisation et de réinsertion
CPI	Cour pénale internationale
DDR	Programme de désarmement, démobilisation et réintégration
DGI	Direction générale des impôts
DGM	Direction générale des migrations congolaise
DGRAD	Direction générale des recettes administratives domaniales, judiciaires et de participation
DRC	Programme de désarmement et réinsertion communautaire
EMOI	État-major opérationnel intégré
EUSEC	Mission de l'UE, à caractère civil, de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité
FAPC	Forces armées du peuple congolais
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FMIU	Force multinationale intérimaire d'urgence
FNI	Front des nationalistes intégrationnistes
FPDC	Forces populaires pour la démocratie au Congo
FRPI	Forces de résistance patriotique en Ituri
LRA	L'Armée de résistance du Seigneur, un mouvement en rébellion contre le gouvernement de l'Ouganda
MLC	Mouvement pour la libération du Congo
MONUC	Mission des Nations unies en République démocratique du Congo.
MRC	Mouvement révolutionnaire congolais
MSR	Mouvement social pour le Renouveau (parti congolais)
OCC	Office Congolais de Contrôle (établissement public à caractère technique et commercial doté de la personnalité juridique et placé sous la tutelle du Ministère du commerce)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU
OFIDA	Office congolais des douanes
OKIMO	Office des mines d'or de Kilomoto
ONU	Organisation des Nations unies
PNDDR	Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPRD	Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie
PUSIC	Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo
RCD-ML	Rassemblement congolais pour la démocratie-mouvement de libération
RCN	Réseau de citoyens, justice et démocratie, une ONG belge agissant pour la promotion du droit et l'indépendance de la justice
RDC	République démocratique du Congo
RHA	Réseau HAKI NA AMANI (Justice et Paix), constitué des ONGs non confessionnelles et confessionnelles qui travaillent sur les problématiques de la paix, de la gestion des conflits et des droits humains

RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies
UE	Union européenne
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Le Fonds des Nations unies pour l'enfance
UPC	Union des patriotes congolais
UPDF	Les Forces de défense du peuple de l'Ouganda

ANNEXE F

À PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 135 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de 12 pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique et par l'envoi de versions imprimées à de nombreux ministères des Affaires étrangères et organisations internationales. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des États-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington, New York, Londres et Moscou. L'organisation dispose actuellement de onze bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Le Caire, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina, Séoul et Tbilissi) et seize représentations locales (Abuja, Bakou, Bangkok, Beyrouth, Belgrade, Colombo, Damas, Dili, Douchanbé, Erevan, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince, Pretoria et Téhéran). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Kenya, Liberia, Ouganda, République centrafricaine, République

démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cachemire, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Serbie et Turquie; au Moyen-Orient : toute la région qui s'étend de l'Afrique du Nord à l'Iran; et en Amérique Latine : Colombie, région andine et Haïti.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence australienne pour le développement international, l'Agence autrichienne pour le développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, l'Aide irlandaise, le Centre canadienne de recherches pour le développement international, le Conseil de la Recherche Economique et Sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le développement international, le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères turc et le Qatar.

Les fondations et donateurs du secteur privé regroupent: Carnegie Corporation of New York, Ford Foundation, Fundación DARA Internacional, Iara Lee and George Gund III Foundation William & Flora Hewlett Foundation, Hunt Alternatives Fund, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Charles Stewart Mott Foundation, Open Society Institute, Pierre and Pamela Omidyar Fund, Ploughshares Fund, Victor Pinchuk Foundation, ProVictimis Foundation, Radcliffe Foundation, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

mai 2008

ANNEXE G

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP DEPUIS JANVIER 2005

AFRIQUE AUSTRALE

Post-Election Zimbabwe: What Next?, Rapport Afrique N°93, 7 juin 2005

Swaziland: The Clock Is Ticking, Briefing Afrique N°29, 14 juillet 2005

Zimbabwe's Operation Murambatsvina: The Tipping Point?, Rapport Afrique N°97, 17 août 2005

Zimbabwe's Continuing Self-Destruction, Briefing Afrique N°38, 6 juin 2006

Zimbabwe: An Opposition Strategy, Rapport Afrique N°117, 24 août 2006

Zimbabwe: An End to the Stalemate?, Rapport Afrique N°122, 5 mars 2007

Zimbabwe: A Regional Solution?, Rapport Afrique N°132, 18 septembre 2007

Zimbabwe: Prospects from a Flawed Election, Rapport Afrique N°138, 20 mars 2008

AFRIQUE CENTRALE

Peace in Northern Uganda: Decisive Weeks Ahead, Briefing Afrique N°22, 21 février 2005

The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus, Rapport Afrique N°91, 30 mars 2005

Shock Therapy for Northern Uganda's Peace Process, Briefing Afrique N°23, 11 avril 2005

The Congo: Solving the FDLR Problem Once and For All, Briefing Afrique N°25, 12 mai 2005

Building a Comprehensive Peace Strategy for Northern Uganda, Briefing Afrique N°27, 23 juin 2005

Élections au Burundi: reconfiguration radicale du paysage politique, Briefing Afrique N°31, 25 août 2005 (aussi disponible en anglais)

A Congo Action Plan, Briefing Afrique N°34, 19 octobre 2005

Katanga: la crise oubliée de la RDC, Rapport Afrique N°103, 9 janvier 2006 (aussi disponible en anglais)

A Strategy for Ending Northern Uganda's Crisis, Briefing Afrique N°35, 11 janvier 2006

La réforme du secteur de la sécurité en RDC, Rapport Afrique N°104, 13 février 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo's Elections: Making or Breaking the Peace, Rapport Afrique N°108, 27 avril 2006

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Sortir du piège du conflit: promouvoir la bonne gouvernance au Congo, Rapport Afrique N°114, 20 juillet 2006 (aussi disponible en anglais)

Peace in Northern Uganda?, Briefing Afrique N°41, 13 septembre 2006

La sécurité des élections au Congo: les leçons des affrontements de Kinshasa, Briefing Afrique N°42, 2 octobre 2006 (aussi disponible en anglais)

Burundi: la démocratie et la paix en danger, Rapport Afrique N°120, 30 novembre 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo: poursuivre l'engagement international après les élections, Briefing Afrique N°44, 9 janvier 2007

Northern Uganda: Seizing the Opportunity for Peace, Rapport Afrique N°124, 26 avril 2007

Congo: consolider la paix, Rapport Afrique N°128, 5 juillet 2007 (aussi disponible en anglais)

Burundi : conclure la paix avec les FNL, Rapport Afrique N°131, 28 août 2007 (aussi disponible en anglais)

Le processus de paix pour le Nord de l'Ouganda : continuer sur la lancée, Briefing Afrique N°46, 14 septembre 2007

Congo: ramener la paix au Nord Kivu, Rapport Afrique N°133, 31 octobre 2007 (aussi disponible en anglais)

Republique Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme, Rapport Afrique N°136, 13 décembre 2007 (aussi disponible en anglais)

AFRIQUE DE L'OUEST

Côte d'Ivoire: le pire est peut-être à venir, Rapport Afrique N°90, 23 mars 2005

Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?, Rapport Afrique N°92, 31 mars 2005

Guinée: conjurer la descente aux enfers, Rapport Afrique N°94, 13 juin 2005 (aussi disponible en anglais)

Liberia's Elections: Necessary but Not Sufficient, Rapport Afrique N°98, 7 septembre 2005

Côte d'Ivoire: les demi-mesures ne suffiront pas, Briefing Afrique N°33, 12 octobre 2005

Liberia: Staying Focused, Briefing Afrique N°36, 13 janvier 2006

Liberia: Resurrecting the Justice System, Rapport Afrique N°107, 6 avril 2006

La Guinée en transition, Briefing Afrique N°37, 11 avril 2006 (aussi disponible en anglais)

Côte d'Ivoire: la paix comme option, Rapport Afrique N°109, 17 mai 2006

Nigeria: Want in the Midst of Plenty, Rapport Afrique N°113, 19 juillet 2006

The Swamps of Insurgency: Nigeria's Delta Unrest, Rapport Afrique N°115, 3 août 2006

Côte d'Ivoire: augmenter la pression, Briefing Afrique N°40, 7 septembre 2006

Fuelling the Niger Delta Crisis, Rapport Afrique N°118, 28 septembre 2006

Nigeria's Faltering Federal Experiment, Rapport Afrique N°119, 25 octobre 2006

Guinée: le changement ou le chaos, Rapport Afrique N°121, 14 février 2007

Nigeria's Elections: Avoiding a Political Crisis, Rapport Afrique N°123, 28 mars 2007

Nigeria: Failed Elections, Failing State?, Rapport Afrique N°126, 30 mai 2007

Côte d'Ivoire: Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou ?, Rapport Afrique N°127, 27 juin 2007 (aussi disponible en anglais)

Sierra Leone: The Election Opportunity, Rapport Afrique N°129, 12 juillet 2007

Guinée: le changement en sursis, Briefing Afrique N°49, 8 novembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Nigeria: Ending Unrest in the Niger Delta, Rapport Afrique N°135, 5 décembre 2007

Côte d'Ivoire: garantir un processus électoral crédible, Rapport Afrique N°139, 22 avril 2008

CORNE DE L'AFRIQUE

Darfur: The Failure to Protect, Rapport Afrique N°89, 8 mars 2005 (aussi disponible en arabe)

A New Sudan Action Plan, Briefing Afrique N°24, 26 avril 2005

Do Americans Care About Darfur?, Briefing Afrique N°26, 1 juin 2005

The AU's Mission in Darfur: Bridging the Gaps, Briefing Afrique N°28, 1 juin 2005

Counter-Terrorism in Somalia: Losing Hearts and Minds?, Rapport Afrique N°95, 11 juillet 2005

The Khartoum-SPLM Agreement: Sudan's Uncertain Peace, Rapport Afrique N°96, 25 juillet 2005

Garang's Death: Implications for Peace in Sudan, Briefing Afrique N°30, 9 août 2005 (aussi disponible en arabe)

Unifying Darfur's Rebels: A Prerequisite for Peace, Briefing Afrique N°32, 6 octobre 2005 (aussi disponible en arabe)

The EU/AU Partnership in Darfur: Not Yet a Winning Combination, Rapport Afrique N°99, 25 octobre 2005

Somalia's Islamists, Rapport Afrique N°100, 12 décembre 2005

Ethiopia and Eritrea: Preventing War, Rapport Afrique N°101, 22 décembre 2005

Sudan: Saving Peace in the East, Rapport Afrique N°102, 5 janvier 2006

To Save Darfur, Rapport Afrique N°105, 17 mars 2006

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: The Long Road Ahead, Rapport Afrique N°106, 31 mars 2006

Somaliland: à l'Union africaine de montrer le chemin, Rapport Afrique N°110, 23 mai 2006 (aussi disponible en anglais)

Tchad: vers le retour de la guerre, Rapport Afrique N°111, 1^{er} juin 2006

Darfur's Fragile Peace Agreement, Briefing Afrique N°39, 20 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Can the Somali Crisis be Contained? Rapport Afrique N°116, 10 août 2006

Getting the UN into Darfur, Briefing Afrique N°43, 12 octobre 2006

Somalia: The Tough Part Is Ahead, Briefing Afrique N°45, 26 janvier 2007

Darfur: Revitalising the Peace Process, Rapport Afrique N°125, 30 avril 2007

A Strategy for Comprehensive Peace in Sudan, Rapport Afrique N°130, 26 juillet 2007 (aussi disponible en arabe)

Sudan: Breaking the Abyei Deadlock, Briefing Afrique N°45, 12 octobre 2007 (aussi disponible en arabe)

Ethiopia and Eritrea: Stopping the Slide to War, Briefing Afrique N°47, 5 novembre 2007

Darfur's New Security Reality, Rapport Afrique N°134, 26 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Kenya in Crisis, Rapport Afrique N°137, 21 février 2008

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: Beyond the Crisis, Briefing Afrique N°50, 13 mars 2008 (aussi disponible en arabe)

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Asie ;
- l'Afrique ;
- l'Europe ;
- l'Amérique latine et la Caraïbe ;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.

ANNEXE H

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Christopher Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures; ancien gouverneur de Hong Kong; ancien membre du Conseil des ministres britannique; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas Pickering

Ancien ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigéria et de la Jordanie

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Comité de direction

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'État adjoint; ancien ambassadeur des États-Unis en Turquie

Cheryl Carolus

Ancienne Haut Commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattai*

Ancienne secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

Yoichi Funabashi

Éditorialiste en chef et chroniqueur de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des États-Unis

George Soros

Président de l'Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères, Finlande

*Vice-présidente

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des États-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Ersin Arioglu

Membre du Parlement turc; président émérite de Yapi Merkezi

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des États-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet; ancien ambassadeur de l'Inde aux États-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Victor Chu

Président du First Eastern Investment Group, Hong Kong

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Leslie H. Gelb

Président émérite du Conseil des Relations étrangères, États-Unis

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement; ancienne représentante au Commerce extérieur des États-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Présidente de l'Initiative for Inclusive Security, Présidente, Hunt Alternatives Fund; ancienne ambassadrice des États-Unis en Autriche

Anwar Ibrahim

Ancien Premier ministre adjoint de Malaisie

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction; présidente de la Commission des droits de l'Homme au Pakistan

Nancy Kassebaum Baker

Ancienne sénatrice des États-Unis

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire d'America Online, inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, États-Unis

Ayo Obe

Présidente du comité directeur du Mouvement mondial pour la démocratie, Nigéria

Christine Ockrent

Journaliste et écrivain, France

Victor Pinchuk

Fondateur de l'Interpipe Scientific and Industrial Production Group

Samantha Power

Écrivain: professeur à la Kennedy School of government, Harvard University

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Ghassan Salamé

Ancien ministre du Liban; professeur de relations internationales à Paris

Douglas Schoen

Partenaire fondateur de Penn, Schoen & Berland Associates, États-Unis

Thorvald Stoltenberg

Ancien ministre des Affaires étrangères de Norvège

Ernesto Zedillo

Ancien président du Mexique; directeur du Yale Center for the Study of Globalization

CONSEIL PRÉSIDENTIEL

Le conseil présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

Khalid Alireza	Equinox Partners	Ford Nicholson	Neil Woodyer
Canaccord Adams Limited	Frank Holmes	Ian Telfer	Don Xia
Bob Cross	Iara Lee & George Gund III Foundation	Guy Ullens de Schooten	

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser (Co-Chair)	Harry Bookey and Pamela Bass-Bookey	Charlotte & Fred Hubbell	PT Newmont Pacific Nusanantara (Robert Humberson)
Elliott Kulick (Co-Chair)	John Chapman Chester	Khaled Juffali	Michael Riordan
Marc Abramowitz	Chevron	George Kellner	Tilleke & Gibbins
Hamza al Kholi	Citigroup	Amed Khan	Vale
Anglo American PLC	Richard Cooper	Shiv Vikram Khemka	VIVATrust
APCO Worldwide Inc.	Credit Suisse	Scott Lawlor	Stanley Weiss
Ed Bachrach	Neil & Sandy DeFeo	StatoilHydro ASA	Yasuyo Yamazaki
Patrick Benzie	John Ehara	McKinsey & Company	Yapi Merkezi Construction and Industry Inc.
Stanley Bergman & Edward Bergman	Frontier Strategy Group	Harriet Mouchly-Weiss	Shinji Yazaki
BHP Billiton	Seth Ginns	Najib Mikati	Sunny Yoon
	Alan Griffiths	Donald Pels	

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group.

Martti Ahtisaari (Président émérite)	Stanley Fischer	George J. Mitchell (Président émérite)	William Taylor
Diego Arria	Malcolm Fraser	Surin Pitsuwan	Leo Tindemans
Paddy Ashdown	Bronislaw Geremek	Cyril Ramaphosa	Ed van Thijn
Zainab Bangura	I.K. Gujral	George Robertson	Shirley Williams
Christoph Bertram	Max Jakobson	Michel Rocard	Grigory Yavlinski
Jorge Castañeda	Todung Mulya Lubis	Volker Ruehe	Uta Zapf
Alain Destexhe	Allan J. MacEachen	Mohamed Sahnoun	
Marika Fahlen	Barbara McDougall	Salim A. Salim	
	Matthew McHugh		